



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

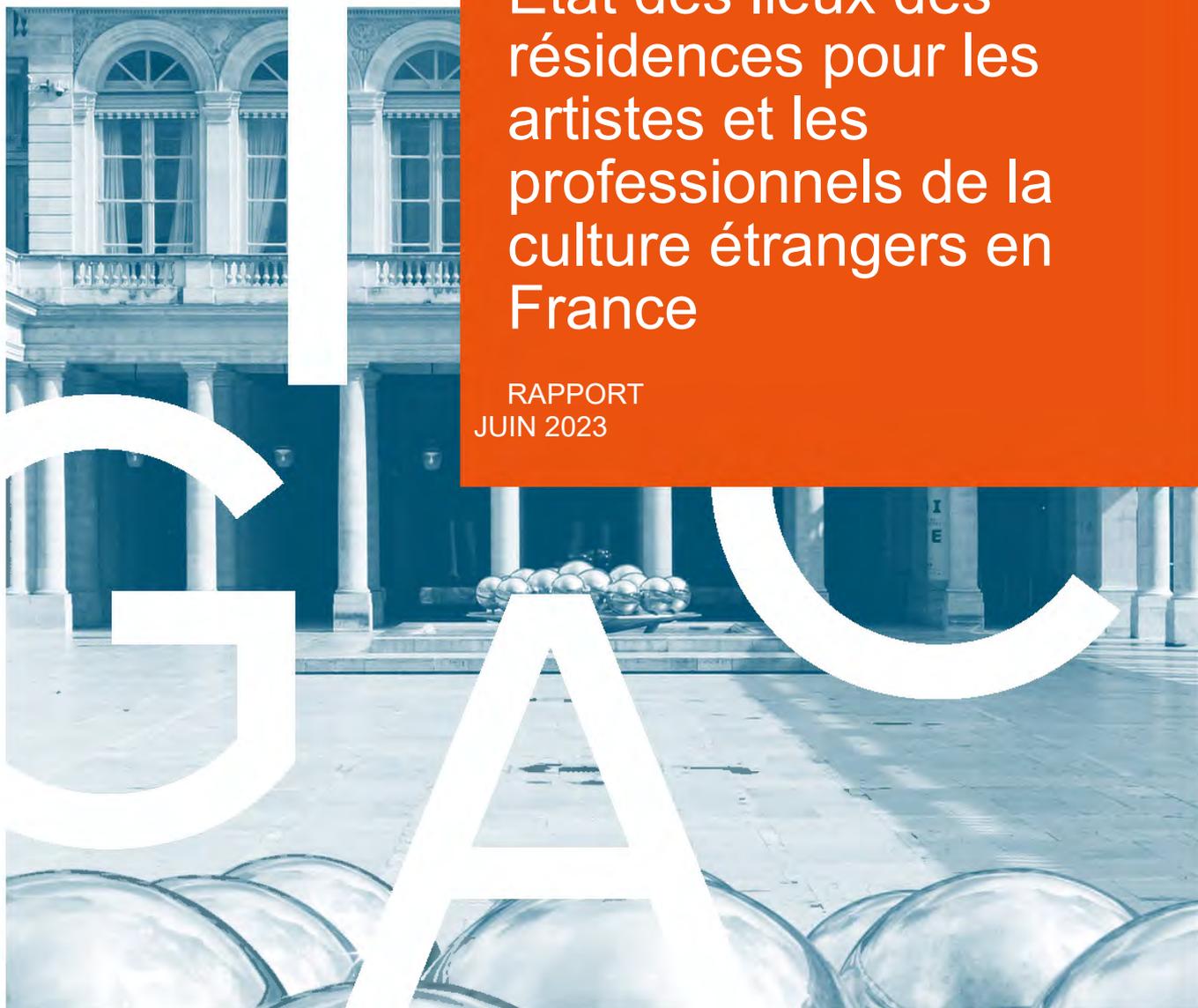
*Liberté
Égalité
Fraternité*

N°2023-15

**INSPECTION GÉNÉRALE
DES AFFAIRES CULTURELLES**

État des lieux des résidences pour les artistes et les professionnels de la culture étrangers en France

RAPPORT
JUN 2023



Séverine FAUTRELLE, inspectrice des affaires
culturelles

Rémi TOMASZEWSKI, inspecteur général des affaires
culturelles

RELECTEUR
Benoît Paumier, inspecteur général des affaires culturelles

Crédit photo : Façade Valois © Didier Plowy

LETTRE DE MISSION



Le Directeur du Cabinet

Référence à rappeler :
TR/2022/D/18239/MBL

Paris, le 16 NOV. 2022

Note à l'attention de

Madame Claire LAMBOLEY
Cheffe du service de l'Inspection générale des affaires culturelles par intérim

Objet : Mission d'état des lieux des résidences pour les artistes et les professionnels de la culture étrangers en France.

Les récentes crises internationales ont mis en évidence des situations d'urgence pour l'accueil d'artistes et de professionnels de la culture étrangers en France. Or, le ministère de la Culture ne dispose pas à ce jour d'une cartographie des structures à même de proposer des résidences à ces artistes et professionnels, et des leviers d'action qui s'y attachent.

Je souhaite que l'Inspection générale des affaires culturelles réalise un état des lieux des résidences permettant l'accueil des artistes et des professionnels de la culture étrangers en France, toutes disciplines et tous statuts confondus (structures publiques, soutenues par l'État, par les collectivités territoriales ou les opérateurs, initiatives privées, fondations).

Vous établirez un premier bilan de l'accueil en résidence d'artistes et professionnels de la culture étrangers en France, dans le contexte des situations d'urgence provoquées par les crises internationales et plus généralement dans le cadre de programmes d'accueil pérennes.

Vous concentrerez une partie de votre travail sur les perspectives à moyen et long terme apportées aux résidents des dispositifs d'urgence. Vous réaliserez un parangonnage européen de ces dispositifs.

1/2

16 NOV 2022

Pour la réalisation de votre mission, vous bénéficierez en tant que de besoin de l'appui du secrétariat général du ministère de la Culture, des directions et délégations générales ainsi que du Centre national du cinéma et de l'image animée.

Vous voudrez bien me remettre votre rapport dans les trois mois suivant la réception de ce courrier.



Emmanuel MARCOVITCH

Copies : - Madame Karine DUQUESNOY, Directrice adjointe du cabinet de la ministre de la Culture, en charge des politiques sociales, environnementales et territoriales ;
- Monsieur Mathieu FOURNET, Conseiller en charge du cinéma et des affaires européennes et internationales ;
- Madame Anouk ASPISI, Conseillère en charge du spectacle vivant, de la musique et des arts visuels ;
- Madame Julie GHIBellini, Conseillère en charge de l'audiovisuel et de la presse ;
- Madame Anne GÉRARD, Conseillère éducation artistique, livre et lecture, langue française et langues de France ;
- Monsieur Laurent BARRENECHEA, Conseiller en charge du patrimoine et de l'architecture ;
- Monsieur Raphaël COULHON, Conseiller en charge de l'enseignement supérieur, de l'innovation, du numérique et du jeu vidéo ;
- Monsieur Sylvain AMIC, Conseiller en charge des musées, des métiers d'art, du design et de la mode ;
- Monsieur Luc ALLAIRE, Secrétaire générale du ministère de la Culture ;
- Monsieur Jean-François HEBERT, Directeur général des patrimoines et de l'architecture ;
- Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique ;
- Madame Florence PHILBERT, Directrice générale des médias et des industries culturelles ;
- Monsieur Paul de SINETY, Délégué général à la langue française et aux langues de France ;
- Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle ;
- Monsieur Dominique BOUTONNAT, Président du Centre national du cinéma et de l'image animée.

2/2

SYNTHÈSE

Par lettre du 16 novembre 2022, l'inspection générale des affaires culturelles a été saisie d'une mission d'état des lieux des résidences pour les artistes et les professionnels de la culture étrangers en France. Cette mission s'inscrit dans la politique d'accueil des artistes et des professionnels étrangers en résidence : rester fidèle à la tradition d'accueil de la France, créer des relais pour notre diplomatie culturelle et d'influence à l'étranger et enrichir et dynamiser les pratiques artistiques et culturelles en France par l'apport d'artistes et de professionnels étrangers.

L'absence de définition partagée des termes et des critères relatifs aux résidences s'est rapidement avérée être un frein pour dresser un bilan de l'accueil des étrangers sur le territoire national étant entendu que tous les programmes de résidences leur sont, sans exception, accessibles.

Après avoir auditionné une centaine de structures et d'acteurs concernés et réalisé une campagne d'enquête quantitative en collaboration avec le département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation du ministère de la Culture (DEPS), la mission est parvenue à établir une cartographie des résidences sur le territoire français, un recueil d'informations sur l'ouverture de ces résidences aux artistes et professionnels étrangers, et, concernant spécifiquement l'accueil d'urgence, une comparaison avec les pratiques chez nos voisins européens et un état de lieux des actions et réflexions au niveau international et européen.

Dans la 1^{ère} partie du rapport, la mission analyse la circulaire du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences qui détermine le régime actuel et qui s'applique pleinement aux étrangers. Les bénéficiaires du dispositif sont tout autant artistes-auteurs (des arts visuels, de l'écrit, de l'audiovisuel, compositeurs, chorégraphes, etc.) qu'artistes salariés du spectacle vivant. Ce cadre, qui entend prendre en compte l'ensemble des disciplines et esthétiques et satisfaire des principes de parité, de diversité et de renouvellement des générations, poursuit plusieurs objectifs qui demeurent opérants à ce jour.

Au niveau du ministère, c'est surtout la direction générale de la création artistique (DGCA) qui intervient dans le domaine des arts visuels, du spectacle vivant et de la musique ainsi que par ses opérateurs métiers : le centre national des arts plastiques (CNAP) et le centre national de la musique (CNM). La direction générale des patrimoines et de l'architecture (DGPA) promeut pour sa part les résidences d'architecture ainsi que des résidences dans les musées et les « ethnopôles ». La direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) intervient via son opérateur, le centre national du livre (CNL). Le centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) offre également des bourses de résidence aux scénaristes et réalisateurs en France. La délégation générale des territoires, de la transmission et de la démocratie culturelle (DG2TDC) intervient au titre de la recherche culturelle et la culture scientifique, en subventionnant l'association les centres culturels de rencontre (ACCR), ainsi que les directions régionales des affaires culturelles pour les résidences dans le cadre de « l'Été culturel ». Le service des affaires juridiques et internationales au secrétariat général du ministère (SG/SAJI) vient en complément du soutien de la DG2TDC pour l'accueil d'artistes et de professionnels de la culture étrangers. Par ailleurs il finance plusieurs programmes d'accueil d'artistes et de professionnels étrangers en résidence.

Le fonctionnement « en silo » du ministère, combiné à la pluralité des initiatives menées en faveur des résidences d'artistes et de professionnels par une grande diversité d'acteurs (opérateurs culturels, collectivités territoriales, acteurs privés) rend difficile la

compréhension de la politique menée en la matière, y compris de son financement. Sans doute conviendrait-il à l'avenir d'identifier dans les directions générales et les services, les différentes subventions versées au titre des résidences afin de parvenir à les agréger en distinguant celles qui sont pérennes des subventions versées en urgence pour l'accueil d'artistes et de professionnels en exil.

La mission recommande que la DGCA procède à l'actualisation de la circulaire de 2016 en l'élargissant à toutes les disciplines, en lien avec les autres directions/délégation générales métiers et le SAJI au secrétariat général. Cette circulaire pourra utilement être complétée par une charte incluant notamment les dispositions relatives à l'accueil d'artistes et de professionnels étrangers.

Par ailleurs, les rapporteurs ont entrepris, conformément à leur lettre de mission, un premier travail, en étroite collaboration avec le département des études, de la prospective, de la statistique et de la documentation (DEPS) pour établir un état des lieux des résidences. Il repose sur un questionnaire diffusé auprès des DRAC, des réseaux de résidences, et auprès des interlocuteurs rencontrés par la mission. C'est une première étape pour parvenir à une meilleure connaissance et pour améliorer la visibilité et la lisibilité de l'offre de résidences dans les territoires et selon les disciplines.

Ces données figureront sur l'atlas culture des territoires sur le site du ministère au printemps 2023. Elles seront utiles pour les artistes et les professionnels qui recherchent des résidences, d'une part, et pour ceux qui les orientent et les accompagnent d'autre part : syndicats, filières, postes diplomatiques à l'étranger, etc. Dans un contexte de mobilité en Europe et d'échanges avec les pays tiers, la résidence entrante est appelée à se développer. L'atlas culturel des territoires permettra de servir de support à cette diplomatie culturelle et d'influence. La mission recommande de procéder tous les ans à une réactualisation des données par enquête.

Dans la deuxième partie de son rapport, la mission a dressé un premier bilan de l'accueil en résidence en France des artistes et professionnels étrangers en prenant soin de distinguer deux situations : d'une part, la mise en œuvre de programmes dans le cadre de coopération classique que la mission a convenu d'appeler « programmes pérennes », d'autre part l'accueil d'urgence des artistes et professionnels empêchés ou menacés dans leur pays en raison de crises politiques, économiques ou de guerre. Si dans les deux cas, l'objectif est de fournir aux artistes et professionnels un lieu où ils pourront poursuivre leurs pratiques artistiques ou leur activité culturelle, ces deux types d'accueil en résidence sont fondamentalement très différents et soulèvent des problématiques spécifiques.

S'agissant des programmes pérennes, aux programmes développés par le ministère de la Culture et ses opérateurs, s'ajoutent ceux portés par des mécènes privés, de collectivités territoriales. Au niveau de l'Union européenne, le soutien aux résidences est très récent.

La Cité internationale des arts de Paris (CIAP) et le centre international d'accueil et d'échange des Récollets à Paris également, ainsi que 21 centres culturels de rencontre (CCR) en région ont plus spécifiquement vocation à recevoir des artistes et des professionnels dans le cadre des programmes gérés avec le ministère de la Culture.

Des échanges et des engagements de réciprocité donnent lieu à des résidences croisées avec des institutions à l'étranger qui se construisent souvent en coordination avec le MEAE et les postes diplomatiques à l'étranger mais peuvent aussi résulter d'initiatives singulières prises par les DRAC ou des opérateurs culturels.

Un budget et du temps de prospection est indispensable pour mettre en place des résidences entrantes et a fortiori lorsqu'elles sont croisées. De nombreux interlocuteurs de

la mission ont fait état de difficultés croissantes concernant l'obtention des visas en raison de la nature des preuves à fournir et de la durée de traitement des dossiers, qui peuvent *in fine* avoir un impact sur l'attractivité du marché français.

Dans ce contexte la mission recommande de désigner au sein du ministère un « référent résidences internationales », interlocuteur unique au sein du ministère, qui pourrait être saisi de tout sujet concernant la mobilité internationale. Compte tenu du caractère interministériel de ce sujet, elle recommande aussi d'approfondir les questions relatives aux conditions d'accueil en France et de circulation des artistes et des professionnels étrangers ainsi que celles relatives au régime fiscal des bourses octroyées aux résidents étrangers.

S'agissant de l'accueil d'urgence en résidence en France d'artistes et de professionnels empêchés d'exercer leurs pratiques artistiques ou dont la vie est menacée, la mission s'est principalement intéressée aux plans d'action et aux programmes déployés ces trois dernières années dans le contexte de trois crises internationales de nature très différente mais qui toutes appelaient un soutien urgent des artistes et professionnels de la culture touchés par ces crises (2020 double explosion dans le port de Beyrouth, 2021 prise de Kaboul par les Talibans, 2022 déclenchement de la guerre en Ukraine). Le ministère a apporté ou accru son soutien à des structures emblématiques (comme par exemple l'Atelier des artistes en exil, la Cité internationale des arts de Paris ou encore la Maison des journalistes) et à des programmes existants (programme NORA destinés à l'accueil d'artistes exilés, programme PAUSE géré par le Collège de France pour l'accueil de scientifiques et d'artistes en danger) ou de programme créé de toute pièce (programme NAFAS en faveur des artistes libanais mis en œuvre par l'Institut français en lien avec l'Association des centres culturels de rencontre). Ce soutien accru ou nouveau a pris la forme d'une contractualisation qui définit les objectifs et les moyens ciblés pour l'accueil des artistes et professionnels impactés par les crises internationales précitées.

Ces dispositifs mis en place dans l'urgence et dans un contexte de forte incertitude (notamment sur le nombre d'artistes et de professionnels concernés et la durée de leur séjour) ont été améliorés au gré des crises et se sont *in fine* avérés efficaces. Fort de ces premières expériences, et dans le contexte d'une forte instabilité politique dans certaines zones géographiques où de nouvelles crises pourraient se déclencher, une pérennisation des dispositifs d'urgence sans fléchage vers une ou des nationalités particulières, telle qu'envisagée par le ministère, s'avère pertinente.

Ces dispositifs visibles ne doivent pas dissimuler d'autres formes d'accueils d'artistes et de professionnels menacés comme par exemple ceux mis en place par plusieurs villes en lien avec des organisations internationales (notamment ICORN, le réseau international des villes refuges) ou encore grâce à la mobilisation des réseaux professionnels (comme par exemple, dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme), de certains festivals, de structures culturelles individuelles ou encore d'écoles d'art.

Quelle que soit la forme de l'accueil, tous les acteurs concernés partagent les mêmes préoccupations liées à cet accueil en urgence qui ne répond pas à la même logique que l'accueil « traditionnel » en résidence artistique. En effet, il répond le plus souvent, en premier lieu, à des exigences humanitaires et sociales (démarches administratives en particulier liées à la délivrance de visas ou de titres de séjour, recherche de logement pour les artistes et professionnels souvent accompagnés de leur famille, gestion des traumatismes et les attentes ou intentions artistiques passent quelques fois au second plan, du moins le temps de l'adaptation des artistes à leur nouvel environnement). Toutes les structures d'accueil concernées ont fait part de leurs difficultés à faire face à ces enjeux qui dépassent leur mission première de fournir un lieu de résidence pour la poursuite d'une activité artistique ou culturelle. La problématique de la sortie de résidence et de l'intégration

dans la société d'accueil des artistes et professionnels qui ne pourront pas rentrer dans leur pays d'origine a été très souvent soulevée par les interlocuteurs de la mission. Toutes ces préoccupations posent la question d'un accompagnement des artistes et professionnels de leur arrivée sur le territoire français à leur sortie de résidence.

Dans ce contexte, la mission recommande d'une part de renforcer les liens entre le ministère de la Culture et le ministère de l'Intérieur, d'autre part de faciliter l'accès à des informations actualisées et multilingues dans un point d'information unique (formalités administratives, sécurité sociale, logement...) et enfin d'établir un guide à partir des bonnes pratiques mises en œuvre par les résidences accueillant des artistes et professionnels en urgence.

Dans la 3^{ème} partie du rapport, la mission a réalisé un parangonnage européen des dispositifs d'urgence. Il a permis de constater un très important mouvement de solidarité des secteurs culturels et de la société civile, en lien avec les États membres, en particulier dans le contexte de la guerre en Ukraine et d'identifier différents modèles d'intervention. Il s'agit d'initiatives au long cours comme celle mise en œuvre par le Réseau international des villes refuges – ICORN, de la mobilisation des réseaux de résidences et de différentes structures culturelles en lien avec les organisations internationales spécialisées dans l'accueil d'artistes menacés, et enfin des résidences elles-mêmes qui se sont adaptées à un accueil d'urgence.

Si les nombreux exemples recueillis par la mission prouvent la capacité de réaction et d'adaptation des structures et organisations existantes, qui repose pour beaucoup sur l'engagement personnel de leurs équipes, il ne faut pas négliger les nombreuses difficultés rencontrées (financières, administratives, sociales, sanitaires...). Elles justifient l'organisation au niveau européen d'une réunion avec l'ensemble des réseaux de résidences et les organisations concernées pour échanger sur les bonnes pratiques et établir un guide sur l'accueil d'urgence.

Fort du constat de la difficulté à mobiliser les programmes de financement européen pour une action rapide dans un contexte d'urgence, la mission recommande enfin de relancer des discussions entre États membres sur les résidences d'artistes et de professionnels de la culture (dans la continuité du rapport publié en 2014) et de concentrer les discussions sur l'accueil d'urgence, ce qui permettrait de favoriser un partage d'expériences, voire un début de coordination.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

- 1) Recommandation N°1 : Mettre en place une solution opérationnelle pour identifier dans les budgets des services et des opérateurs concernés les dépenses d'intervention destinées à financer des résidences (SG/SAFIG)..... 21
- 2) Recommandation N°2 : Confier à la DGCA l'actualisation de la circulaire de 2016 en l'élargissant à toutes les disciplines (DGCA chef de file en lien avec toutes les DG et le SG/SAJI). Cette circulaire pourra utilement être complétée par une charte incluant notamment les dispositions relatives à l'accueil d'artistes et de professionnels étrangers. 23
- 3) Recommandation N°3 : Rendre lisible et accessible la diversité de l'offre en intégrant les lieux de résidence dans l'atlas culture des territoires sur le site internet du ministère de la Culture. Envoyer tous les ans le questionnaire en vue de réactualiser les informations (SG + DEPS)..... 27
- 4) Recommandation N°4 : Inciter les résidences à développer des annuaires des alumni afin de faire vivre les réseaux des résidents (DG + SG/SAJI). 34
- 5) Recommandation N°5 : Clarifier que la personne en charge de la mission mobilité et soutien aux échanges artistiques au sein de la SDAEI (SG/SAJI) remplit également le rôle de « référent résidences internationales », entrée unique au ministère pouvant être saisie par les interlocuteurs institutionnels de tout sujet concernant la mobilité internationale. Renforcer le soutien financier du ministère à MobiCulture, centre de ressources spécialisé sur les modalités d'accueil en France (DG + SG/SAJI). 38
- 6) Recommandation N°6 : Mieux structurer les liens entre le ministère de la Culture et les autres ministères concernés, en particulier le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, qui se traduirait notamment par une participation ponctuelle du ministère de la Culture à la cellule de crises internationales (SG/SAJI). 51
- 7) Recommandation N°7 : Faciliter l'accès à des informations actualisées et multilingues dans un point d'information unique (formalités administratives, sécurité sociale, fiscalité, assurance, recherche de logement, droits d'auteur...) (SG/SAJI)..... 51
- 8) Recommandation N°8 : Établir un guide à partir des bonnes pratiques mises en œuvre par les résidences accueillant des artistes et professionnels de la culture en urgence et le rendre disponible en ligne (SG/SAJI). 51
- 9) Recommandation N°9 : Dans la lignée des conclusions du Conseil sur les artistes en danger et déplacés du 26 mai 2023, demander, en lien avec les prochaines présidences de l'Union européenne, à la Commission européenne de soutenir l'élaboration d'un guide européen pour l'accueil des artistes et professionnels de la culture en danger en résidence dans l'Union européenne qui pourrait être réalisé sur la base des informations et bonnes pratiques échangées à l'occasion des réunions entre les Etats membres et les acteurs non étatiques telles que prévues par les conclusions (SG/SAJI). 64

SOMMAIRE

LETTRE DE MISSION	3
SYNTHÈSE.....	5
LISTE DES RECOMMANDATIONS	9
INTRODUCTION.....	13
I. L'ÉTABLISSEMENT PAR LA MISSION D'UNE CARTOGRAPHIE TRADUIT LA DIVERSITÉ DES MODÈLES	15
A. Vers un modèle français de « résidences » ?	15
1. Le régime juridique existant qui procède de la circulaire du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences s'applique pleinement aux étrangers.....	16
2. De nombreuses résidences se sont développées à l'initiative du ministère, des opérateurs de l'État, des collectivités territoriales ou d'acteurs privés.	17
3. Pour autant, les critères de 2016 servent de fondement à des tentatives pour fixer une doctrine et pour définir un cadre d'action.....	21
B. L'élaboration d'une cartographie des résidences permet de rendre compte de la diversité des modèles et des territoires	23
1. La mission a pris l'initiative d'établir une cartographie permettant un premier éclairage sur l'offre existante. Des annuaires et des cartographies ont été élaborés mais ils restent sectoriels et ne couvrent jamais l'intégralité et la richesse des initiatives.	23
2. Éléments d'analyse et de synthèse sur la diversité de l'offre de résidences dans les territoires.....	25
II. LE BILAN MET EN ÉVIDENCE DES CONDITIONS D'ACCUEIL COMPLEXES ET PERFECTIBLES	28
A. L'offre foisonnante de programmes pérennes engage les résidences à assurer un accueil et un accompagnement de qualité	28
1. La diversité des programmes spécialement dédiés aux étrangers témoigne de la grande ouverture à l'international des résidences	28
a. Programmes développés par le ministère de la Culture et divers opérateurs.....	28
b. Résidences à l'initiative de mécènes privés et de collectivités territoriales.....	29
c. Le soutien récent de l'Union européenne aux résidences.....	29
2. Certains lieux ont vocation à accueillir des artistes étrangers plus que d'autres.	30
a. La Cité internationale des arts de Paris (CIAP).....	30
b. Le centre international d'accueil et d'échange des Récollets à Paris.....	31
c. Les centres culturels de rencontre (CCR)	32
3. Des échanges et des engagements de réciprocité donnent lieu à des résidences croisées avec des institutions à l'étranger	32
a. L'intervention du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.....	32
b. L'initiative des directions régionales des affaires culturelles et des établissements	33
c. La contribution de l'association des centres culturels de rencontre (ACCR).....	34
4. Quelques enseignements tirés du bilan de l'accueil en résidence d'artistes et de professionnels étrangers sur le territoire national	35
a. Enseignements tirés de l'enquête menée par Arts en résidence	35
b. Préparer l'accueil en résidence en amont, dans le pays d'origine, gage de réussite	36
c. Faciliter les démarches administratives.....	36
d. Approfondir la problématique de la fiscalité des bourses	38
B. Une forte mobilisation pour l'accueil d'urgence qui révèle des difficultés spécifiques.....	38

1.	La concentration des moyens dans des programmes et des lieux emblématiques ne doit pas occulter la multiplicité des initiatives	39
a.	<i>Les récents plans d'action d'urgence mis en œuvre par le ministère de la Culture permettent l'accueil en résidence d'artistes et de professionnels de la culture menacés ou empêchés à travers différents programmes</i>	39
b.	<i>Les lieux et structures bien identifiés</i>	43
c.	<i>Une multiplicité d'autres initiatives et le recours à des réseaux internationaux ...</i>	46
2.	La complexité de l'accueil d'urgence: vers un parcours des artistes et des professionnels de la culture en exil ?	48
III.	LA POLITIQUE D'ACCUEIL PARTAGÉE PAR NOS VOISINS EUROPÉENS NÉCESSITE UN ENGAGEMENT PLUS FORT DE LA PART DE L'UNION EUROPÉENNE.....	52
A.	Le parangonnage européen montre une grande diversité des situations nationales	52
1.	Une situation très hétérogène au sein de l'Union européenne compte tenu des spécificités nationales.....	52
2.	Une forte mobilisation de la société civile en complément de l'action des États ou avec leur soutien	53
a.	<i>Les initiatives au long cours</i>	53
b.	<i>La mobilisation des réseaux de résidences et des structures existantes en lien avec les organisations internationales spécialisées dans l'accueil d'artistes menacés</i>	54
c.	<i>De nombreuses résidences ou structures culturelles ont su s'adapter, en particulier dans le contexte de la guerre en Ukraine</i>	56
B.	Vers un engagement plus fort de l'Union européenne pour garantir une réactivité accrue dans les situations d'urgence ?	58
1.	La problématique des artistes en danger et déplacés figure parmi les priorités de la présidence suédoise de l'Union européenne	58
2.	La Commission européenne est mobilisée mais ne dispose pas de moyens d'action d'urgence rapide spécifique pour l'accueil des artistes et les professionnels de la culture.....	60
a.	<i>Le programme Europe Créative</i>	60
b.	<i>Le programme ERASMUS+</i>	60
c.	<i>Le programme Horizon Europe</i>	61
d.	<i>Autres initiatives ponctuelles</i>	61
3.	Comment définir une stratégie à long terme s'agissant de situations très hétérogènes et imprévisibles ?.....	61
a.	<i>Le soutien financier de l'Union européenne sur des sujets bien délimités et la difficulté de mettre en place une réponse d'urgence</i>	61
b.	<i>L'organisation d'un échange d'informations et de bonnes pratiques entre réseaux de résidences au niveau européen</i>	63
c.	<i>Une meilleure coordination entre États membres</i>	63
d.	<i>La réflexion en cours à l'UNESCO pour un dispositif structurel pour la protection des artistes menacés.....</i>	63
	LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES ET CONSULTÉES	65
	GLOSSAIRE.....	71
	LISTE DES ANNEXES	73

INTRODUCTION

Le 16 janvier 2023, Rima Abdul Malak, ministre de la Culture, faisait la déclaration suivante :

« C'est cet attachement viscéral à la liberté d'expression qui fait précisément la force de notre voix dans le monde, ce qui incite de nombreux créateurs menacés dans leurs pays à se tourner vers la France pour y trouver refuge.

Il nous faut défendre résolument ce modèle et poursuivre une politique ambitieuse d'accueil des artistes de pays en guerre ou censurés, ukrainiens, afghans, syriens, iraniens, dissidents russes également. Merci infiniment à vous tous et toutes, d'avoir su vous mobiliser et vous fédérer pour créer un réseau de solidarité extraordinaire pour l'accueil de ces artistes. C'est l'honneur de la France d'être aux côtés de celles et de ceux qui partagent nos valeurs, qui luttent pour préserver leur liberté de création. En leur ouvrant nos portes, en les accueillant sur notre sol, je suis convaincue que nous renforçons notre universalisme, nous l'enrichissons. »

Deux mois plus tôt, par lettre du 16 novembre 2022, le directeur de cabinet de la ministre avait confié à l'inspection générale des affaires culturelles une mission d'état des lieux des résidences pour les artistes et les professionnels de la culture étrangers en France. Cette mission répondait d'autant plus à la nécessité d'identifier les lieux de refuge permettant d'accueillir les artistes et professionnels de la culture menacés ou empêchés de créer dans leur pays d'origine.

Cette mission s'inscrit plus globalement dans la politique d'accueil des artistes et des professionnels étrangers en résidence : être fidèle à la tradition d'accueil de la France, créer des relais pour notre diplomatie culturelle et d'influence à l'étranger et enrichir et dynamiser les pratiques artistiques et culturelles en France par l'apport d'artistes et de professionnels étrangers. Derrière le terme générique « résidences » sont ciblés tous les accueils (hébergement, mise à disposition de lieux de création, accompagnement pécuniaire, artistique, social, etc.) quels qu'en soient les bénéficiaires dans le champ culturel (artistes et professionnels de la culture et de la communication toutes disciplines confondues, y compris les chercheurs, architectes, journalistes, réalisateurs de films, etc.). Compte-tenu du traditionnel fonctionnement « en silos » du ministère, à quoi s'ajoute l'action menée en propre par les opérateurs culturels ainsi que par les collectivités territoriales et les acteurs privés (fondations, collections, associations etc.) aucune connaissance détaillée n'était possible de ces dispositifs sans enquête auprès des différents acteurs. Il était en effet nécessaire de recenser toutes les résidences pour déterminer parmi elles celles qui s'ouvrent, au-delà des nationaux et des résidents étrangers sur le territoire national, aux artistes et professionnels de la culture en provenance de pays tiers dans le cadre de programmes pérennes (résidences croisées, appels à projets à l'international, invitations etc.) ou dans le cas de situation d'urgence.

Le ministère de la Culture a déployé au cours de ces trois dernières années plusieurs plans d'urgence à destination d'artistes et de professionnels étrangers issus de pays en situation de crise économique ou politique ou en état de guerre (libanais en 2020, afghans en 2021 puis ukrainiens et russes dissidents en 2022/23). Leur accueil dans les résidences nécessite, au-delà des initiatives ponctuelles du ministère qui sont mises en œuvre au gré des crises internationales qui se suivent et se répètent, une coordination avec les autres ministères (ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ministère de l'intérieur, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ministères sociaux). L'objectif est de mettre en place une action coordonnée, déployée dans le moyen terme, assortie de financements prévisibles.

Cette grande diversité des initiatives doublée d'une absence de cadre général d'action est observé également chez nos voisins européens, avec une politique d'accueil par les collectivités urbaines dans le nord versus un interventionnisme des régions (tel que les Länder en Allemagne) ou des États dans les organisations plus centralisées. Au niveau de l'Union européenne, si les actions de soutien existent, elles ne répondent réellement aux besoins d'accueil en urgence des artistes et professionnels issus de pays en guerre ou censurés dans leur pays d'origine.

Après avoir auditionné une centaine de structures et réalisé une campagne d'enquête quantitative en collaboration avec le département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation du ministère de la Culture (DEPS), la mission propose :

- une cartographie des résidences sur le territoire français ;
- un recueil d'informations sur l'ouverture de ces résidences aux artistes et professionnels étrangers ;
- concernant spécifiquement l'accueil d'urgence, une comparaison avec les pratiques chez nos voisins européens et un état de lieux des actions et réflexions au niveau international et européen.

I. L'ÉTABLISSEMENT PAR LA MISSION D'UNE CARTOGRAPHIE TRADUIT LA DIVERSITÉ DES MODÈLES

A. Vers un modèle français de « résidences » ?

Depuis la fin du XIX^{ème} siècle, une tradition d'accueil des artistes étrangers s'est établie en France, et singulièrement à Paris, avec la création de la Ruche à Montparnasse en 1902 et celle du Bateau-Lavoir à Montmartre en 1904. La première a accueilli, entre autres, de nombreux artistes d'Europe centrale et orientale tels que Soutine, Chagall, Zadkine, parmi tant d'autres, qui fondent l'école de Paris ; la seconde a fait de même pour les espagnols Picasso et Gris, le hollandais Van Dongen, le roumain Brancusi, l'italien Modigliani, le mexicain Diego Riveira, etc.

Aujourd'hui, cette tradition de recevoir les artistes et professionnels de la culture quel que soit leur pays d'origine est toujours vivace. Le fort maillage de résidences dans les territoires et leur ouverture aux étrangers fait partie de l'attractivité de la France.

L'absence de définition partagée des termes et des critères s'est rapidement avérée être un frein pour dresser un bilan de l'accueil en résidence sur le territoire national étant entendu que toutes les résidences sont, sans exception, susceptibles d'accueillir des artistes étrangers.

L'ensemble des résidences est susceptible d'accueillir des artistes étrangers. Il n'est pas fait de différence dès lors que l'artiste réside habituellement sur le territoire national entre ceux qui possèdent la nationalité française et les autres. Les conditions peuvent varier d'un lieu d'accueil à l'autre : soit 5 ans de séjour sur le territoire, soit une domiciliation fiscale en France, soit l'appartenance à un réseau (à travers une galerie ou une programmation sur des scènes nationales par exemple)¹ ou aucune de ces conditions. Pour les réalisateurs de cinéma étrangers, par exemple, il suffit qu'ils aient déjà travaillé avec un producteur français.

L'absence de critère de nationalité dans le cadre juridique existant favorise les invitations et les appels à candidatures aux artistes et professionnels quelle que soit leur nationalité. En outre, il est difficile pour les organisateurs de résidences et leurs tutelles de recueillir des informations sur la nationalité, puisque ce critère n'est pas discriminant. Poser la question pourrait même selon certains interlocuteurs de la mission provoquer une incompréhension voire une gêne. Dès lors l'identification des artistes étrangers n'est pas toujours possible, le critère de nationalité n'entre pas dans les statistiques tenues par les lieux.

Il convient par conséquent, avant même d'aborder la question de l'ouverture des résidences aux étrangers dans des programmes croisés ou en urgence, d'analyser l'ensemble du dispositif de résidences déployé sur le territoire national.

¹ Les interlocuteurs de la mission considèrent le plus souvent que la domiciliation sur le territoire suffit pour accueillir un artiste en résidence. Plus rarement il est fait mention d'une domiciliation fiscale ou d'une résidence pendant au moins cinq ans sur le territoire national.

1. Le régime juridique existant qui procède de la circulaire du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences s'applique pleinement aux étrangers.

La première circulaire sur les résidences date du 13 janvier 2006². Elle définit la résidence comme une « *action qui conduit un ou plusieurs artistes d'une part, et une ou plusieurs structures, institutions ou établissements culturels d'autre part, à croiser, pour un temps donné, leurs projets respectifs, dans l'objectif partagé d'une rencontre avec le public* ». L'objectif de la résidence était un « croisement de projets » non autrement défini, entre un artiste et un lieu afin de favoriser « une rencontre avec le public ». Il est difficile d'être moins normatif puisque la définition renvoie uniquement à une relation contractuelle tout en demeurant très générale. Manquant de précision, il était nécessaire de la compléter.

La circulaire du 8 juin 2016³ (en Annexe 1) précise davantage les bénéficiaires du dispositif. Ils sont tout autant artistes-auteurs (des arts visuels, de l'écrit, de l'audiovisuel, compositeurs, chorégraphes, etc.) qu'artistes salariés du spectacle vivant. Ce cadre, qui entend prendre en compte l'ensemble des disciplines et esthétiques et satisfaire des principes de parité, de diversité et de renouvellement des générations, poursuit plusieurs objectifs qui demeurent opérants à ce jour :

- favoriser le parcours et l'insertion professionnelle des artistes et la pérennisation de l'activité des équipes artistiques ;
- accompagner les créateurs dont le travail est encore peu repéré et diffusé ;
- renforcer la présence des artistes sur l'ensemble du territoire de manière à favoriser la rencontre avec les populations.

Une typologie des résidences se dessine qui distingue quatre catégories :

- **la résidence de création, de recherche ou d'expérimentation** permet de donner du temps de réflexion ou accompagner une étape dans un processus de création. Elle peut s'adresser à des artistes confirmés pour leur permettre un retour sur eux-mêmes et de se ressourcer, sur le modèle de la Villa Médicis, et constitue en quelque sorte une consécration pour les intéressés ;
- **la résidence tremplin** entend favoriser l'émergence et l'insertion dans un réseau ;
- **la résidence « artiste en territoire »** s'inscrit dans le cadre d'une politique de développement culturel d'un territoire ;
- **la résidence « artiste associé »** permet à un artiste, à une compagnie ou à un ensemble confirmé de participer au projet culturel d'une structure tout en bénéficiant de ses moyens de production et de diffusion. Cette formule est proche de la résidence-mission qui doit cependant être écartée de la cartographie au motif que la commande artistique pourrait prendre le pas sur la liberté qui doit être laissée à l'artiste dans la mise en œuvre d'une résidence au sens de la circulaire.

La circulaire de 2016 définit des principes généraux qui devraient s'appliquer à toutes les résidences. Elle impose un certain nombre d'engagements de la part de la structure d'accueil parmi lesquels figurent :

- **la rémunération** du spectacle vivant (sous forme de rémunération directe, de salaire, de droits voisins ou sous forme de coréalisation, de coproduction, voire de production) et des artistes-auteurs sous forme de bourses de résidence à laquelle

2 Circulaire 2006/001 du 13 janvier 2006 du ministre de la Culture relative au soutien à des artistes et à des équipes artistiques dans le cadre de résidences.

3 Circulaire 2016/005 du 08 juin 2016 du ministre de la culture et de la communication relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences

peuvent s'ajouter le paiement des rencontres avec le public, des aides à la production et la cession de droits d'exploitation. La résidence au sens de la circulaire de 2016 est avant tout un service rendu aux artistes. En effet, dans l'économie des arts visuels ou du livre, elle constitue une source de rémunération indispensable aux plasticiens et aux écrivains. Il s'agit d'une modalité d'aide complémentaire à la création et aux auteurs. Le référentiel du réseau « devenir·art »⁴ a ainsi fait apparaître distinctement des autres activités celle de résidence dans sa grille de rémunération minimum. Cette dernière permet de rendre visible l'étendue de ce qui entre dans le champ de l'activité de l'artiste auprès des diffuseurs et des collectivités, au risque d'aboutir à des disparités régionales⁵.

- **la mise à disposition de lieux de travail et d'outils adaptés**, la prise en charge des solutions d'hébergement et des frais de déplacement occasionnés par la résidence ainsi que l'accompagnement du développement professionnel de l'artiste au travers de conseils, d'aide logistique, de mise en relation avec les réseaux professionnels ;
- **une mise en relation avec les acteurs du territoire** pouvant être une ressource pour le projet ;
- **une mise en visibilité** durant son séjour de l'artiste accueilli, sous la forme de présentation, de reproduction ou de présentation publique y compris en recourant à des supports numériques.

A ces principes répondent des engagements du résident, notamment de dialogue sur sa pratique et son projet avec les acteurs présents sur le lieu et/ou le territoire de résidence notamment dans le cadre de la démocratisation culturelle et l'éducation artistique et culturelle (EAC). Même si cette règle n'est pas écrite, il ressort des entretiens de la mission que cette activité de partage et de transmission ne devait pas excéder 30% de son activité, 70% devant pour le moins demeurer du temps de création.

2. De nombreuses résidences se sont développées à l'initiative du ministère, des opérateurs de l'État, des collectivités territoriales ou d'acteurs privés.

Au sein de la direction générale de la création artistique (DGCA), une personne a été désignée « chargé de mission pour la politique des résidences, des tiers-lieux de création, et pour les programmes transversaux de soutien à la création » au département de la diffusion pluridisciplinaire et des programmes transversaux (DDPPT). Son action ne couvre que la danse, les arts visuels, le théâtre et les arts associés. Une politique commune des résidences entre ces différentes disciplines est difficile à définir. Un rapport réalisé en 2019⁶ par le service de l'inspection de la création artistique de la DGCA témoigne en effet de la complexité à modéliser les pratiques au sein de cette direction générale.

Dans le domaine des arts visuels, l'association « Arts en résidence » travaille en liaison étroite avec la DGCA, pour définir les critères et les faire évoluer.

Dans le domaine du spectacle vivant, le ministère de la Culture finance des résidences d'artistes via les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et des directions des

⁴ Établi en 2020 et né du dialogue des différents acteurs du territoire lors de la concertation du SODAVI dans la région Centre-Val-de-Loire : <https://devenir.art/boite-a-outils/referentiel-de-remunerations-des-artistes-auteur%c2%b7rices-devenir%c2%b7art/?oq%5Bpassed%5D=1&oq%5Border%5D=latest>

⁵ Source : Actes des rendez-vous d'art en résidences (symposium Reflecting residencies), en collaboration avec l'Institut français, juin 2022.

⁶ La résidences d'artiste, un outil inventif au service des politiques publiques, étude pluridisciplinaire, DGCA /Service de l'inspection générale de la création artistique, mai 2019.

affaires culturelles (DAC) dans le cadre du dispositif des « Aides déconcentrées au spectacle vivant ». Par ailleurs, les labels développent des résidences sur leurs crédits de fonctionnement conformément à leurs missions de partage de l'outil de soutien/accompagnement aux artistes et aux équipes artistiques (missions inscrites dans leur cahier des charges, même si le terme de résidence n'y apparaît pas toujours explicitement). Concernant plus particulièrement la danse, un dialogue initié en 2015 entre la DGCA/Délégation à la danse et les deux réseaux chorégraphiques labellisés (centres chorégraphiques nationaux-CCN et centres de développement chorégraphiques nationaux-CDCN) a permis la mise en place d'un dispositif de « Résidences artistes associés » au sein des CCN et des CDCN. Ce dispositif est complémentaire à la mesure « Accueil-studio » ayant pour but de favoriser le partage des outils de production et des espaces de travail, ces deux modalités étant inscrites dans les cahiers des charges et des missions des labels. De 2016 à 2022, environ 70 équipes artistiques ont été associées au sein des deux labels, incluant 85 artistes chorégraphes⁷.

Ces politiques sont en outre complémentaires de celles définies par les opérateurs qui dépendent de leurs statuts, de leurs ressources et de la place qu'elles accordent à la promotion et au développement des résidences. À titre d'exemple, l'établissement public du parc de la grande halle de la Villette a accueilli en 2022 112 projets en résidence dans de multiples disciplines (danses urbaines, cirque, marionnettes, magie nouvelle etc.

Le centre national des arts plastiques (CNAP) et le centre national de la musique (CNM), aux termes du cadre légal et réglementaire dont ils procèdent, ne peuvent pas subventionner des lieux pour l'accueil en résidence. Ils sont cependant en capacité de verser des bourses aux artistes, et aux photographes documentaires contemporains pour une recherche-projet en ce qui concerne le CNAP⁸ et des bourses auteurs/compositeurs pour le CNM⁹.

À titre exceptionnel, depuis la crise sanitaire de 2020 et dans le cadre du soutien à la recherche en théorie et critique d'art, le CNAP a engagé un partenariat avec la cité internationale des arts à Paris (CIAP) et l'association française des commissaires d'exposition (CEA) permettant d'accueillir en résidence à la CIAP des commissaires d'exposition ou critiques d'art contemporain pour une durée de six mois renouvelables. Ce dispositif a été reconduit en 2023 avec l'objectif d'accueillir plus de candidats pour des durées de résidence plus courtes¹⁰.

La direction générale du patrimoine et de l'architecture (DGPA) promeut pour sa part la résidence d'architecture. Il s'agit d'un projet culturel créant les conditions d'une rencontre entre un architecte mandataire accompagné d'un ou plusieurs autres professionnels, et des populations, des élus, habitants, acteurs locaux, sur un territoire et dans un contexte donné.

Des résidences d'archéologues pourraient se justifier mais force est de constater qu'elles ont plutôt lieu dans le domaine universitaire¹¹.

⁷ Une dotation de 45 K€ sur une durée conventionnelle de 3 ans permet l'installation dans la durée d'un artiste ou d'une compagnie au sein d'un projet de CCN ou de CDCN, un soutien financier à la production et à la diffusion d'une œuvre et en partenariat avec d'autres opérateurs du territoire et la mise en place d'un programme d'EAC et de démocratisation culturelle en direction des publics.

⁸ Le CNAP a ainsi versé, en 2021, 296 bourses aux artistes pour (coût total 505 K€) et 53 bourses de 5 000, 10 000 ou 15 000 € selon les projets aux photographes documentaires (coût total 500 K€).

⁹ Le CNM a ainsi versé en 2022 une aide forfaitaire de 5 000 € à 345 auteurs/compositeurs permettant de leur « donner du temps ». Il a inscrit dans son budget en 2023 2 M€ pour pérenniser le dispositif.

¹⁰ Le CNAP via la CIA a ainsi accueilli 5 commissaires ou critiques d'art en 2020/21, 5 en 2021/22 et 2 en 2022-23 pour des durées respectives d'un an. Le CNAP prend en charge l'hébergement et l'allocation d'une bourse mensuelle de 800 €.

¹¹ Source : INRAP.

Par ailleurs, cinq structures labellisées « ethnopôles » sur six organisent des programmes de résidences soit d'artistes et de recherche-création, soit scientifiques et de recherche-action dans leurs murs. La sixième, bien que ne disposant pas de l'infrastructure nécessaire en interne, fait de même dans le cadre de partenariats noués avec des tiers.

La direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) intervient via son opérateur, le centre national du livre (CNL), qui accorde des bourses de résidence. Il s'agit d'attribuer une rémunération à des auteurs (écrivains, illustrateurs, traducteurs) invités par une structure située sur le territoire français pour leur permettre de mener à bien un projet relevant des domaines littéraires soutenus par le CNL, ainsi qu'un projet d'animation littéraire élaboré conjointement avec la structure d'accueil. Sont éligibles les auteurs francophones et non francophones ayant déjà publié à compte d'éditeur dont l'ouvrage a été diffusé dans le réseau des librairies de France. La durée de résidence est comprise entre 1 à 3 mois. Elle donne droit au versement d'une bourse de résidence de 2 000€ bruts par mois de résidence. Les candidatures sont examinées par une commission. Par ailleurs le CNL accorde des bourses de résidence en milieu scolaire (écoles, collèges, lycées) qui correspondent à un total maximum de 6 demi-journées pour un mois qui ne prend que marginalement en compte l'hébergement. Il lance enfin la 3^{ème} édition de son dispositif de résidences d'auteurs en centres de loisir et en colonies de vacances à l'occasion d'une nouvelle édition de Partir en livre, le festival national du livre pour la jeunesse (du 22 juin au 23 juillet 2023). Les auteurs retenus bénéficieront d'une bourse de 2 000€ bruts.

Le centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) offre également des bourses de résidence aux scénaristes et réalisateurs en France. De nombreuses résidences d'écriture, de réalisation et de post-production avec un accompagnement sous forme de parrainages par des professionnels expérimentés, travail collaboratif, participation à des festivals, mise à disposition de moyens techniques pour la post-production etc.

La délégation générale des territoires, de la transmission et de la démocratie culturelle (DG2TDC) intervient au titre de la recherche culturelle et la culture scientifique, notamment par du soutien au programme PAUSE, mis en œuvre par le Collège de France, pour protéger et accueillir les chercheurs et les artistes contraints à l'exil (Cf. infra).

La DG2TDC subventionne l'association des centres culturels de rencontre (ACCR)¹² pour ses actions territoriales, dont les résidences d'artistes. Les centres culturels de rencontre (CCR) développent un projet artistique, culturel et intellectuel en synergie avec un site patrimonial majeur, faisant preuve d'un savoir-faire moderne de valorisation du patrimoine. Ils mettent en place des résidences d'artistes et de chercheurs, des échanges culturels, des co-productions, une politique touristique, de la recherche, de l'innovation, de la médiation et de la transmission artistique et culturelle. En France, 21 sites patrimoniaux sont membres de l'association. Ils ont obtenu le label d'État CCR, ou sont en attente de l'obtenir.

La DG2TDC subventionne également, via les DRAC, « l'Été culturel »¹³. Dans ce cadre, des artistes sont accueillis en résidence dans des centres de loisirs, des centres

¹² Créée en France en 1973 et reconnue d'utilité publique dix ans après, l'association des centres culturels de rencontre (ACCR) rassemble, en 2023, 22 membres français et une vingtaine de membres dans le reste du monde. Lieux de patrimoine dédiés à des projets artistiques, culturels et scientifiques novateurs, ces membres sont fortement impliqués dans la promotion du secteur culturel, dans l'éducation, et dans les enjeux de développement territorial.

¹³ Depuis 2020, l'Été culturel, mis en œuvre par le ministère de la Culture vise à permettre aux Français, notamment ceux qui ne partent pas en vacances de nouer ou renouer le lien avec une offre artistique et culturelle. Au plus près des habitants, en métropole et dans les territoires ultramarins, en ruralité et dans les quartiers, dans les institutions culturelles et dans l'espace

d'hébergement, des bibliothèques, des EHPAD, des établissements de soin, etc. partageant leur temps entre création et transmission (Cf. Annexe 2).

Le service des affaires juridiques et internationales au secrétariat général du ministère (SG/SAJI) vient en complément du soutien de la DG2TDC pour l'accueil d'artistes et de professionnels de la culture étrangers dans les CCR. Par ailleurs, il finance plusieurs programmes d'accueil d'artistes et de professionnels étrangers en résidence (Cf. infra).

Enfin il existe de nombreuses initiatives qui reçoivent leurs financements des collectivités territoriales sous forme de régie municipale (par exemple la Villa Bloch à Poitiers) ou de fonds privés (par exemple la fondation Camargo à Cassis). Des collectionneurs peuvent également trouver un intérêt à héberger des artistes en amont d'expositions qui leur seront consacrées. C'est le cas par exemple d'un des artistes exposés actuellement à la Pinault Collection qui a bénéficié auparavant d'une résidence de neuf mois à Lens¹⁴.

En termes budgétaires, la mission a constaté une absence d'agrégation des moyens budgétaires que consacre le ministère au financement des résidences.

Avec les éléments qui lui ont été transmis par le SAJI au secrétariat général, par la DGCA, par la DG2TDC, ainsi que par le CNC et le CNL, la mission a pu reconstituer un budget explicitement identifié (hors autres opérateurs métiers et hors Été culturel) d'environ 14,5M€ consacrés aux résidences en 2022, dont environ 12,9M€ pour les résidences classiques et environ 1,6 M€ pour les résidences en urgence, y compris une subvention de 300 K€ à l'« Atelier des artistes en exil » pour aider et orienter les artistes en danger. Ces subventions se répartissent comme suit :

- Programme 131 (DGCA) : 10,705 M€ dont 10,670 M€ pour des programmes classiques et 35 K€ en urgence pour l'accueil d'Ukrainiens ;
- Programme 361 (DG2TDC) : 358 K€ dont 180 K€ pour des programmes classiques et 178 K€ pour l'accueil en urgence dans les écoles nationales supérieures.
- Action 6 du programme 224 (SG/SAJI) : environ 1,8 M€ dont 0,6 M€ pour des programmes classiques et 1,2M€ pour des programmes en urgence incluant 300K€ pour l'Atelier des artistes en exil.
- CNC : presque 1 M€ dont 0,2 M€ pour le programme Caméra Libre (accueil d'urgence de cinéastes étrangers en difficulté – cf. page 11)¹⁵.
- CNL : 0,7 M€ (0,56 M€ bourses de résidences auteurs et illustrateurs et 0,14 K€ bourses de séjour aux traducteurs étrangers).

Si on ajoute les crédits consacrés à l'Été culturel dont une grande partie est consacré aux résidences, ce budget est abondé par environ 4 M€ (Cf. Annexe 2).

Il conviendrait que le service des affaires financières générales mette en place une solution opérationnelle pour identifier dans les directions générales et les services, les différentes

public, le partage artistique est au cœur des actions mêlant diffusion, rencontres et ateliers de pratique. L'opération soutient l'emploi artistique, en favorisant en particulier l'insertion des jeunes artistes récemment diplômés de l'enseignement supérieur culture. En 2022, plus de 35 000 artistes et professionnels de la culture, ont été mobilisés.

¹⁴ Il s'agit de Hicham Berrada qui a été en résidence de septembre 2018 à juin 2019 à Lens avant d'être exposé à la Punta Della Dogana à Venise en 2019 et à la Bourse de Commerce à Paris en 2023.

¹⁵ En 2022, le CNC a consacré 298,5 K€ au soutien de plusieurs dispositifs de résidences (préparation Cinéma du monde, Talents francophones, Caméra Libre, Fonds pour la jeune création francophone), ainsi que 360 K€ au soutien direct à certaines résidences et 312 K€ pour des structures d'accompagnement via des conventions CNC-Région.

subventions versées au titre des résidences. Ainsi pourrait-on à l'avenir les agréer en distinguant celles qui sont pérennes des subventions versées en urgence pour l'accueil d'artistes et de professionnels en exil afin d'avoir une vision précise de l'effort budgétaire réalisé par le ministère dans ce domaine.

Recommandation N°1 : Mettre en place une solution opérationnelle pour identifier dans les budgets des services et des opérateurs concernés les dépenses d'intervention destinées à financer des résidences (SG/SAFIG).

3. Pour autant, les critères de 2016 servent de fondement à des tentatives pour fixer une doctrine et pour définir un cadre d'action

La circulaire de 2016 demandait à chaque DRAC de tenir à jour un état des actions menées par les structures d'accueil pour la mise en place de résidences, en distinguant celles qui sont en préparation, en cours de réalisation ou en phase d'évaluation. Cet état doit notamment distinguer :

- le nombre de projets et d'artistes concernés ;
- leur répartition par discipline et par territoire ;
- les moyens qui leur sont consacrés ;
- les aides spécifiques dont la structure dispose ;
- les financements alloués sur ses ressources propres.

Ces informations résultent d'une double contractualisation autour de la résidence : d'une part un conventionnement entre la DRAC et la structure d'accueil, voire dans certains cas l'artiste lui-même, et, d'autre part, entre le partenaire d'accueil et l'artiste ou l'équipe artistique. Elles devaient permettre d'établir des bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers, à la fois par la DRAC (une fois par an dans le cadre des conférences stratégiques et budgétaires, et par les structures (6 mois après la fin de la résidence), ce qui aurait pu permettre dans ce dernier cas d'envisager le renouvellement éventuel de la résidence dans sa forme ou dans une forme différente. Il avait notamment été demandé aux DRAC, pour mettre en œuvre ces dispositions, de constituer un « mécanisme croisé », associant tous les conseillers en charge des différents secteurs thématiques concernés.

La circulaire prévoyait qu'une grille d'analyse devait être remontée annuellement à l'administration centrale. Prévu à l'annexe 1 de la circulaire de 2016, le modèle n'a jamais été réalisé et par conséquent il n'a pas été transmis aux DRAC. Du côté de l'administration centrale, aucune direction générale ni aucun service ne s'est emparé à ce jour de la mission de recueillir ces données qui devraient pourtant alimenter les conférences budgétaires et, partant, de les exploiter.

Si certaines DRAC ont mis la politique des résidences au cœur de leur stratégie¹⁶, notamment territoriale, force est de constater que les bilans ne sont pas élaborés et qu'il

¹⁶ « Plan coordonné de résidences ouvert aux auteurs, journalistes, danseurs, musiciens, plasticiens notamment » évoqué dans le cadre des conférences stratégiques 2024-2027 par la DRAC Nouvelle-Aquitaine : « Nous travaillerons à offrir [aux artistes] des conditions de création adaptées notamment en mettant en place un plan coordonné de résidence (cf., supra). Ce plan sera décliné systématiquement dans les douze départements en tenant compte de la place qu'y tiendront les artistes émergents ; en garantissant une couverture optimale du territoire, notamment les territoires ruraux de l'ex Limousin de sud-Vienne ou des Deux-Sèvres ou le vaste sud-aquitain ; en incitant à installer ces résidences au plus près des publics en favorisant les résidences itinérantes et/ ou l'action culturelle ; en associant les lieux labellisés dans un souci d'inscription dans un parcours professionnel affermi mais également les lieux repères qui maillent le territoire et qui constituent une ressource précieuse pour les talents. »

est par conséquent impossible d'agréger des données par trop partielles et disparates. Seule la DRAC Centre-Val-de-Loire, parmi celles qui ont été interrogées par la mission, a été en mesure de fournir ce bilan grâce au travail d'une agente « chargée d'observation culturelle ». Pour les autres, aucune coordination n'étant réalisée au sein de structure et les subventions n'étant pas identifiées de manière trans-sectorielle, cette communication s'est avérée être un exercice difficile à réaliser.

L'absence de définition de la résidence d'artiste n'est pas propre à la France. Les mêmes difficultés sont rencontrées chez nos voisins européens (Cf. rapport de la Fédération Wallonie Bruxelles¹⁷). Cependant cet état de fait n'empêche pas, bien au contraire, de chercher un ensemble de critères qui permettent de fonder une doctrine et, partant, de soutenir une action.

L'association Arts en résidence – Réseau national ainsi que l'association des centres culturels de rencontre (ACCR) travaillent sur une définition et sur des répertoires de résidences en France et même au-delà des frontières nationales. Ces travaux restent cependant encore trop sectoriels et limités par le fait que le recueil de données se fait surtout auprès des adhérents de ces associations.

Un travail a été fait par la Cité internationale des arts de Paris (CIAP) en décembre 2018 pour le compte du centre des monuments nationaux (CMN) pour la préfiguration de la cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts. Il a ainsi pu être dressé un panorama de 32 résidences dans la région Hauts-de-France¹⁸.

Sans remettre en cause entièrement la circulaire de 2016, il pourrait être profitable d'engager un travail en concertation avec les associations d'élus et de professionnels¹⁹ prenant en compte les initiatives qui se sont développées dans ce domaine. En outre, il appartient au ministère de définir une charte fédératrice commune qui fixe les grands principes présidant à la création d'une résidence et les obligations qu'elle engage en faveur des artistes. L'objectif serait d'harmoniser les différents types de résidences autour de trois fondamentaux :

- la relation aux citoyens (résidences territoriales, résidences des entreprises, EAC, etc.) ;
- la relation à une pratique professionnelle (résidence de création, de recherche, de formation, post-diplôme, etc.) ;
- la relation aux créateurs ou aux professionnels de la culture (rémunération, respect des droits patrimoniaux et moraux).

A l'heure actuelle, plusieurs initiatives ont déjà été prises en matière de chartes. Dans le cadre de son plan coordonné des résidences (Cf. note 15 en bas de page), la DRAC Nouvelle-Aquitaine a pris l'initiative d'annexer à tous les appels à projet pour les résidences en territoire qu'elle subventionne une charte des bonnes pratiques qui a pour objectif de garantir la qualité de l'accueil de l'artiste-auteur et son implication dans le programme de médiation co-construit avec la structure d'accueil et les artistes du territoire. L'association Arts en résidence – Réseau national a pour sa part élaboré une charte déontologique que

¹⁷ https://www.culture.be/nc/detail-article/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&q=0&hash=c4214fd410fee45f20aec6343ec9f7c947a2deac&file=fileadmin/sites/culture/upload/culture_super_editor/culture_editor/documents/Residences_d_artistes/Rapport_residences_d_artistes_Typologie_20221013_compressed.pdf

¹⁸ Il est stipulé dans le documents qu'il s'agit d'une liste indicative.

¹⁹ Conseil national des professions du spectacle (CNPS), conseil national des professions des arts visuels (CNPAV), société générale des gens de lettres (SGDL), société des réalisateurs de films (SRF) etc.

tous ses membres s'engagent à respecter²⁰. Cette association accompagne la DGCA/Délégation aux arts visuels dans un projet de rédaction d'une charte qui pourrait s'appliquer à toutes les résidences subventionnées par le ministère.

La future charte devrait aborder les différents sujets tels que les modalités de sélection, de conditions d'accueil, d'accompagnement, de moyens techniques et logistiques, de moyens financiers, d'autonomie de l'artiste, de présentations publiques et projets connexes. Ce travail devrait également prendre en compte, pour faciliter l'accueil d'artistes étrangers, les évolutions nécessaires et possibles de la réglementation relative aux visas d'artistes, d'autorisations de séjour et de rémunération. Il devrait se faire en concertation avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et avec le ministère de l'Intérieur (Cf. infra).

Il permettrait d'organiser des visions stratégiques nationale et régionales entre l'État au niveau central, les services déconcentrés (préfectures et DRAC) et les collectivités.

La DGCA a indiqué aux rapporteurs qu'elle avait inscrit dans ses priorités pour les deux années à venir une redéfinition des critères d'appréciation relatifs aux résidences dans le cadre plus général de la définition des parcours d'artistes. Au plan opérationnel, une équipe projet pourrait être constituée à l'image du groupe inter-directionnel (en associant les DRAC) qui a rédigé les principes d'engagements pour les festivals.

Recommandation N°2 : Confier à la DGCA l'actualisation de la circulaire de 2016 en l'élargissant à toutes les disciplines (DGCA chef de file en lien avec toutes les DG et le SG/SAJI). Cette circulaire pourra utilement être complétée par une charte incluant notamment les dispositions relatives à l'accueil d'artistes et de professionnels étrangers.

B. L'élaboration d'une cartographie des résidences permet de rendre compte de la diversité des modèles et des territoires

1. La mission a pris l'initiative d'établir une cartographie permettant un premier éclairage sur l'offre existante. Des annuaires et des cartographies ont été élaborés mais ils restent sectoriels et ne couvrent jamais l'intégralité et la richesse des initiatives.

Le CNAP a édité en 2016 un guide des « 233 résidences d'arts visuels en France » réalisé par le réseau Arts en résidences²¹. L'association travaille sur une réactualisation en 2023/24. Arts en résidence a pour sa part mis en ligne sous forme d'annuaire et de carte les informations relatives à ses 46 adhérents²².

Afin de permettre aux scénaristes et aux réalisateurs de se tourner vers la résidence qui correspond le mieux à leur projet, le bureau d'accueil des auteurs au CNC met à leur disposition depuis 2017 un guide d'accompagnement²³ qui récapitule l'offre existante dans

²⁰ Charte déontologique : https://www.artsenresidence.fr/site/assets/files/charte_2020.pdf

²¹ 233 résidences d'arts visuels en France, CNAP, collection « Guides de l'art contemporain, novembre 2016 : https://www.cnap.fr/sites/default/files/import_destination/document/149350_223_residences_darts_visuels_en_france_-_oct2016.pdf

²² <https://www.artsenresidence.fr/arts-en-residence/carte/>

²³ Guide édité en 2023 par le CNC/Direction de la Création des Territoires et des Publics/Service de la création/Bureau d'accueil des auteurs : https://www.cnc.fr/cinema/etudes-et-rapports/guide-de-laccompagnement--écriture-developpement-realisation-et-postproduction_228954

le domaine du cinéma, des séries et de l'image animée. Ce guide a été réactualisé en 2023.

Le CNL a mis en ligne en février 2023 une base de données de résidences d'auteurs de livres afin d'améliorer la structuration, la mise en réseau et la visibilité de l'offre sur l'ensemble du territoire. 26 résidences peuvent ainsi être identifiées²⁴. Cet outil dématérialisé répond à la mesure 12 du Plan Auteurs 2021-2022 présenté le 12 mars 2021 par le ministère de la Culture visant à améliorer les conditions de création des artistes-auteurs²⁵.

L'ACCR tient à jour l'annuaire des 21 membres de l'association²⁶ ainsi que l'agence du livre et du cinéma en Nouvelle-Aquitaine (ALCA) a mis en ligne sur son site un répertoire des résidences consacrées au livre, au cinéma et à l'audiovisuel²⁷.

HACNUM, réseau national des arts hybrides et cultures numériques, a également réalisé une cartographie des résidences dans ces domaines²⁸.

Mais il manque à ce jour un répertoire ou annuaire transdisciplinaire et interrégional.

Il en résulte, ainsi qu'il a été rapporté à la mission, que les artistes et les professionnels de la culture semblent encore ignorer ou être trop peu enclins à recourir à une offre certes foisonnante mais trop peu connue.

Une des raisons d'un moindre intérêt pour la résidence peut être lié à la volonté d'éviter une rupture avec la vie familiale, surtout pour des parents, et en particulier des femmes s'occupant d'enfants en bas âge. Une autre raison pourrait être due à cette relative méconnaissance de la multiplicité et de la diversité des propositions.

En 2019, il avait été envisagé par la DGCA de constituer une start-up d'État dédiée pour assurer le développement d'un projet de plateforme numérique permettant une mise en relation des opérateurs et des artistes et également de disposer d'un outil d'observation des résidences en quantitatif et en qualitatif. L'objectif était de permettre à tout artiste d'avoir un point d'entrée unique pour être informé des possibilités de résidence. À terme, passée la phase de développement, cette plateforme aurait eu vocation à être soit intégrée à la DGCA soit externalisée auprès d'un opérateur à identifier²⁹.

Les rapporteurs ont entrepris, conformément à leur lettre de mission, un premier travail, en étroite collaboration avec le département des études, de la prospective, de la statistique et de la documentation (DEPS) pour établir un état des lieux. Il repose sur un questionnaire diffusé auprès des DRAC, des réseaux de résidences, et auprès des interlocuteurs rencontrés par la mission (Cf. Questionnaire en annexe 3). C'est une première étape pour parvenir à une meilleure connaissance et pour améliorer la visibilité et la lisibilité de l'offre de résidences dans les territoires et selon les disciplines.

Cette campagne, lancée en janvier 2023, a suscité 381 réponses pertinentes mi-mars 2023. Nous considérons avec le DEPS qu'il s'agit d'une base sérieuse, avec un nombre suffisant de réponses permettant d'éclairer le paysage. L'exploitation des réponses devra permettre

²⁴ <https://centrenationaldulivre.fr/les-residences-d-auteurs>

²⁵ <https://www.culture.gouv.fr/Presse/Dossiers-de-presse/Plan-Auteurs-2021-2022>

²⁶ https://www.accr-europe.org/fr/l_accr/membres

²⁷ <https://alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr/residences>

²⁸ <https://hacnum.org/dispositifs-daides/>

²⁹ Source : Note de la directrice générale de la DGCA au cabinet du ministre de la culture et de la communication en date du 17 juillet 2019.

à l'occasion de nouvelles campagnes de parfaire le questionnaire afin de remplir des objectifs qui n'auraient pas été atteints ou qui auraient été oubliés dans cette première campagne.

Ces données figureront sur l'atlas culture des territoires sur le site du ministère au printemps 2023. Elles seront utiles pour les artistes et les professionnels qui recherchent des résidences, d'une part, et pour ceux qui les orientent et les accompagnent d'autre part : syndicats, filières, postes diplomatiques à l'étranger, etc. Dans un contexte de mobilité en Europe et d'échanges avec les pays tiers, la résidence entrante est appelée à se développer. L'atlas culturel des territoires permettra de servir de support à cette diplomatie culturelle et d'influence. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères s'est en effet montré très intéressé par la cartographie qui sera utile aux postes pour une meilleure connaissance de la richesse de l'offre de résidences et l'identification de lieux d'accueil vers lesquels ils n'avaient pas nécessairement le réflexe d'orienter les artistes et les professionnels étrangers souhaitant réaliser une résidence en France.

Outre l'outil de travail que représente l'atlas culture des territoires, cette publication sera de nature à créer une appétence à y figurer et une motivation à répondre pour tous ceux qui seront absents de cette première édition.

Les réponses qui ont été envoyées après le 14 mars 2023 seront prises en compte à l'occasion d'une réactualisation de l'atlas culture en janvier 2024. Avec le DEPS-Doc, nous proposons qu'à compter de cette date, une nouvelle campagne puisse être initiée de manière à ce qu'une mise à jour annuelle des données soit effectuée. C'est à cette occasion également que des demandes de précisions pourront être introduites dans le questionnaire en fonction des besoins qui seront apparus dans l'intervalle.

2. Éléments d'analyse et de synthèse sur la diversité de l'offre de résidences dans les territoires

Le questionnaire, conformément à la lettre de mission, s'adressait aux lieux de résidence. Il existe cependant une ambiguïté dans la terminologie qui attribue la même dénomination de résidences à la fois au lieu concerné et aux différents programmes éventuellement hébergés dans un même lieu. Par conséquent, des réponses multiples concernant un même lieu de résidence ont été traitées, ce qui ramenait le nombre de réponses pertinentes de 424 à 381.

Les résultats de l'enquête sont riches en enseignement (Cf. annexe 4 : Résultats des réponses au questionnaire en ligne).

Les 381 structures françaises³⁰ qui ont répondu sont très diverses en fonction de leur capacité d'accueil. Elles ont toutes déclaré au moins une résidence d'artistes ou de professionnels de la culture. L'éventail va d'un studio (au centre national de la danse-CND par exemple) à 325 logements à la CIAP.

Compte tenu de la grande diversité des durées de résidence, il est impossible d'évaluer le nombre d'artistes et de professionnels de la culture qui en bénéficient à un moment donné. Il en résulte qu'à ce stade de l'enquête, le nombre de résidents en flux n'est pas susceptible d'être déduit de l'enquête.

³⁰ À l'occasion d'une nouvelle enquête destinée à actualiser et enrichir l'atlas culture des territoires, il pourrait être envisagé d'élargir son périmètre aux centres culturels étrangers en France et aux maisons de la Cité internationale universitaire de Paris.

Cependant quelques grandes tendances peuvent être évoquées.

Les structures de droit privé sont très largement majoritaires (70%), devant les établissements publics (15%). Un peu moins d'un quart des résidences proposées (23%) le sont par des lieux labellisés ou bénéficiant d'une appellation par le ministère de la Culture.

Les résidences existent dans toutes les disciplines artistiques et culturelles même si certaines sont plus représentées que d'autres. Cette diversité et cette pluralité témoignent de l'engagement très fort des structures culturelles d'accueil et du dynamisme des relations culturelles internationales.

Le spectacle vivant, y compris la musique, (69% de l'ensemble des structures labellisées) et les arts visuels (24%) sont les domaines les mieux représentés. Dans le domaine du spectacle vivant, les scènes nationales (15% de l'ensemble des structures labellisées), les centres chorégraphiques nationaux (11%), les centres de développement chorégraphiques nationaux (11%) et les centres dramatiques nationaux (9%) totalisent 44% des résidences proposées par les structures labellisées ou conventionnées. Les autres domaines sont respectivement le cinéma et l'audiovisuel (5%), le livre (2%) et le patrimoine et les musées (1%)³¹.

Les centres d'art contemporain d'intérêt national (14%) et les fonds régionaux d'art contemporain (11%) rassemblent un quart des résidences proposées par des structures labellisées, soit 20 résidences.

17 résidences sont portées par des établissements de l'enseignement supérieur culture et 2 le sont par l'association nationale des écoles supérieures d'art (ANdÉA).

15 résidences sont proposées par des festivals dans les domaines de l'écrit, du spectacle vivant, de la bande dessinée, des arts visuels ou encore de l'audiovisuel.

Dix structures ne déclarent pas d'adresse fixe mais portent des programmes de résidence. Il s'agit de résidences itinérantes, à rayonnement intercommunal, régional, voire national comme les résidences en écoles nationales supérieures d'art par exemple.

La répartition géographique montre que certaines régions sont plus dynamiques que d'autres. Même si la prudence s'impose compte tenu des délais courts pour collecter ces premiers résultats, il est à noter que l'Ile-de-France qui pèse pour un tiers dans les équipements culturels de l'ensemble du territoire, n'offre que 8% des lieux de résidence. Ces chiffres ne tiennent cependant pas compte de la capacité en logements qui pourrait venir pondérer les résultats.

Parmi les régions les plus dotées en résidences, seules l'Occitanie et PACA dépassent 10% et sont ex-aequo à 14%. Parmi les moins dotées se trouvent les DROM et la Corse totalisant au maximum 1% des lieux de résidences chacun. Puis la Nouvelle-Aquitaine et le Centre-Val-de-Loire ex-aequo à 4%, ce qui conduit à s'interroger compte-tenu de ce que ces deux DRAC ont affirmé développer une stratégie de démarche de promotion des résidences. Les résultats du dépouillement final de l'enquête en janvier 2024 devront être examinés avec précaution.

Il est enfin intéressant de se pencher sur l'accueil des artistes et professionnels étrangers qui concerne la majorité des lieux : 82% ont accueilli des étrangers en provenance de

³¹ Les patrimoines restent toutefois assez peu présents dans cette première phase d'enquête et il faudra sans doute, dans un deuxième temps, porter l'effort sur les résidences dans ce domaine pour étoffer le catalogue des résidences.

l'Union européenne et 52% d'un pays hors de l'Union européenne. 21% des lieux ont accueilli des étrangers dans le cadre de programmes d'échanges (notamment en résidences croisées) et pour 17% des structures il s'est agi d'une réponse à une situation en urgence. Cela témoigne de l'engagement très fort des structures culturelles d'accueil et du dynamisme des relations culturelles internationales.

Recommandation N°3 : Rendre lisible et accessible la diversité de l'offre en intégrant les lieux de résidence dans l'atlas culture des territoires sur le site internet du ministère de la Culture. Envoyer tous les ans le questionnaire en vue de réactualiser les informations (SG + DEPS).

II. LE BILAN MET EN ÉVIDENCE DES CONDITIONS D'ACCUEIL COMPLEXES ET PERFECTIBLES

L'analyse de l'accueil d'artistes et de professionnels de la culture sur le territoire national conduit à opérer une distinction entre :

- des programmes que nous conviendrons d'appeler « pérennes » : ils se déploient dans le cadre d'une coopération classique et concrète pour permettre à des artistes et des professionnels une immersion de longue durée dans des structures culturelles et des territoires ;
- et des opérations menées ponctuellement dans le cadre d'accueils d'urgence, de crise ou d'exil.

Une des caractéristiques de la situation française, qui rend l'analyse complexe mais qui par ailleurs donne beaucoup de souplesse tout en évitant de stigmatiser les intéressés, est que les programmes pérennes et l'accueil en urgence se font dans les mêmes lieux de résidence. En d'autres termes, toute résidence recensée dans le cadre de l'enquête réalisée avec l'appui du DEPS est susceptible un jour ou l'autre d'offrir un gîte voire un refuge à un artiste ou un professionnel étranger. À titre d'exemple, dans le cadre du dispositif *Résidences Artistes associés* dans les CCN et les CDCN, sur 85 artistes chorégraphes accueillis entre 2016 et 2022, 14 étaient des artistes étrangers résidant en France et 6 des artistes établis à l'étranger.

A. L'offre foisonnante de programmes pérennes engage les résidences à assurer un accueil et un accompagnement de qualité

1. La diversité des programmes spécialement dédiés aux étrangers témoigne de la grande ouverture à l'international des résidences

Aux programmes développés par le ministère de la Culture et ses opérateurs, s'ajoutent ceux portés par des mécènes privés, de collectivités territoriales. Au niveau de l'Union européenne, le soutien aux résidences est très récent.

a. Programmes développés par le ministère de la Culture et divers opérateurs

Le dispositif d'accueil et de formation « Courants du monde » qui existe depuis 30 ans s'adresse aux professionnels étrangers de la culture travaillant au sein de lieux de spectacles, festivals, musées et lieux patrimoniaux, écoles supérieures, administrations culturelles nationales, régionales et locales. Au sein de ce dispositif, le programme « Résidences culture »³² permet aux participants pendant un à trois mois d'enrichir leur connaissance du paysage culturel français et des politiques menées par le ministère de la Culture et ses partenaires.

Courants du Monde constitue aussi un espace de dialogue et d'échanges aux formats divers entre professionnels français et étrangers pour répondre à des objectifs variés : découvrir, approfondir, construire. Il participe ainsi à l'objectif de diversité culturelle à travers le partage des expériences et le croisement des regards. Il favorise de nouvelles collaborations en posant des jalons pour des actions de coopération structurantes et durables.

³² <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets-partenaires/Appel-a-candidature-Residence-Culture-2022>

Le programme Odyssée, opéré par l'ACCR, existe quant à lui depuis 20 ans. Il permet à une cinquantaine d'artistes étrangers³³ par an de bénéficier d'une résidence pour une durée d'un mois en moyenne dans un centre culturel de rencontre. La durée dépend du projet et des esthétiques : elle est d'une à deux semaines pour des musiciens et peut durer de deux à trois mois pour des écrivains ou des traducteurs.

Parmi les opérateurs du ministère de la Culture, le CNC porte une attention particulière au développement international de son action à travers des programmes d'accompagnement aux auteurs étrangers en résidence en France et à travers le renforcement du potentiel international des œuvres (Cf. annexe 5).

Des dérogations sont parfois accordées aux candidats étrangers à une résidence afin d'assouplir les conditions de leur admission. Ainsi, pour obtenir une bourse de résidence accordée par le CNL, les auteurs francophones du Maghreb, de l'Afrique francophone subsaharienne, de l'océan indien, d'Haïti et du Liban peuvent n'attester que d'un ouvrage publié à compte d'auteur et diffusé dans le réseau de librairies francophones de référence alors que la publication par un éditeur constitue la règle de droit commun. Le CNL accorde par ailleurs des bourses de séjour aux traducteurs du français vers les langues étrangères en leur offrant la possibilité de résidence dans le but de développer le réseau professionnel de la langue française. Le montant de la bourse s'élève à 2 000€ par mois de séjour, ce dernier ne pouvant excéder 3 mois (soit 6 000€ au total).

b. Résidences à l'initiative de mécènes privés et de collectivités territoriales

Des programmes sont parfois mis en œuvre par des mécènes à l'instar des initiatives prises par la fondation Camargo à Cassis qui accueille de nombreuses résidences programmées et produites en collaboration avec des partenaires aux États-Unis, en Europe. Elle participe notamment à l'accueil d'artistes algériens leur permettant depuis 2022 de bénéficier de 4 mois de résidence de recherche entre la CIA à Paris, la Friche la Belle de mai à Marseille et Cassis.

Les collectivités locales sont à l'initiative de certains programmes des résidences accueillant des étrangers, avec le soutien des DRAC et qui peuvent conduire à accueillir des artistes étrangers. À titre d'exemple, c'est le cas pour les villes de Poitiers à la Villa Bloch, pour Clermont-Ferrand dans le cadre d'Artistes en résidence, pour Lyon à la Villa Gillet et pour Paris à la CIA et au centre international d'accueil et d'échange des Récollets.

c. Le soutien récent de l'Union européenne aux résidences

Au niveau européen, le programme Europe Créative, seul programme de financement européen dédié à la culture, ne soutenait pas jusqu'à présent et à proprement parler les résidences. Il soutenait (et soutient toujours) des projets de mobilité qui pouvaient avoir lieu en résidence.

À l'occasion de la renégociation du programme Europe Créative pour la période 2021-2028 et alors que la question de la mobilité était devenue de plus en plus prégnante dans l'Union européenne mais aussi entre l'Union européenne et les pays tiers, le programme a été enrichi d'un dispositif intitulé *Culture moves Europe*. Ce dispositif dédié à la mobilité, qui fait suite à l'initiative i-Portunus³⁴, est en cours de déploiement. Il permettra de financer des

³³ Il y a 600 à 700 candidatures par an pour un accueil effectif de 40 à 50 résidents par an. Le budget de ce programme est stabilisé à hauteur de 110 K€ depuis plus d'une décennie.

³⁴ Voir annexe

mobilités individuelles³⁵ et des résidences de durée variable (résidences à court terme de 1 à 3 mois, résidences de longue durée de 3 à 6 mois et résidences prolongées jusqu'à 10 mois).

Ce dernier volet, qui fait actuellement l'objet d'un appel à candidatures en cours jusqu'au 16 juin 2023, est ouvert aux personnes morales (les organismes à but non lucratif, privés, publics, fondations, etc.) qui sont actives dans tous les secteurs culturels (architecture, patrimoine, design, mode, traduction littéraire, musique, spectacle vivant et arts visuels), à l'exception de l'audiovisuel et des médias, qui organisent régulièrement des résidences ou d'autres types de projets culturels liés au lieu et qui souhaitent accueillir des artistes et des professionnels de la culture³⁶. Ces derniers doivent être des résidents légaux dans un pays du programme Europe créative différent du pays d'accueil. Le projet de résidence doit poursuivre un ou deux des objectifs suivants : explorer (mener des recherches, étudier et travailler sur un thème spécifique ou un nouveau concept), créer (s'engager dans un processus créatif collectif cherchant à produire une nouvelle œuvre artistique/culturelle), apprendre (renforcer les compétences des participants par l'apprentissage non formel ou la collaboration avec un spécialiste), se connecter (développer un réseau, renforcer le développement professionnel des participants), ou transformer (permettre un changement sociétal conforme aux valeurs et principes du nouveau Bauhaus européen). Les structures retenues se verront verser une bourse de résidence qui contribuera aux coûts liés à l'accueil d'artistes internationaux et de professionnels de la culture et à leur mobilité (frais d'hébergement, indemnité de voyage, indemnité journalière).

2. Certains lieux ont vocation à accueillir des artistes étrangers plus que d'autres.

a. La Cité internationale des arts de Paris (CIAP)

Fondation privée reconnue d'utilité publique ouverte en 1965, soutenue par le ministère de la Culture, la ville de Paris et l'Académie des Beaux-Arts, la CIAP peut accueillir 325 artistes du monde entier (toutes disciplines et toutes nationalités) en ateliers-logements sur 2 sites, quai de l'Hôtel-de-Ville (295 studios) et à Montmartre (30 studios). La durée des résidences est de deux mois à un an (six mois renouvelables une seule fois dans ce dernier cas). Le ministère de la Culture dispose de 11 studios dont il délègue la gestion à l'Institut français³⁷ (qui gère également les 12 studios dont dispose le MEAE).

Annuellement, la Cité internationale des arts accueille entre 1000 et 1500 artistes, ce qui en ferait le plus grand centre de résidences d'artistes au monde³⁸. 75 à 80 % des résidents sont étrangers. La CIAP travaille en direct avec l'Institut français et les postes diplomatiques à l'étranger. Une priorité est accordée à l'Afrique et à l'Amérique Latine qui sont des continents sous-représentés au regard des pays d'origine. L'Institut français a ainsi proposé un programme spécifique « Visas pour la création » (en cours de refonte) ouvert aux

³⁵ Pour les artistes individuels et les professionnels de la culture voyageant entre 7 et 60 jours ou les groupes d'individus (jusqu'à 5 personnes voyageant entre 7 et 21 jours). Ce 1er volet relatif aux mobilités individuelles a fait l'objet d'appels (un premier qui s'est clôturé le 25 septembre 2022 et un autre en cours jusqu'au 31 mai 2023). L'Institut Goethe a été sélectionné pour gérer ces mobilités individuelles qui consistent à donner une bourse directement aux artistes et professionnels et non pas aux structures d'accueil.

³⁶ <https://culture.ec.europa.eu/calls/culture-moves-europe-call-for-residency-hosts?etrans=fr>

³⁷ L'Institut français et la CIAP sont liés par une convention triennale de partenariat qui est arrivée à échéance le 31 décembre 2022. Une nouvelle convention est en cours de discussion.

³⁸ La part des artistes français a augmenté en 2020-2021, notamment en raison de la fermeture des frontières due à la pandémie et aux programmes de substitution mis en place à destination des artistes. Cf. en annexe le bilan du COP 2017-2021 de la Cité internationale des arts.

artistes ou commissaires résidant en Afrique ou dans les Caraïbes insulaires non françaises en lien avec la CIA qui a permis d'accueillir 2 artistes pendant 2 mois en 2021 et 3 en 2022.

La CIAP propose, à travers une équipe dédiée, un réel accompagnement artistique et professionnel (entretiens individuels, suivi de projets, mise en réseaux, événements sociaux...) à ses résidents, ce qui la distingue d'autres structures qui n'offrent qu'un lieu d'hébergement et de création.

La CIAP est désignée depuis 2019 pôle de référence de la création francophone par le ministère de la Culture aux côtés de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon-Centre national des écritures du spectacle et Les Francophonies-Des écritures à la scène à Limoges. À ce titre elle reçoit 10 artistes francophones du monde qui souhaitent développer un projet de recherche et de création dans toutes les disciplines par an pendant 3 mois dans le cadre du programme TRAME.

Le modèle économique de la CIAP repose sur le soutien de nombreux souscripteurs (plus de 130), de nature publique³⁹ et privée (galeries, fondations, entreprises), français et étrangers, qui financent des ateliers-logements et prennent en charge la résidence des artistes accueillis. Le modèle de la CIAP repose également sur de nombreux partenariats (comme par exemple avec l'ADAGP, la Fondation Culture et Diversité, la ville de Poitiers, les écoles françaises supérieures d'art – le CIAP est membre associé de l'ANdEA -, l'Académie des Beaux-Arts de Bratislava, etc.) et un programme propre de résidences.

La Cité internationale des arts a aussi à cœur de faire rayonner son activité dans les territoires, en s'engageant aux côtés de structures qui partagent ses enjeux et ses valeurs. À ce titre, plusieurs partenariats ont été établis entre la Cité internationale des arts et des municipalités dans le but de mettre en place des résidences croisées pour des artistes à Paris et dans les territoires, comme par exemple avec la ville de Poitiers depuis 2019. En général, la résidence dure 6 mois, la CIAP prend en charge les coûts de transports et la ville partenaire rémunère l'artiste, met à disposition des espaces individuels et communs, accompagne l'artiste et met en place des actions de médiation.

Dans le contexte du rapport de Benjamin Stora sur « les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie » remis au Président de la République en janvier 2021, le ministère de la Culture a été développé en lien la Cité internationale des arts un programme de résidences d'artistes entre la France et l'Algérie, pour lequel le ministère a accordé à la CIAP une subvention de 75K€.

b. Le centre international d'accueil et d'échange des Récollets à Paris

Géré par Hénéo (filiale de la Régie Immobilière de la Ville de Paris), le couvent des Récollets est une résidence hôtelière. Il dispose d'une capacité d'accueil de 80 places dont la moitié est réservée pour les artistes et les professionnels de la culture sélectionnés par des organismes de parrainage. Il a accueilli environ 7000 personnes depuis sa création pour des périodes allant de 1 mois à 2 ans. Il fonctionne à travers des conventions signées avec des organismes de parrainage⁴⁰ qui ont ensuite un droit de réservation des logements pour les artistes et scientifiques qu'ils accueillent (36 conventions pour 80 logements).

³⁹ La CIA est notamment soutenue par l'État français (MEAE, MC, MOM), la ville de Paris et l'Académie des Beaux-Arts.

⁴⁰ Comme par exemple dans le domaine culturel, le musée du Quai Branly, le Centre Pompidou, la BNF, le CNL, l'association Usages du Monde... mais aussi la mairie de Paris (5 logements attribués après appel à candidatures), le CNRS, l'Institut Curie, ou encore le Conseil des Arts et des Lettres du Québec...

c. Les centres culturels de rencontre (CCR)

Les 21 CCR ont vocation à recevoir des artistes et des professionnels dans le cadre des programmes gérés avec le ministère de la Culture : Odysée depuis 2003, Nora depuis 2016 et NAFAS en 2021 et 2022 (Cf. infra page 37).

D'autres résidences ont vocation à recevoir des artistes et des professionnels de la culture. Sans être exhaustif, plusieurs lieux emblématiques peuvent être évoqués :

- Dans le cadre de son soutien à l'écriture et à la création, des subventions spécifiques ou des aides fléchées sont accordées par le CNC à cinq structures permettant l'accueil en résidence d'auteurs-réalisateurs de longs-métrages étrangers⁴¹.
- L'association pour la promotion de la traduction littéraire gère le collège international des traducteurs littéraires à Arles (ATLAS-CITL). Ce dernier a accueilli 159 traductrices et traducteurs en 2022 pour des résidences d'une durée moyenne de 18 jours⁴².
- Le Centre Intermondes à La Rochelle, centre culturel pluridisciplinaire labellisé « ethnopôle humanités océanes » accueille des artistes étrangers dans le cadre de partenariats multiples avec notamment le réseau diplomatique et culturel français⁴³.
- La cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts a mis au cœur de sa stratégie une politique de résidences parmi lesquelles certaines seront ouvertes à des étrangers notamment dans le cadre de partenariats avec le conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) ou le festival de Montreux en Suisse.

3. Des échanges et des engagements de réciprocité donnent lieu à des résidences croisées avec des institutions à l'étranger

a. L'intervention du ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Les résidences croisées se construisent souvent en coordination avec le MEAE et les postes diplomatiques à l'étranger mais peuvent aussi résulter d'initiatives singulières.

L'Institut français, qui a créé un pôle résidences, propose aux instituts français à l'étranger, Alliances françaises et services culturels des ambassades de France un dispositif appelé « la fabrique des résidences », qui a pour objectif d'accompagner le Réseau de la phase de conception jusqu'à la mise en œuvre de programmes de résidences. Cet accompagnement se fait sous forme de missions de conseil pour l'élaboration de projets, une participation financière et un accompagnement sur la durée de mise en œuvre des programmes. Des résidences croisées ont ainsi pu être réalisées en 2021 : l'une entre M7 Centre de la mode de Doha (Qatar) avec la CIAP et l'école Duperré à Paris de 3 mois pour un artiste en mode et design ; une autre entre un consortium d'opérateurs culturels serbes

⁴¹ Ces cinq lieux sont : Centre des écritures cinématographiques-CECI Moulin d'Andé (Eure), Groupe Ouest (Finistère), Cité internationale des Arts (Paris), Centre des Récollets (Paris) et Méditalents (Bouches du Rhône). Par ailleurs d'autres résidences soutenues par le CNC telles que le Groupe Ouest ou So film accueillent des auteurs étrangers mais le soutien n'est pas fléché spécifiquement sur cette action.

⁴² En 2022, la provenance géographique des traducteurs s'établit comme suit : Parmi les traducteurs ayant séjourné au CITL, 41 % résidaient en France et 59 % à l'étranger. 28 % des résidents provenaient d'un pays européen 31 % venaient d'un pays « hors Europe ».

⁴³ Le Centre Intermondes – ethnopôle Humanités océanes est un espace international de résidence artistique. Fort de 20 ans d'existence, Intermondes obtient le label ethnopôle en janvier 2022. Intermondes dispose, en lien avec la Maison des écritures, de 3 hébergements, d'un atelier de travail et d'une galerie d'exposition. La labellisation ethnopôle de résidences Intermondes sert à sélectionner les artistes dont la création servira de support, stimulation, aiguillon... à l'activité de l'ethnopôle. L'un des principes phare de cette dernière est de développer un dialogue, toujours renouvelé, entre arts et sciences humaines.

et la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image à Angoulême de 1 à 2 mois pour 2 artistes en bande dessinée et récit graphique, ou encore la résidence croisée Arles-Penang (Malaisie), opéré par la Galerie Huit Arles et le gouvernement de l'État de Penang, qui a pour but de stimuler le développement des industries culturelles et créatives au niveau local⁴⁴.

En 2019-2020, le projet européen *Be Mobile – Create Together !* a permis la mobilité et l'accueil en résidences d'artistes (arts visuels, écritures, musique, spectacle vivant) entre la Turquie, la France (mis en œuvre par la CIAP et la Fondation Camargo), l'Allemagne et les Pays-Bas. Initié par l'Institut français de Turquie, l'objectif de ce programme était de promouvoir les échanges artistiques et culturels entre l'Europe et la Turquie par la création d'un réseau multinational et multidisciplinaire de résidences d'artistes.

Dans le contexte du Traité du Quirinal signé le 26 novembre 2021 entre la France et l'Italie⁴⁵, l'Institut français d'Italie a développé un programme de résidences artistiques appelé « Le nouveau Grand Tour »⁴⁶. Ce programme inspiré de la tradition du Grand Tour au XVIII^e siècle permet l'accueil réciproque en Italie et en France de jeunes talents de tous les champs de la création qui sont accompagnés dans leur processus créatif (sans impératif de production) et à qui est donnée l'opportunité d'entrer en relation avec les acteurs culturels locaux. Ce programme a vocation à s'élargir à d'autres pays d'Europe (accueil de jeunes artistes allemands en 2022).

L'intervention du MEAE dans le cadre de résidences d'artistes étrangers en France vise, à travers l'action de ses postes diplomatiques, à rendre plus visible la France à l'étranger. Elle intervient au titre de l'influence et du dialogue interculturel, l'artiste étranger ayant été accueilli en France devient un ambassadeur à son retour dans son pays d'origine, comme l'artiste français en résidence à l'étranger exporte ses pratiques culturelles et s'imprègne de celles du pays hôte, contribuant ainsi à un enrichissement réciproque.

b. L'initiative des directions régionales des affaires culturelles et des établissements

Les DRAC soutiennent des programmes de résidences croisées et transfrontalières organisées avec les pays voisins. Par exemple, la coopération franco-allemande est propice à des échanges culturels entre la Moselle, la Sarre et la Rhénanie-Palatinat, d'une part, et entre l'Alsace et le Bade-Wurtemberg, d'autre part. Ces enjeux ont été bien identifiés par le centre européen d'actions artistiques contemporaines (CEAA) à Strasbourg qui s'applique à faciliter les opportunités entre résidences depuis plus de deux décennies. Inscrites dans des partenariats de long terme, les destinations que propose le centre d'art font partie du paysage comme autant d'étapes possibles dans le parcours des artistes. Au fil des années et grâce à un accompagnement au plus près des artistes et des structures partenaires, c'est une connaissance fine de chacun des contextes qui s'est construite⁴⁷. Ainsi se sont noués des partenariats transfrontaliers avec des institutions allemandes ainsi que hongroises, tchèques, canadiennes et coréennes.

L'initiative de résidences croisées peut être prise par les établissements eux-mêmes. Ainsi, les Ateliers Médicis à Clichy-Monfermeil ont quant à eux noué des partenariats avec

⁴⁴ <https://www.institutfrancais.com/fr/institut-francais/offre/la-fabrique-des-residences>

⁴⁵ Extraits du Traité du Quirinal : « Les parties (...) s'engagent à favoriser la mobilité des artistes et des auteurs entre leurs deux pays, notamment en mettant en relation les institutions chargées de la formation et en encourageant le développement de résidences. »

⁴⁶ <https://www.institutfrancais.it/fr/italie/nouveau-grand-tour-decouvrez-les-residences-artistiques-et-les-jeunes-talents-europeens>

⁴⁷ Source : Grégory Jérôme, chargé de mission formation continue à la Haute école des arts du Rhin (HEAR) à Mulhouse et à Strasbourg, *Reflecting residences*, 2022.

d'autres institutions, notamment à Chicago aux États-Unis, permettant une résidence d'artistes croisée⁴⁸ dans le cadre d'un programme intitulé « Clichycago » qui vise à tisser des liens forts entre le South Side de Chicago et la banlieue parisienne de Clichy-Monfermeil.

c. *La contribution de l'association des centres culturels de rencontre (ACCR)*

L'ACCR est particulièrement bien placée pour développer des résidences croisées. L'association bénéficie d'un soutien du SG/SAJI dans le cadre d'une convention triennale et a signé par ailleurs une convention triennale de partenariat avec l'Institut français qui lui permet de bénéficier de la coopération du réseau culturel français à l'étranger. Sa position, en phase avec ses ambitions, pourrait lui permettre d'être un moteur dans l'animation des réseaux de résidences en Europe et du dialogue avec le reste du monde.

En effet, l'ACCR porte le réseau qui semble le plus structuré et le plus diversifié : il rassemble 42 membres et partenaires, dont 21 sur le territoire national, autour du double objectif de valoriser un site patrimonial et un projet artistique et culturel. Ses partenaires européens et dans le reste du monde⁴⁹ adhèrent à la charte européenne et internationale des CCR signée à Dublin en 1992. L'ACCR est membre de l'*European Alliance for Culture and the Arts* qui regroupe 37 réseaux européens, dont les centres culturels de rencontre, de Culture Action Europe qui rassemble des personnes physiques et morales autour du projet politique européen ainsi que du nouveau Bauhaus européen (*New European Bauhaus*), projet culturel européen qui vise à concevoir de futurs modes de vie plus esthétiques, durables et inclusifs, à la croisée des chemins entre l'art, la culture, l'inclusion sociale, la science et la technologie.

L'ACCR ambitionne de créer de plus en plus de résidences itinérantes entre ses différents membres et partenaires en Europe et à travers le monde. On notera cependant que l'association ne bénéficie plus de financement du programme Europe Créative (au titre du soutien aux réseaux européens) car elle ne compte plus parmi ses membres des représentants de 11 pays membres du programme Europe Créative (règle imposée par le programme). Cette situation pourrait évoluer si l'ACCR venait à étendre ses partenaires parmi les États membres ou associés au programme Europe Créative.

Les résidences permettent en outre de créer des réseaux d'artistes et de professionnels par-delà les frontières. Certaines résidences pourraient réaliser des annuaires des alumni qui seraient utiles pour venir en aide aux anciens résidents et à leurs connaissances dans les cas où une crise au niveau international le nécessiterait. Cet outil servirait en outre d'appui à notre politique d'influence dans le cadre de la diplomatie culturelle française.

Recommandation N°4 : Inciter les résidences à développer des annuaires des alumni afin de faire vivre les réseaux des résidents (DG + SG/SAJI).

⁴⁸ Cette résidence croisée est réalisée en partenariat avec le Hyde Park Art Center à Chicago (*The Jackman Goldwasser Residency*). Elle risque de disparaître au profit d'une collaboration de l'institution américaine avec l'Institut français dans le cadre de la Villa Albertine.

⁴⁹ Les membres et partenaires de l'ACCR hors territoire national sont notamment localisés au Luxembourg, en Belgique, en Allemagne, en Espagne, en Italie, en Hongrie, en Pologne, en Suisse, au Royaume-Uni, en Roumanie, au Bénin, en Tunisie, au Canada, en Australie et en Chine.

4. Quelques enseignements tirés du bilan de l'accueil en résidence d'artistes et de professionnels étrangers sur le territoire national

a. Enseignements tirés de l'enquête menée par Arts en résidence

Il ressort des auditions que la mission a menées un certain nombre de pistes d'amélioration, corroborées par les résultats d'une enquête réalisée par Arts en résidence en 2022-2023 sur l'activité à l'international de ces membres⁵⁰.

Depuis 2012, Arts en Résidence observe cette activité à travers des enquêtes annuelles, (exception faite de la période 2020/2021 marquée par la pandémie). Cette veille permet de constater un accroissement constant des projets internationaux des membres, notamment en termes de résidences croisées, ainsi que du nombre de résidents étrangers accueillis. Ces résidences concernent aussi bien des artistes émergents que des artistes confirmés. Il existe deux fois plus de résidences internationales organisées par le biais d'appels à candidatures que d'invitations ciblées. Concernant les résidences croisées qui se sont mises en place depuis 2020, deux fois plus sont nées d'une sollicitation émanant du partenaire étranger (63%) que d'une sollicitation de la structure française (32%). La tendance s'est inversée par rapport à l'enquête de 2019 qui laissait apparaître une plus grande proactivité des structures adhérentes : 69% des partenariats étaient nés à la suite d'une prise de contact par la structure française. Ce constat conduit la mission à s'interroger sur la nécessité d'apporter un appui pour la prospection aux résidences (Cf. infra).

32% des programmes d'échanges s'organisent dans le cadre de jumelages ou d'accords de coopération entre collectivités territoriales. Ils ont lieu principalement entre des villes (16%) et entre régions (12%). Un peu plus de 30% des structures françaises ont eu l'occasion de se déplacer dans le pays de leurs partenaires, parmi lesquelles 62% ont fait porter les charges par leur structure, 12% ont bénéficié d'une invitation ou d'un voyage en délégation et 12% d'une bourse de mobilité ou de prospection.

Les principales difficultés évoquées par les résidences qui développent un accueil d'artistes étrangers sont d'ordre financier : pour mettre en place les projets, pour organiser la prospection de partenaires à l'étranger, pour pérenniser ces partenariats et pour prendre en charge l'ensemble des frais occasionnés. Sont évoquées dans un dernier temps la lourdeur de gestion pour les équipes liées à la langue et aux différences culturelles ainsi que les difficultés à harmoniser les conditions d'accueil spécifiques aux artistes étrangers (durées, rémunération, accompagnement, etc.).

Si ces enquêtes ne portent que sur la seule discipline des arts plastiques et sur un nombre de structures limité (les membres d'Arts en Résidence - 46 fin 2022), elles sont riches en enseignements sur les difficultés rencontrées et donnent des pistes de réflexion pour faciliter les projets de résidences.

L'enquête conduite par Arts en résidence-Réseau national auprès de ses adhérents en 2022/23 (Cf. Supra) donne des informations précieuses sur les leviers qui devraient être développés pour aider les résidences à développer l'accueil d'artistes et de professionnels étrangers. Les résidences qui ne développent pas de tels programmes citent trois leviers qui leur sembleraient favorables pour les inciter à le faire :

- une aide au repérage de financements dédiés susceptibles d'être sollicités ;
- une aide à l'organisation ou à la prise en charge d'une mobilité de prospection ;

⁵⁰ 46 membres fin 2022.

- une proposition de formation aux démarches administratives (visas, démarches sociales et fiscales) liées à l'accueil des résidents étrangers en France.

L'Institut français souhaite, dans le cadre de son plan stratégique 2023, renforcer l'internationalisation des structures de résidence, en s'appuyant notamment sur l'expertise d'Arts en Résidence.

Enfin, l'accueil en résidence d'artistes et professionnels étrangers est intrinsèquement lié à la question de la mobilité en Europe. Or celle-ci rencontre des freins (discontinuités du point de vue des systèmes de protection sociale, des législations fiscales et jusqu'à la définition même de l'activité artistique) qui font l'objet de discussions au sein d'un groupe de travail de la méthode ouverte de coordination⁵¹ sur le statut et les conditions de travail des artistes et des professionnels de la culture mis en place par la Commission européenne et auquel participent des représentants des États membres.

b. Préparer l'accueil en résidence en amont, dans le pays d'origine, gage de réussite

Un budget et du temps de prospection sont indispensables pour mettre en place des résidences entrantes et a fortiori lorsqu'elles sont croisées. Or les budgets annualisés sont une source de la complexité puisque les résultats d'une prospection en année N se réalisent dans une temporalité différée en N+1 voire en N+2. De ce point de vue, la contractualisation permet de mieux lisser dans la durée les différentes étapes d'une stratégie budgétaire consacrée aux résidences entrantes ou croisées. Une des solutions envisagées par les interlocuteurs de la mission est la sous-traitance de la prospection qui peut être confiée à des organismes tels que l'office national de diffusion artistique (ONDA) dans le domaine du théâtre et de la danse qui a vocation à organiser les contacts à l'étranger⁵². Ce partenaire fait cependant défaut pour les arts visuels, Arts en résidence n'ayant ni les connexions à l'étranger, ni les moyens financiers pour les nouer.

Dans le meilleur des cas, la préparation en lien avec les postes à l'étranger permet de vérifier le statut d'auteur ou de professionnel, l'autorisation de quitter le territoire et la nature du visa, la prise en charge des frais de voyage, etc.

c. Faciliter les démarches administratives

Arts en Résidence a lancé un chantier de boîte à outils pour faciliter les démarches des membres engagés dans l'accueil d'artistes étrangers, en liaison étroite avec *On the move* et MobiCulture.

MobiCulture⁵³, centre de ressources spécialisé sur les modalités d'accueil en France d'artistes et professionnels de la culture étrangers, créé en 2015, est financé par le ministère de la Culture⁵⁴. MobiCulture conseille les artistes et professionnels de la culture sur la réglementation du travail, la sécurité sociale, la fiscalité, les assurances et réalise à cette fin une veille juridique importante. Depuis 2019, MobiCulture est rattaché au réseau

⁵¹ La méthode ouverte de coordination (MOC) désigne une forme de coopération volontaire entre les États membres de l'UE, qui vise à améliorer l'élaboration des politiques et à favoriser une coopération plus structurée grâce à l'apprentissage entre pairs et aux échanges de bonnes pratiques.

⁵² L'ONDA apporte un soutien à la tournée en prenant en charge les frais de déplacement en France et en apportant une garantie financière. Cette association favorise la coopération entre les lieux. Surtout, ses équipes voyagent et apportent un soutien à des équipes rencontrées à l'étranger.

⁵³ <http://mobiculture.fr/fr>

⁵⁴ Subvention du SG/SAJI à hauteur de 30K€ annuels depuis 2022 contre 20K€ auparavant, ainsi qu'une aide du CNM de 15K€, complétées ponctuellement par des prestations de services pour des structures, comme le CND, le réseau des musiques du monde...

On The Move France, qui fournit aux artistes et des professionnels de la culture des informations sur les financements, les résidences, les appels à projets⁵⁵. Leurs activités sont très complémentaires et jouent un rôle essentiel pour l'accueil en France d'artistes et de professionnels de la culture étrangers. Toutefois, force est de constater que MobiCulture, qui est devenu un acteur clé mais qui fonctionne avec une seule salariée (à temps partiel) manque de ressources pour faire face à une activité en forte augmentation : des demandes d'information en ligne qui concernaient plus de 800 artistes en 2022 (14% venaient en résidence en France) contre 550 en 2018 (11% venaient en résidence en France) et auxquelles s'ajoutent d'autres services rendus comme par exemple des sessions de sensibilisation à l'encadrement réglementaire pour l'accueil d'artistes ou de professionnels étrangers ou encore des permanences juridiques à l'occasion de salons, festivals, etc. Si MobiCulture était renforcé, il conviendrait de préciser davantage ses missions dans la convention pluriannuelle qui lie le ministère avec On The Move/Mobiculture et en particulier s'agissant de formations à destination des acteurs concernés (tutoriel, MOOC sur les enjeux de fiscalité, visas, logement...) que MobiCulture pourrait davantage développer.

MobiCulture a rédigé, pour Zone France un guide pratique des visas (mis à jour en mars 2022)⁵⁶. En effet, Zone France, le réseau des musiques du monde, gère le Comité Visas Artistes (CVA), créé en 2009 pour réagir face aux difficultés croissantes relatives à l'octroi de visas, rencontrées par les professionnels ayant une activité internationale⁵⁷. L'activité de ce Comité ne se limite pas aux professionnels du secteur musical mais couvre désormais l'ensemble des disciplines du spectacle vivant. Si le plus souvent, les situations concernent l'attribution de visas pour un spectacle ou une tournée en France, elle peut aussi concerner une venue en résidence de création, en amont, pour préparer ces manifestations. Le guide des visas rassemble des informations pratiques à destination des professionnels et des artistes pour faciliter la compréhension des règles et des procédures d'attribution des visas et des titres de séjours, à savoir les passeports talents pour les artistes qui restent plus de trois mois en France⁵⁸.

Le visa « passeport talent – profession artistique et culturelle » valant titre de séjour, accordé pour une durée de 1 à 4 ans, constitue une réelle avancée pour le secteur culturel. Entre 2020 et 2022, le nombre de passeport talent - profession artistique et culturelle attribué est passé de 688 à 1155 en incluant les primo-délivrances et le renouvellement des visas, les cinq premières nationalités bénéficiaires étant américaine, japonaise, chinoise, russe et sud-coréenne.

De nombreux interlocuteurs de la mission ont fait état de difficultés croissantes concernant l'obtention des visas en raison de la nature des preuves à fournir et de la durée de traitement des dossiers, qui peuvent *in fine* avoir un impact sur l'attractivité du marché français. Compte tenu du caractère interministériel de ce sujet, une mission inter-inspections (IGA, IGAE et IGAC) sur les conditions d'admission et de circulation des artistes et des professionnels de la culture étrangers serait utile, sous réserve que ce sujet spécifique n'ait pas déjà été traité en détail par la mission d'évaluation de la politique des

⁵⁵ <http://www.on-the-move.org/>

⁵⁶ <https://www.zonefranche.com/fr/comite-visas-artistes/guide-pratique-des-visas-practical-guide-to-visas>

⁵⁷ Il est composé du CNV, le FNSAC, l'UPFI, le SNAM CGT, le SFA, le PRODISS, l'UFISC, l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Institut Français, De Concert !, MobiCulture, la Cité internationale des arts et Zone Franche, ainsi que de représentants des ministères de la Culture et de l'Europe et des Affaires étrangères, ainsi que du ministère de l'Intérieur depuis 2015.

⁵⁸ Le portail « France-Visas » est aussi une ressource essentielle.

visas de la France confiée en mars 2023 à M. Paul Hermelin par les ministres de l'Europe et des affaires étrangères et de l'Intérieur et des Outre-mer et qui devrait être remise prochainement.

d. Approfondir la problématique de la fiscalité des bourses

Plusieurs des interlocuteurs de la mission s'interrogent sur les règles applicables en matière de fiscalité des bourses accordées aux artistes étrangers et ont indiqué avoir saisi le ministère à ce sujet. En effet, les artistes venant de l'étranger peuvent être soumis à une retenue à la source spécifique⁵⁹, sous réserve des termes des conventions fiscales bilatérales signées entre la France et les États de provenance des artistes concernés pour éviter une double imposition. Chaque résidence accueillant des artistes étrangers se doit donc de vérifier chacune des conventions bilatérales applicables. Or, les résidences qui accueillent beaucoup d'artistes issus de nombreux pays considèrent que ce travail est à la fois chronophage et complexe compte tenu de l'absence de compétences fiscales au sein des équipes.

Interrogé par la mission, le SAFIG nous a indiqué que la plupart des conventions fiscales conclues par la France et actuellement en vigueur reprennent les dispositions des modèles proposés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et par l'Organisation des Nations Unies (ONU), qui consacrent le principe d'une imposition dans l'État de provenance du revenu. Cette règle s'applique quelle que soit la nature du revenu perçu. Dès lors, les revenus provenant des bourses de résidence versées à des artistes étrangers en France sont pour la plupart imposables en France en vertu du droit international. Cette analyse et la délimitation précise du champ des conventions bilatérales reprenant les modèles OCDE et ONU pour les dispositions précitées devraient être confirmées par l'administration fiscale qui pourrait être saisie par le SG/SAFIG.

Compte tenu de l'ensemble des sujets évoqués ci-dessus et alors que la fonction « résidence » est disséminée au sein du ministère, il apparaît indispensable que soit identifiée au sein du ministère une personne référente en matière de mobilité internationale afin d'assurer une synthèse, d'élaborer une politique publique cohérente et de pouvoir répondre aux questions que se posent les DRAC et les opérateurs métiers.

Recommandation N°5 : Clarifier que la personne en charge de la mission mobilité et soutien aux échanges artistiques au sein de la SDAEI (SG/SAJI) remplit également le rôle de « référent résidences internationales », entrée unique au ministère pouvant être saisie par les interlocuteurs institutionnels de tout sujet concernant la mobilité internationale. Renforcer le soutien financier du ministère à MobiCulture, centre de ressources spécialisé sur les modalités d'accueil en France (DG + SG/SAJI).

B. Une forte mobilisation pour l'accueil d'urgence qui révèle des difficultés spécifiques

Ces dernières années, la multiplication des crises internationales a rendu la question de l'accueil en urgence des artistes et des professionnels de la culture de plus en plus

⁵⁹ L'article 182 A bis du code général des impôts (CGI) institue une retenue à la source spécifique, pour les sommes payées, y compris les salaires, en contrepartie de prestations artistiques fournies ou utilisées en France, par un débiteur qui exerce une activité en France à des personnes ou des sociétés, relevant de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés, qui n'ont pas dans ce pays d'installation professionnelle.

prégnante. On parle alors de « mobilités imposées », pour reprendre les termes utilisés par Arts en résidence, en raison de trajectoires heurtées par les crises, les guerres, les persécutions ou encore la censure.

Dans ce contexte, la gestion de crises et l'accueil d'artistes et de professionnels de la culture en danger est devenue au cours des années une question constante qui interroge sur la nécessité de mettre en place des dispositifs de soutien dans la durée qui auraient une double vocation : d'une part faire face en urgence à l'accueil d'artistes et de professionnels en danger et d'autre part soutenir sur le long terme ceux déjà accueillis mais qui sont dans l'impossibilité de retourner dans leur pays.

En effet, ces situations concernent des artistes en exil qui ne peuvent plus revenir dans leur pays car leur vie ou leur activité sont menacées, mais aussi ceux qui ont quitté temporairement leur pays en raison d'une crise politique, économique ou climatique mais souhaitent y retourner.

Il convient de préciser que la problématique de l'accueil d'urgence des artistes et professionnels en danger dépasse la question des résidences. Elle s'inscrit dans un écosystème complexe qui va de la fourniture de conseils aux personnes concernées depuis le pays d'origine jusqu'à l'accompagnement administratif, social, médical et artistique dans le pays d'accueil. La résidence est ici un outil au service de cet accueil, outil indispensable dès lors que les artistes et professionnels quittent leur pays pour des durées plus ou moins longues.

1. La concentration des moyens dans des programmes et des lieux emblématiques ne doit pas occulter la multiplicité des initiatives

a. Les récents plans d'action d'urgence mis en œuvre par le ministère de la Culture permettent l'accueil en résidence d'artistes et de professionnels de la culture menacés ou empêchés à travers différents programmes

Ces trois dernières années, alors que les crises internationales se sont succédées, le ministère de la Culture a mis en place différents plans de soutien pour venir en aide aux artistes et professionnels de la culture et des médias de pays en crise ou en guerre : un plan de soutien pour les secteurs culturels libanais qui inclut un programme de résidences pour l'accueil d'artistes libanais en France (programme NAFAS) à la suite de la double explosion intervenue dans le port de Beyrouth en août 2020, un plan d'urgence pour l'accueil d'artistes et de professionnels de la culture afghans en 2021 qui s'appuie notamment sur le programme NORA pour l'accueil en résidence en France, et, en mars 2022, un plan de soutien « Culture Urgence Ukraine » pour l'accueil d'artistes, de professionnels de la culture et des médias ukrainiens et russes dissidents qui s'appuie aussi sur les structures (Atelier des artistes en exil, CIAP, ACCR...) et les programmes existants (programme NORA, programme PAUSE...) ⁶⁰. À cela s'ajoutent des actions antérieures qui

⁶⁰ Un fonds de 1,4M€ annoncé par le ministère de la Culture dès mars 2022 a permis de soutenir plusieurs structures mobilisées pour l'accueil des artistes et professionnels de la culture et des médias impactés par la guerre : l'Atelier des artistes en exil qui a notamment mis en place une ligne téléphonique d'assistance pour l'orientation des artistes et professionnels de la culture impactés par la guerre (150 K€) ; le programme PAUSE pour l'accueil en résidence d'artistes et de professionnels de la culture dans des établissements publics culture (150 K€) ; la Cité internationale des arts de Paris pour la mise à disposition de studios d'artistes pour une durée de 3 mois (150 K€) ; la Maison des journalistes pour un accompagnement téléphonique et in situ des journalistes arrivés en France, ainsi qu'un accueil dans les chambres à disposition (50 K€). À cela s'ajoute un programme de soutien à la création artistique de 250 K€ (DGCA) visant à soutenir des structures pour accueillir des artistes en résidence et/ou les accompagner (achat de matériel, location de studios artistiques,

ont permis dès 2016 de soutenir ponctuellement ces mêmes structures en capacité d'accueillir ou d'accompagner des artistes et professionnels en exil, notamment dans le contexte de la guerre en Syrie. Ce n'est cependant que récemment, que l'action du ministère pour l'accueil d'artistes et de professionnels de la culture en situation difficile s'est réellement structurée.

La création d'un programme dédié aux artistes libanais : le programme NAFAS

L'Institut français, l'Association des Centres culturels de rencontre (ACCR) et l'Institut français du Liban se sont associés pour inviter 100 artistes libanais en résidence en France, à travers un programme d'urgence dénommé « NAFAS » (qui signifie « souffle » en arabe), initié et cofinancé par le ministère de la Culture (150 K€) et avec le soutien également du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (50K€). Conçu avec le soutien de six collectivités territoriales partenaires⁶¹, le programme a permis d'accueillir entre septembre 2020 et décembre 2022 des artistes libanais pour des résidences de trois mois et de les accompagner dans le développement d'un projet de recherche et de création, dans tous les secteurs de la création contemporaine. Les 56 structures hôtes mobilisées à travers toute la France traduisent la diversité des projets. Par exemple, 14 centres culturels de rencontre, la CIAP, la Villa Noailles à Hyères, la Fondation Camargo à Cassis, la Métive Moutiers d'Ahun, la Villa Bloch à Poitiers (qui a permis à l'artiste libanaise accueillie de bénéficier d'un accompagnement spécifique en partenariat avec le Poitiers Film Festival et la participation à des ateliers sur les courts et longs métrages). Une aide de 4 500 € par artiste accueilli a été versée aux structures pour satisfaire aux dépenses de transport, de visas, de séjour et de création etc. Avec le soutien du mécène GALOP, concessionnaire exclusif d'Hermès au Liban, le programme NAFAS s'est clôturé par des résidences de création, production et formation aux métiers d'art.

Un bilan positif semble pouvoir être tiré de ce programme. S'agissant de sa mise en œuvre, le programme a été qualifié d'exemplaire par certains interlocuteurs de la mission en raison de ses caractéristiques qui ont rendu son fonctionnement performant : une coordination forte, un appui politique et financier important et un déploiement territorial. Les retombées des résidences remarquables ont été évoquées telles que la participation à des événements qui ont donné de la visibilité au travail des artistes, des projets et collaborations franco-libanais à plus long terme⁶².

Le programme NORA, spécifiquement destiné à l'accueil d'artistes exilés a été récemment mobilisé pour l'accueil d'artistes afghans, ukrainiens et russes

Le programme de résidence NORA, géré depuis 2016 par l'ACCR, avec le soutien du ministère de la Culture⁶³, s'adresse à des artistes, chercheurs, professionnels de la culture exilés, de pays en conflit ouvert, et arrivés récemment en France⁶⁴. Il a pour objectif de permettre à ces personnes de développer des projets au sein des CCR, répartis sur l'ensemble du territoire français, et de mieux appréhender les réseaux culturels, artistiques, intellectuels français afin d'y tisser des liens sur le long terme. Tous les domaines d'activité sont concernés (spectacle vivant, littérature, musique, architecture, artisanat, arts plastiques, écriture théâtrale, cinéma d'animation, photographie, journalisme). Depuis sa mise en place en 2016, le programme a permis la réalisation de plus de 80 résidences pour un total d'une soixantaine d'artistes. Depuis l'origine du programme, le pays le plus

etc.), ainsi qu'un soutien aux étudiants ukrainiens et russes des écoles Culture et des aides au financement de cours de Français Langue Étrangère (FLE). Cf. bilan du fonds d'urgence Ukraine en annexe n°9.

⁶¹ Régions Sud, Hauts-de-France, Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine, ainsi que la Ville et la Métropole de Lyon.

⁶² Cf. en annexe, le rapport d'activité de l'Institut français, NAFAS, 100 résidences d'artistes libanais en France

⁶³ 50K€ en 2022

⁶⁴ <https://www.accr-europe.org/fr/les-residences/les-programmes/nora>

représenté parmi les artistes Nora est la Syrie. En 2022, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et les efforts déployés pour l'accueil d'artistes et de professionnels de la culture impactés par cette situation internationale a modifié la répartition des artistes NORA selon leur pays d'origine : 30% provenaient de Russie, 20% d'Ukraine, 20% de Syrie, 10% d'Iran, 10% du Maroc et 10% de Palestine⁶⁵ (cf. annexe 6 : extraits du rapport d'activité 2022).

Spécifiquement destiné à l'accueil d'artistes exilés, ce programme a également été mobilisé pour l'accueil d'artistes afghans, suite à la prise du pouvoir en Afghanistan par les talibans en 2021. Dans ce contexte, un complément sous forme de fonds d'urgence de 40 000 euros a été débloqué par le ministère de la Culture et confié à l'ACCR pour l'accueil en résidence des artistes réfugiés⁶⁶.

Les deux dernières crises de grande ampleur (Afghanistan et Ukraine) ont conduit le ministère de la Culture à s'engager davantage dans le programme PAUSE.

Le programme PAUSE élargi aux artistes et aux professionnels de la culture

Lancé en 2017 à l'initiative du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et porté par le Collège de France, le programme PAUSE apporte un soutien financier (à hauteur de 60%) aux institutions françaises qui s'engagent à recruter des scientifiques ou des artistes en danger et à les soutenir dans leur intégration en France. Le programme accompagne également les établissements d'accueil et les bénéficiaires afin de favoriser l'intégration sociale et professionnelle de ces derniers, y compris à l'issue du programme, en finançant des formations professionnelles collectives et individuelles (renforcement des compétences, cours de langue, coaching professionnel...) et en créant des espaces de rencontre et de partage d'expériences tant personnelles que professionnelles et intellectuelles entre les lauréats du programme.

Le ministère de la Culture a soutenu le programme PAUSE dès sa création (il siège dans le comité de direction) mais les candidats aux appels venant du secteur culturel étaient peu nombreux (essentiellement des architectes). Une réflexion s'est alors engagée pour adapter le programme à l'accueil des artistes, réflexion qui a abouti en 2021 avec le concours de l'association nationale des écoles d'art (ANdEA) qui a servi de relais vers les écoles d'art, et de l'Atelier des artistes en exil. Le programme rebaptisé « programme national d'Accueil en Urgence des Scientifiques et des Artistes en Exil » a pu soutenir une vingtaine d'artistes en 2021. Le plus souvent, la structure d'accueil aide le lauréat à trouver un logement en résidence.

À cette date, dans le contexte de l'urgence créée par la situation en Afghanistan, le MESRI et le ministère de la Culture ont demandé au Collège de France de mettre en place des fonds d'urgence dédiés. En 2021, dans le contexte de la crise afghane, le ministère de la Culture a alors exceptionnellement doublé le montant apporté au programme PAUSE, le portant à 400 K€.

En 2022, dans le cadre du plan de soutien « Culture Urgence Ukraine » le ministère de la Culture a alloué des moyens supplémentaires au programme PAUSE à hauteur de 500 K€.

⁶⁵ Rapport d'activité ACCR 2021 et projet de rapport d'activité 2022.

⁶⁶ L'ACCR a ainsi géré la résidence d'Aman Poyamak, journaliste et écrivain afghan qui durant 11 mois en 2022 a été hébergé et accompagné par une personne ayant travaillé au sein des services sociaux, à Saintes. D'autres artistes ont été ou seront accueillis dans le cadre de ce programme : Mohammad Reza Ahmadi, dramaturge, à l'Aria, en Corse ; Maryam Yousefi, écrivaine, à la Cité du Mot et à l'Abbaye de Neimenster, au Luxembourg, Benyamin Qudratullah et Aref Siek Poosh, dramaturges, à la Chartreuse de Villeneuve lez Avignon et à la Maison Maria Casarès ; Mohamed Reza Rahesh, musicien, à l'Abbaye de Sylvanès.

Ce Fonds spécial « culture PAUSE – Solidarité Ukraine » a permis un accueil en résidences, au sein du réseau des établissements publics du ministère et des structures labellisées, conventionnées ou subventionnées, des artistes et professionnels de la culture et de leurs familles impactées par la guerre en Ukraine, pour une durée de 3 mois. Un éventuel financement supplémentaire du bénéficiaire du fonds d'urgence pour une période de 6 mois est possible, sous réserve du dépôt de la candidature par l'établissement d'accueil dans le cadre de l'appel régulier du programme PAUSE.

Chiffres-clés :

En 2021, 20 artistes ont bénéficié du soutien du programme.

En 2022, 74 personnes ont bénéficié du soutien du programme :

- 30 artistes et 17 professionnels de la culture impactés par la guerre en Ukraine (de nationalité ukrainienne, russe ou biélorusse) ont bénéficié du fonds d'urgence Solidarité Ukraine (financement forfaitaire pour une durée de 3 mois entre 6200€ pour une personne seule et 8200€ pour une famille, attribué après soumission au ministère de la Culture et validation par le comité de direction du programme) ;

- 27 artistes ont bénéficié d'un co-financement dans le cadre des appels réguliers, dont 17 premières demandes et 10 renouvellements.

Au total, depuis la mise en place du dispositif culture du programme, 104 financements ont été attribués à 94 personnes.

14 pays d'origine : Afghanistan, Biélorusse, Birmanie, Chine, Congo (RDC), Congo Brazzaville, Liban, Pakistan, Palestine, Russie, Syrie, Tunisie, Turquie et Ukraine.

69% de femmes et 31% d'hommes.

Toutes disciplines artistiques représentées : arts plastiques (42%), spectacle vivant (26%), cinéma (9%), musique, mode, photographie, architecture, design.

Le programme PAUSE s'appuie sur un réseau de 20 structures partenaires sur tout le territoire français : dont l'ENSP d'Arles, les Arts Décoratifs, écoles supérieures d'art : Annecy Alpes, Avignon, Valence Grenoble, Saint Etienne, Nancy, Reims, Villa Arson, le Centre Dramatique National de Besançon, le Cratère – scène nationale d'Alès ; auquel se sont ajoutées dans le cadre du fonds d'urgence Ukraine 18 structures supplémentaires : Festival Paris quartier d'été, Cinémathèque française, musée du Louvre, musée d'Orsay, la BnF, l'association l'Usage du monde, la muse en circuit - centre national de création musicale, le centre chorégraphique nationale de Nantes...

Sources : programme PAUSE

Au regard des éléments fournis à la mission, le bilan du programme PAUSE à l'égard des artistes et professionnels de la culture semble positif et la montée en puissance du programme pour l'accueil d'urgence souhaitée par les ministères concernés témoigne de la capacité du programme à faire preuve d'agilité et de réactivité (fonds urgence Ukraine mis en place en quelques jours). Son fonctionnement collégial (tous les ministères et centres de recherche partenaires participent au comité de direction) a été souligné comme vertueux. Les responsables du programme réfléchissent à d'autres évolutions, à court ou moyen terme, comme l'ouverture du programme « classique » aux professionnels de la culture (actuellement seulement ouvert aux artistes), un suivi des lauréats à la sortie du programme via la création d'un réseau et l'organisation d'événements avec des

professionnels de la culture. Enfin, le programme PAUSE réfléchit aussi à développer de nouveaux partenariats avec notamment Artcena, MobiCulture, l'Institut français et des réseaux de résidences ;

Toutefois la poursuite des actions du programme et son développement dépendront des moyens financiers dont il disposera à l'avenir et qui ne sont pas sécurisés, y compris pour 2023 (risque de refus des financements provenant du Fonds Asile, Migration, Intégration – FAMI pour 2023). Enfin, dans ce contexte, une sécurisation du poste du responsable du volet culture du programme semble également un prérequis.

b. Les lieux et structures bien identifiés

L'Atelier des artistes en exil, une structure de référence au savoir-faire reconnu

Créé par Judith Depaule et Ariel Cypel en 2017 à Paris, l'Atelier des artistes en exil (aa-e) est un lieu unique en son genre. Il accueille des artistes demandeurs d'asile ou réfugiés⁶⁷ et leur offre un espace d'accueil et de conseil (entretiens individuels), un espace de travail où les artistes peuvent poursuivre leur activité artistique (complétée par des monstrosités en direction des professionnels et d'ateliers de pratique artistique en direction d'un public amateur, y compris des ateliers en milieu scolaire) et un espace de convivialité. L'aa-e ne dispose pas de logements mais travaille avec d'autres structures comme la Cité Internationale des Arts de Paris ou le Centre international d'accueil et d'échanges des Récollets, ainsi que des associations comme *Toit et joie*.

L'aa-e est un maillon essentiel dans le parcours des artistes en exil en France. Il intervient avant leur arrivée sur le territoire en apportant des conseils aux artistes depuis leur pays d'origine grâce à la mise en place de lignes d'assistance téléphoniques dans leur langue natale, comme ce fut le cas d'abord pour les artistes birmans, puis en août 2021 pour les artistes afghans⁶⁸ et en 2022 pour les artistes ukrainiens mais aussi russes et biélorusses dissidents.

Après leur arrivée en France, en complément de l'accompagnement artistique, l'aa-e offre également d'autres services tels qu'un accompagnement social (via une assistante sociale recrutée par l'aa-e), administratif, juridique, médical et psychologique, ainsi que des cours de français quotidien. Le soutien financier du ministère de la Culture permet aussi pour partie de financer ces actions⁶⁹.

L'aa-e assure aussi la promotion des artistes en exil par une série d'événements, en particulier son festival pluridisciplinaire *Visions d'exil* dont la première édition s'est tenue en 2017. Il réunit des œuvres d'artistes en exil et d'artistes traversés par la question de l'exil.

⁶⁷ L'aa-e distingue quatre groupes d'artistes en exil (artistes qui ne peuvent plus revenir dans leur pays car leur vie ou leurs activités sont menacées) car la notion d'artiste ne prend pas le même sens selon la provenance géographique : les artistes professionnels qui souhaitent poursuivre leur activité artistique et se reconstruire professionnellement, les artistes semi-professionnels ou « amateurs avertis » qui demandent à parfaire leur formation et qui s'orientent vers une professionnalisation, les artistes en devenir et les artistes devenus artistes à cause de l'exil (cf. dossier de presse 1^{er} mars 2023).

⁶⁸ En 2021, le SG du ministère accordait une subvention de 280K€ à l'Atelier des Artistes en Exil qui lui permettait de recruter de nouveaux personnels et de mettre en place une ligne téléphonique en français, en anglais et en dari pour les réfugiés Afghans. Ce soutien a également permis la prise en charge matérielle de l'arrivée en France de 250 afghans (aide alimentaire, enseignement du français, accompagnement dans les démarches administratives, recherche de logement et équipement).

⁶⁹ La convention annuelle d'objectifs 2022 signée entre le ministère de la Culture et l'Atelier des artistes en exil prévoyait une subvention de 300K€ en 2022 répartis à parts égales entre deux projets : l'accueil des artistes impactés par la guerre en Ukraine et l'accompagnement des artistes en exil afghans et autres artistes récemment arrivés sur le territoire français.

Situé à Paris, l'aa-e a également ouvert une antenne à Marseille en 2021. En quelques années, l'activité de l'aa-e est devenue exponentielle, son équipe permanente s'est renforcée et les demandes d'artistes en exil ne cessent de croître. Depuis sa création, l'aa-e a accueilli plus de 400 artistes et professionnels en exil issus de toutes les disciplines artistiques (architecture, arts plastiques, arts visuels, cinéma, performance, danse, théâtre, musique, littérature, mode), dont 38 % d'artistes femmes, et venant de 48 pays⁷⁰. Parmi ses activités, l'aa-e a notamment développé avec le soutien de la DGCA/Délégation de la danse, l'accueil en résidence de chorégraphes étrangers dans deux Ateliers de fabrique artistique (La Pratique à Vatan – Indre - et la Métime à Moutier-d'Ahun - Creuse). Cf. dossier de presse de l'aa-e, 1^{er} mars 2023 en annexe n°7.

La Cité internationale des arts de Paris (CIAP), un lieu d'accueil emblématique qui n'a pas d'équivalent dans le monde.

Depuis sa création et tout au long de son histoire, la Cité internationale des arts est aussi devenue un lieu d'hospitalité et d'accompagnement pour des artistes en danger ou empêchés de créer dans leur pays, notamment via la souscription historique du Haut-Commissariat aux réfugiés. Sur les 11 studios-ateliers détenus par le ministère de la Culture⁷¹, un est dédié à l'accueil d'artistes en exil. C'est également le cas de la ville de Paris qui a travers son programme ICORN-Ville de Paris permet d'accueillir des artistes internationaux en exil au sein de la CIAP (cf. infra). Récemment, grâce à un soutien financier exceptionnel du ministère de la Culture, la CIAP a pu accueillir en urgence des artistes afghans et des artistes impactés par la guerre en Ukraine. L'aide apportée aux artistes accueillis favorise leur installation et leur insertion en France. Le versement d'une bourse mensuelle est prévu durant leur période d'accueil ainsi qu'une aide financière couvrant des frais divers (titre de séjour, cours de français, aide à la production artistique). Le nombre d'artistes en exil accueillis par la CIAP est en hausse depuis 2017 (5 en 2017 et une quinzaine en 2022 en particulier des artistes ukrainiens)⁷².

Le ministère de la Culture a conclu avec la CIAP une convention pluriannuelle 2017-2020 qui a été prolongée en 2021 et 2022 et qui prévoyait en 2022 un soutien aux activités de résidence et d'accueil des artistes (notamment des artistes en exil) pour une somme totale de 517K€ répartis de la manière suivante : 150K€ pour les activités de résidence et d'accueil des artistes, 80K€ fléchés vers le soutien aux artistes afghans, 180K€ pour les artistes impactés par la guerre en Ukraine, 100K€ pour le soutien aux artistes francophones et 7K€ de soutien exceptionnel.

S'ajoute à cela le soutien apporté par le CNC dans le cadre du programme de résidence « Caméra libre ! », initié en 2022 pour permettre d'accueillir en résidence à la CIAP pendant six mois des cinéastes étrangers en difficulté (censure, persécution, violences politiques) et leur donner la possibilité de poursuivre le développement d'un projet de long métrage (subvention du CNC à la CIAP de 188K€ pour la 1^{ère} édition du programme)⁷³.

⁷⁰ Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arménie, Biélorussie, Birmanie, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chine, Colombie, Cuba, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Égypte, Éthiopie, Iran, Irak, Israël, Kazakhstan, Kurdistan, Liban, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, République Démocratique du Congo, République du Congo, Russie, Sénégal, Soudan, Sahara Occidental, Sri-Lanka, Syrie, Thaïlande, Tchad, Turkménistan, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela, Yémen.

⁷¹ Les studios du ministère de la Culture et ceux du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères sont gérés par l'Institut français (23 studios au total).

⁷² Cf. en annexe 8 le bilan COP de la CIA 2017-2021.

⁷³ https://www.cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/cinema/ecriture-et-developpement/camera-libre_1812991

Ce programme, auquel participe aussi l'association *L'usage du monde au XXI^{ème} siècle*, est complémentaire du programme mis en œuvre dès 2016 par cette association⁷⁴ pour accueillir en résidence des cinéastes en exil ou empêchés de créer dans leur pays en lien avec la CIAP et le centre des Récollets. Ce programme intitulé « cinéastes en liberté » a permis d'accueillir et d'accompagner de grands noms du cinéma qui ont pu développer des projets de longs métrages cinématographiques destinés au marché international et dont plusieurs ont reçu des prix dans des festivals⁷⁵. Pour les cinéastes réfugiés, un partenariat a également été conclu avec l'Atelier des artistes en exil.

Le centre international d'accueil et d'échanges des Récollets

Situé rue du Faubourg Saint-Martin à Paris, l'ancien couvent des Récollets⁷⁶ est notamment, depuis 2003, un lieu de résidence para-hôtelière pour artistes et scientifiques étrangers, y compris ceux en situation d'urgence (cf. infra). Les institutions qui viennent en aide aux artistes et professionnels étrangers y louent des studios-ateliers pour leurs bénéficiaires, tels l'association Usage du monde XXI pour des réalisateurs de cinéma ou l'Atelier des artistes en exil.

La maison des journalistes (MDJ), une structure de taille réduite mais essentielle

Fondée en 2002 par la journaliste Danièle Ohayon et par le réalisateur Philippe Spinau, la Maison des journalistes (MDJ) a pour vocation première de défendre les valeurs fondamentales d'une information libre dans le monde en accueillant et en accompagnant des professionnels des médias qui ont dû fuir leur pays en raison de la guerre, de la répression ou de la censure, et qui ont trouvé refuge en France. La MDJ met à leur disposition, pour une durée moyenne de 10 mois, 14 studios financés par des partenaires, à savoir des grands groupes de presse et d'audiovisuel français mais aussi des institutions publiques et privées⁷⁷. De façon symbolique chaque chambre porte le nom d'un titre de presse ou d'une télévision contributeurs.

Depuis sa création, la MDJ a accueilli plus de 480 journalistes de 75 nationalités différentes. Elle leur offre un cadre de vie, une chambre, une aide matérielle, un accompagnement dans les démarches administratives, des cours de français mais aussi un soutien psychologique et une aide à la réinsertion professionnelle.

La MDJ réalise également des actions de sensibilisation à la liberté de la presse et d'information ainsi que des expositions (programme *Renvoyé spécial* pour sensibiliser à la tolérance, à la liberté de la presse et aux valeurs ; kit pédagogique en ligne et journal en ligne) qui permettent aux journalistes réfugiés d'aller à la rencontre des jeunes.

Outre ses partenaires issus des médias, comme notamment France Télévisions, France Médias Monde, Radio France et Arte, la MDJ est aussi soutenue par le ministère de la Culture (subvention de 50K€ notamment pour la mise en place d'une plateforme de recueil des demandes d'accueil de journalistes ukrainiens ou russes et biélorusses indépendants), le ministère de la Justice et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères pour le financement du programme *Renvoyé Spécial*. La Maison des journalistes a également

⁷⁴ L'association est notamment soutenue par le CNC, le MEAE, la ville de Paris et la SCAM.

⁷⁵ *Talking about trees* de Suhaib Gasmelbari, *Gaza mon amour* d'Arab et Tarzan Nasser, *en route pour le milliard* de Dieudo Hamadi et *Nous étudiants* de Rafiki Fariala, notamment.

⁷⁶ Le centre des Récollets est géré par la société Hénéo, filiale à 99,99% de la société d'économie mixte de la ville de Paris (RIVP), qui construit et gère des hébergements temporaires.

⁷⁷ France Télévisions, France Médias Monde, Radio France, Arte, AFP, Capa, Ouest France, Sud-Ouest, Médiapart, le Canard Enchaîné, Play Back Presse, la ville de Paris, la région Ile de France, la SCAM, la Fondation Groupe EDF...

bénéficié du FAMI (Fonds Asile, Migration et Immigration) géré par le ministère de l'intérieur.

Fort de sa maturité et de son expérience, la MDJ souhaiterait accompagner le développement de maisons des journalistes dans d'autres pays européens et à terme créer un réseau de maisons des journalistes en Europe, mais également un réseau de maisons de journalistes dans l'espace francophone⁷⁸.

D'autres lieux connus pour l'accueil d'artistes étrangers dans les territoires :

On citera en particulier le Centre Intermondos à La Rochelle (dédié à la création contemporaine) et la Métive à Moutier-d'Ahun dans la Creuse (création artistique pluridisciplinaire), deux lieux de résidences internationales, qui ont su aussi se mobiliser pour l'accueil d'urgence.

c. Une multiplicité d'autres initiatives et le recours à des réseaux internationaux

La mobilisation des villes membres du réseau international ICORN

De nombreuses villes se mobilisent pour l'accueil d'artistes et de professionnels de la culture en danger et contraints de quitter leur pays. On citera en particulier celles qui ont rejoint le réseau ICORN (*international cities of refuge network* - réseau international des villes refuges), à savoir Paris depuis 2011 et Poitiers depuis 2018, mais aussi plus récemment Lyon (2021) et Strasbourg (2022). (Cf. infra sur le réseau ICORN).

Ces villes qui possèdent des lieux d'accueil (un studio aux Récollets pour la ville de Paris et la villa Bloch à Poitiers) font appel à ICORN pour identifier les artistes et professionnels de la culture qui pourraient être accueillis pour une durée de 2 ans.

Ainsi la ville de Poitiers accueille-t-elle un couple d'artistes iraniens et leurs enfants à la Villa Bloch, devenue lieu de résidence pour artistes en 2019⁷⁹. Au-delà de l'accueil, les conditions sont réunies pour que les artistes exilés puissent poursuivre leur art. Ce couple a livré un recueil de poésies illustré par des photos réalisées par l'épouse du poète coédité par la ville de Poitiers et les éditions Filigranes. Conformément à sa convention avec le réseau ICORN, la ville de Poitiers propose un accompagnement spécifique et global qui dépasse largement le domaine artistique et culturel (aspect social, administratif, psychologique, médical, etc.). Elle rémunère l'artiste reçu, met à disposition un espace individuel et des espaces communs, prévoit des actions de médiation à la villa et hors les murs, et couvre différents coûts (traductions diverses, frais de transports, etc.). La ville de Poitiers travaille actuellement à la sortie de résidence qui apparaît difficile même au bout de 4 ans.

Les actions de solidarité au sein de structures culturelles et professionnelles se sont multipliées depuis la crise afghane

⁷⁸ <https://www.ouest-france.fr/medias/point-de-vue-pourquoi-il-faut-plusieurs-maisons-des-journalistes-19615cdc-ca11-11ec-8113-3d2243031bc2>

⁷⁹ La Ville de Poitiers a acheté la propriété de Jean-Richard Bloch en 2005 et s'est engagée auprès des ayants-droits à y développer un projet culturel, pour rendre hommage à cet intellectuel de la première moitié du 20ème qui a connu les plus grands : Louis Aragon, Romain Rolland, Georges Duhamel, André Gide, Stefan Zweig, Fernand Léger et bien d'autres... et à assurer la pérennité de la maison et la conservation du patrimoine.

En complément des programmes identifiés, les initiatives sont nombreuses. Ainsi, selon un sondage réalisé par Arts en Résidence début 2023, 23% des projets d'accueil d'urgence, de crise ou d'exil dans le domaine des arts visuels se déroulent sans soutien financier spécifique⁸⁰. Pour la majorité des structures, ces accueils n'entrent pas nécessairement dans leurs missions sauf pour une structure sur cinq.

Sans vouloir être exhaustif, ce qui serait un objectif inatteignable, on citera notamment l'exemple du **festival Latitudes contemporaines à Lille** qui dès 2015 avait accueilli et accompagné une artiste afghane menacée de mort dans son pays, avant de se mobiliser à nouveau dès le mois d'août 2021, pour l'accueil d'autres artistes afghans et leurs familles en lien avec différents lieux d'accueil (notamment les partenaires du festival).

L'association nationale des écoles supérieures d'art et de design publiques (ANdEA) est engagée ces dernières années aux côtés de l'Atelier des artistes en exil - un de ses membres associés - dans des politiques d'accueil d'artistes aux trajectoires heurtées par les crises, les guerres et les persécutions. Depuis deux ans, 22 écoles accueillent ou ont accueilli un total de 36 artistes issus de 13 pays (Afghanistan, Birmanie, Congo, Hong-Kong, Liban, Pakistan, RDC, Russie, Syrie, Tunisie, Turquie, Ukraine) pour des résidences de recherche, de création et d'enseignement de 3 à 12 mois, cofinancées par les écoles (40%) et le programme PAUSE (prise en charge des frais d'hébergement, de déplacements et, le cas échéant, de cours de français, allocation de résidence qui comprend une part pour le financement de la production). Ces actions sont bénéfiques non seulement pour les artistes accueillis en termes de développement, de professionnalisation et de création mais aussi pour les écoles, leurs élèves et enseignants (enrichissement des programmes pédagogiques et de recherche), mais aussi pour les acteurs des territoires (mise en place de projets d'éducation artistique et culturelle en lien avec les acteurs de la solidarité du territoire). L'ANdEA réfléchit actuellement à comment inscrire dans la durée ces gestes d'accueil, en particulier en développant des diplômes en VAE dédiés.

Dans le contexte de la guerre en Ukraine, l'ANdEA, en partenariat avec l'Atelier des artistes en exil, a coordonné une réponse d'urgence pour permettre aux artistes, créateurs, enseignants, chercheurs et étudiants en arts et design de trouver refuge en France avec leurs familles. Pour se faire, l'ANdEA a dressé une cartographie des initiatives et des capacités d'accueil permettant une coordination et un appareillage efficace. Outre une cinquantaine d'étudiants, 10 artistes impactés par la guerre en Ukraine ont été accueillis pour un programme de résidence de 3 mois avec le soutien du programme PAUSE. De plus, en 2022, 9 artistes et commissaires d'exposition russes ont été accueillis pendant 3 mois au sein de 7 écoles d'art grâce à des bourses SSHN (Séjour Scientifique de Haut Niveau) débloqués par le poste à Moscou en lien avec Campus France⁸¹. Certains ont prolongé cette première phase par une résidence du programme PAUSE.

Les réseaux professionnels, toutes disciplines confondues, se sont aussi fortement mobilisés au moment de la crise afghane et depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine. On citera à titre d'exemple **le secteur de l'architecture et de l'urbanisme** : l'association AMO (Architectures et maitres d'ouvrage) et l'AFEX (Architectes français à l'export) ont mis en place dès le lendemain du déclenchement de la guerre en Ukraine une plateforme pour mettre en relation les professionnels français et leurs homologues ukrainiens. Au final, une cinquantaine de professionnels ukrainiens ont été intégrés dans des structures françaises⁸².

⁸⁰ Résultats du questionnaire d'Arts en résidence sur les activités internationales de ses membres (partie 3).

⁸¹ Au total, en 2022, le poste à Moscou a attribué 36 bourses de résidence de 3 mois au sein de structures d'accueil françaises : 12 dans le spectacle vivant, 12 pour des artistes visuels et sonores, 10 dans le cinéma, 2 pour des professionnels du livre.

⁸² Christine Desmoulin, « Les architectes français et l'Ukraine, un an de solidarité », revue d'A Intérieurs, 1^{er} mars 2023

Le réseau des DRAC est également mobilisé pour assurer localement le suivi des actions engagées par le ministère sur l'ensemble du territoire. Cependant, quelques-unes des structures rencontrées par la mission a aussi indiqué qu'elles avaient signalé des capacités d'accueil d'urgence mais qu'elles n'avaient pas été recontactées pour concrétiser des accueils.

2. La complexité de l'accueil d'urgence: vers un parcours des artistes et des professionnels de la culture en exil ?

L'imprévisibilité des situations et donc l'impossibilité de prévoir le nombre d'artistes ou professionnels de la culture en exil ou réfugiés oblige à une approche souple et flexible qui doit s'appuyer sur les structures existantes. L'accueil d'urgence doit être pensé différemment de l'accueil « classique » (pas d'appel à candidature, bourse de vie, accueil de familles, accompagnement dans la vie quotidienne, apprentissage de la langue du pays d'accueil...). Pour la plupart des interlocuteurs de la mission, il s'agit le plus souvent d'un véritable accompagnement social et humanitaire dont les artistes et professionnels de la culture ont besoin et l'accompagnement artistique n'intervient souvent que plus tard ; même si pour la quasi-totalité des résidences du réseau Arts en résidence le critère artistique reste un critère extrêmement important dans le choix des accueils pour maintenir une cohérence avec la programmation artistique du lieu⁸³.

Des expériences passées ou en cours, un certain nombre d'enseignements peuvent être tirés qui devraient conduire à penser un parcours des artistes ou des professionnels de la culture en exil, de leur arrivée sur le sol français à leur insertion dans le milieu professionnel.

- Une approche humaniste qui nécessite une meilleure coordination interministérielle...

Les crises internationales récentes ont mis en évidence la difficulté pour le ministère de la culture d'identifier les artistes et les professionnels de la culture parmi les personnes arrivées en urgence, tant la mobilisation peut être forte et dispersée, et donc la difficulté d'orienter les soutiens vers les personnes concernées. Pour cela, le ministère s'appuie sur les structures culturelles mobilisées mais n'a pas de vision d'ensemble. Pour autant, il semble qu'une meilleure coordination interministérielle serait souhaitable, d'une part pour l'identification des artistes et professionnels de la culture arrivés en urgence, d'autre part pour régler les problèmes liés aux formalités administratives relatives à leur présence sur le territoire français⁸⁴, enfin pour leur prise en charge sociale et sanitaire. Dans un premier temps, des liens pourraient être tissés avec le ministère de l'Intérieur/direction générale des étrangers en France qui depuis septembre 2021 a mis en place une cellule de crises internationales qui permet de coordonner l'action de différents ministères (affaires étrangères, armées, logement, santé, éducation nationale) mais à laquelle le ministère de la culture n'est pas convié. Ensuite des liens plus étroits avec les ministères sociaux et du logement seraient pertinents à plusieurs niveaux selon les problématiques : de manière globale, le référent résidence qui pourrait être nommé au sein du ministère de la Culture (au SG/SAJ) conformément à la recommandation n°3) pourrait tisser ces liens avec les

⁸³ Questionnaire 2022-2023 d'Arts en résidence sur les activités internationales de ses membres (partie 3).

⁸⁴ En 2022, Zone Franche avait appelé les pouvoirs publics, les partenaires professionnels et institutionnels à se mobiliser pour mettre en place des modalités d'accueil identiques pour tous les artistes réfugiés sur le sol français (en exil, demandeur d'asile ou fuyant des zones de guerre) et pour une politique d'accès en urgence aux visas et Passeport-Talents à l'attention des artistes menacés partout dans le monde. <http://www.zonefranche.com/fr/actus/communiqu-e-de-presse-artistes-face-a-la-guerre>

ministères précités et les cas particuliers devraient faire l'objet d'un traitement local avec les services de l'État et les collectivités territoriales.

- ... et un accompagnement des artistes et professionnels mais aussi des structures d'accueil.

Après l'arrivée un accompagnement renforcé est souvent nécessaire pour guider les artistes et les professionnels de la culture, et parfois leur famille, dans leurs démarches administratives (autorisation de séjour, démarches bancaires, sécurité sociale, voire la recherche de logement, et la scolarisation des enfants qui accompagnent les artistes essentielle à l'apprentissage du français et à leur intégration, etc.), pour l'apprentissage du français, mais aussi à travers un soutien psychologique, s'agissant souvent de personnes qui ont vécu des traumatismes.

Si la majorité des structures d'accueil rencontrées par la mission font face à ces problématiques de manière remarquable, le plus souvent grâce à l'investissement personnel de leurs équipes, nombreuses sont celles qui reconnaissent que cet accompagnement est complexe, car elles n'ont pas nécessairement les ressources et les connaissances en interne pour faire face à toutes les sollicitations.

La plupart d'entre elles, ainsi que les réseaux mobilisés pour l'accueil d'urgence ont exprimé le besoin d'informations et de relais, qui pourrait par exemple prendre la forme d'un guide ou d'un annuaire des personnes et structures ressources à solliciter selon les besoins (sur les aspects administratifs, juridiques, sociaux, sanitaires, etc.). Certaines structures très investies dans l'accueil d'urgence souhaiteraient pouvoir offrir à leurs équipes une formation pour l'accueil des personnes ayant vécu des situations traumatiques.

Parmi les indispensables pour la réussite de l'accueil, **l'apprentissage du français figure parmi les priorités et la plupart des structures d'accueil** trouvent des solutions pour l'accès à des cours de français langue étrangère - FLE (alliances françaises, universités, instituts...). On relèvera aussi l'initiative originale de l'Atelier des artistes en exil qui a recruté une coordinatrice pour l'école de français ouverte en 2018 qui propose une méthode d'enseignement du français inédite par l'art, assortie de sorties culturelles et d'interventions en français de professionnels de la culture.

Dans le cadre du plan d'urgence mis en œuvre en mars 2022 pour l'accueil d'artistes et de professionnels de la culture impactés par la guerre en Ukraine, la délégation générale à la langue française et aux langues de France a rapidement réagi pour co-construire, avec ses partenaires au sein du label interministériel Qualité FLE⁸⁵, une offre de cours de français complémentaire de l'offre existante pour les réfugiés ukrainiens adultes. Un premier bilan a été établi à la suite d'entretiens réalisés en septembre 2022 par la DGLFLF auprès des 29 centres sélectionnés dans le cadre de l'appel d'offres Urgence Ukraine : près de 100 000 heures de cours de français ont été dispensées à 1 354 bénéficiaires ukrainiens grâce à l'enveloppe de 100 K€ disponible (se répartissant entre 70 K€ de la DG2TDC et 30 K€ de la DGLFLF), soit un ratio de 65€ par bénéficiaire. Le dispositif a permis d'encourager une offre de cours de français là où les centres n'avaient pas mis en place de cours à leur initiative propre.

⁸⁵ Ce label à l'intention des centres accueillant des apprenants de français (mineurs, adultes, jeunes adultes) est mis en œuvre par France Éducation international sous la tutelle du MESRI, du MEAE et du MC – DGLFLF. Il réunit une centaine de centres qui se répartissent entre secteur privé et enseignement supérieur.

Une fois les urgences de la vie quotidienne réglées, ou en parallèle, il est important que les structures d'accueil puissent également **accompagner les artistes et les professionnels de la culture accueillis en urgence dans un projet artistique et le développement de leur carrière**, éléments essentiels pour faciliter l'insertion professionnelle et sociale de ces personnes.

En effet, la question de la **sortie de résidence** lorsque le retour dans le pays n'est pas possible a souvent été pointée comme problématique par les structures auditionnées. Il n'existe pas de modèle en la matière, chaque situation étant particulière. Certains artistes enchaînent plusieurs résidences en France, ou parfois en France et à l'étranger. À cette fin, les relations que les résidences ou les réseaux de résidences entretiennent avec leurs partenaires européens et internationaux sont essentiels. Certaines résidences ont souligné la difficulté de trouver d'autres résidences d'accueil (parfois spécialisées dans d'autres disciplines artistiques quand les artistes sont multidisciplinaires) et ont marqué un intérêt certain pour la cartographie des résidences que la mission a réalisée en lien avec le DEPS et qui donnera une meilleure connaissance et visibilité à l'offre de résidences en France (Cf. recommandation n°1).

La question de la sortie de résidence rejoint celle de **l'insertion et de l'intégration durable à long terme des artistes et des professionnels relocalisés**. Dans le prolongement des programmes d'urgence, des dispositifs d'accompagnement (en particulier pour le logement) qui dépassent le champ des résidences artistiques elles-mêmes devraient sans doute être renforcés. Cela rejoint le plaidoyer d'*On The Move* qui suggère que des « voies complémentaires » à destination des artistes et professionnels de la culture qui ont connu la mobilité imposée soient trouvées à l'avenir⁸⁶.

On citera aussi à titre d'exemple de bonnes pratiques, le développement de diplômes de validation des acquis de l'expérience (VAE) mis en place par les écoles du réseau ANdEA. L'école européenne supérieure d'art de Bretagne (EESAB) a ainsi permis à 8 artistes étrangers menacés et accueillis dans l'école d'obtenir un diplôme de VAE à travers un accompagnement spécifique et le soutien de l'Atelier des artistes en exil. L'obtention de ce diplôme contribue à faciliter l'insertion des artistes concernés qui pourront enseigner en France.

Comment dépasser les questions d'urgence à court terme et adopter une perspective à long terme dans la gestion des crises : faut-il un dispositif pérenne « artistes en exil » ?

À cet égard, et compte tenu de la spécificité de l'accueil d'urgence en résidence des artistes et des professionnels de la culture étrangers, la mission considère que la meilleure

⁸⁶ *On The Move – perspectives 2022*, page 14, <http://www.on-the-move.org/resources/library/perspectives-2022>.

La notion de « voies complémentaires » utilisée par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) fait référence aux voies sûres et réglementées qui complètent la réinsertion des réfugiés et permettent de subvenir à leurs besoins de protection tout en étant en mesure de les soutenir grâce à une potentielle solution durable et viable. Les voies complémentaires comprennent notamment l'un ou l'autre des dispositifs suivants : les programmes d'admission à titre humanitaire, qui permettent aux individus ayant besoin d'une protection internationale de bénéficier effectivement de celle-ci dans un pays tiers ; le parrainage communautaire des réfugiés, qui permet à des individus, à des groupes d'individus ou à des organisations de contribuer directement aux efforts d'admission des réfugiés en leur fournissant un soutien financier, émotionnel, social et/ou une aide à l'installation pouvant contribuer à l'intégration des nouveaux arrivants réfugiés dans un pays tiers ; les visas humanitaires, qui sont souvent utilisés pour l'admission des personnes ayant besoin d'une protection internationale dans un pays tiers, où elles ont ensuite la possibilité d'introduire officiellement une demande d'asile ; la réunification familiale des membres de la famille, y compris celle des membres de la famille élargie ; les programmes de mobilité de la main-d'œuvre, grâce auxquels une personne peut entrer de manière sûre et légale dans un autre pays en vue d'y travailler, avec le droit d'y résider de manière temporaire ou permanente ; les programmes d'études, notamment les bourses d'études d'institutions privées, communautaires ou celles liées à des organismes, ainsi que des stages ou des programmes d'apprentissage.

approche est de poursuivre ce que le ministère a entamé et qui consiste à s'appuyer et à accompagner les structures existantes reconnues pour leurs compétences et leur expertise en la matière, tout en renforçant leurs moyens à travers la signature de conventions pluriannuelles. Cela leur donnerait une meilleure visibilité et leur permettrait de stabiliser leurs ressources humaines. En outre, dans des situations extrêmes et imprévisibles, impliquant un afflux important d'artistes et de professionnels déplacés, des plans d'urgence dédiés, comme cela a été fait ces trois dernières années, semblent la meilleure solution envisageable au niveau national. Cette approche devrait pouvoir s'appuyer sur une réflexion coordonnée au niveau européen (cf. III.B).

S'agissant de la poursuite du soutien aux structures et programmes existants, le ministère (SG/SAJI) a décidé pour 2023 de pérenniser un certain nombre d'actions mises en œuvre dans le contexte des crises afghanes et ukrainiennes qui ne seraient plus fléchées vers une nationalité en particulier : pérennisation des mesures exceptionnelles affectées à la CIAP, à l'Atelier des artistes en exil, à la Maison des journalistes, soutien complémentaire au programme PAUSE et à l'ACCR pour le programme NORA. À cela s'ajouterait un financement destiné à un appel à projet géré par les DRAC pour l'accueil d'artistes et professionnels dans les territoires. Cela n'a pu se faire qu'à la faveur de moyens renforcés, grâce à une mesure nouvelle votée en Loi de finances 2023.

Recommandation N°6 : Mieux structurer les liens entre le ministère de la Culture et les autres ministères concernés, en particulier le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, qui se traduirait notamment par une participation ponctuelle du ministère de la Culture à la cellule de crises internationales (SG/SAJI).

Recommandation N°7 : Faciliter l'accès à des informations actualisées et multilingues dans un point d'information unique (formalités administratives, sécurité sociale, fiscalité, assurance, recherche de logement, droits d'auteur...) (SG/SAJI).

Recommandation N°8 : Établir un guide à partir des bonnes pratiques mises en œuvre par les résidences accueillant des artistes et professionnels de la culture en urgence et le rendre disponible en ligne (SG/SAJI).

III. LA POLITIQUE D'ACCUEIL PARTAGÉE PAR NOS VOISINS EUROPÉENS NÉCESSITE UN ENGAGEMENT PLUS FORT DE LA PART DE L'UNION EUROPÉENNE.

A. Le parangonnage européen montre une grande diversité des situations nationales

La question de l'accueil au sein de l'Union européenne des artistes ou des professionnels de la culture empêchés ou menacés dans leur pays d'origine a pris une importance croissante avec le déclenchement de la guerre en Ukraine et l'élan de solidarité qui s'est déclenché dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne pour accueillir et soutenir la population ukrainienne, et en particulier les artistes et professionnels de la culture qui ont dû quitter leur pays.

Au plan politique, très rapidement après le déclenchement de ces événements, les ministres européens de la Culture et de l'Audiovisuel se sont engagés, à travers une déclaration politique adoptée lors du Conseil informel des ministres de la Culture et de l'Audiovisuel à Angers les 7 et 8 mars 2022, sous présidence française du Conseil de l'Union européenne, notamment « à soutenir les institutions culturelles volontaires pour accueillir les artistes, les journalistes et les professionnels de la culture et des médias ukrainiens, afin de leur permettre de continuer leur activité et ainsi préserver leur liberté de création et d'expression »⁸⁷.

La présidence suédoise de l'Union européenne en cours depuis le 1^{er} janvier 2023 a fait de la question de l'accueil des artistes en danger une priorité de sa présidence. Enfin, la Commission a lancé un appel dédié à l'Ukraine dans le cadre du programme Europe Créative, comme elle avait pu se mobiliser en 2016 pour les artistes et professionnels réfugiés, dans le contexte des événements en Syrie.

Ces actions récentes et visibles ne doivent pas cacher la mobilisation individuelle des États et de la société civile pour l'accueil en urgence d'artistes et de professionnels de la culture contraints de quitter leur pays d'origine pour diverses raisons (économiques, politiques, climatiques, guerre...).

1. Une situation très hétérogène au sein de l'Union européenne compte tenu des spécificités nationales

Au sein des 26 autres États membres de l'Union européenne, les dispositifs d'accueil d'urgence en résidences d'artistes ou de professionnels de la culture et de la communication menacés ou empêchés sont très variées et dépendent largement de l'histoire des pays, de leur taille et leur attractivité notamment sur le plan culturel et artistique, ainsi que de leur organisation administrative. Ainsi, en Allemagne, en Espagne et en Italie, l'accueil en résidences relève essentiellement des Länder ou des régions.

Des enjeux géographiques peuvent entrer en ligne de compte. On citera le cas particulier des artistes et professionnels de la culture ukrainiens qui avaient déjà développé de longue date des projets de coopération avec les pays limitrophes (Pologne, Roumanie, Slovaquie...) et qui dans ce contexte particulier ont été rapidement aidés et accueillis par

⁸⁷ <https://presidence-francaise.consilium.europa.eu/media/1hcb04/d%C3%A9claration-des-ministres-europ%C3%A9ens-charg%C3%A9s-de-la-culture-de-l-audiovisuel-et-des-m%C3%A9dias.pdf>

leurs homologues et collègues co-partenaires des pays voisins. On rappellera aussi que l'Ukraine est membre du programme européen Europe Créative et que dans ce cadre des projets de coopération avec d'autres pays européens membres du programme existaient déjà et bénéficiaient d'un soutien européen. Si on ne vise pas ici spécifiquement l'accueil en résidence, l'existence même de cette coopération culturelle transfrontière explique aussi l'élan de solidarité des milieux culturels des pays européens limitrophes à l'égard des artistes et professionnels ukrainiens. De plus, le statut européen de protection temporaire accordé aux Ukrainien très rapidement après l'invasion de la Russie par l'Ukraine les placent dans une situation administrative différente des artistes ou professionnels de la culture d'autres pays.

2. Une forte mobilisation de la société civile en complément de l'action des États ou avec leur soutien

La guerre en Ukraine et le déplacement d'Ukrainiens et de leurs familles ont provoqué un important mouvement de solidarité pour l'accueil de ces populations et notamment des artistes en majorité féminines et de leurs enfants ou proches dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne.

La mobilisation des milieux artistiques et culturels, combinée avec celle des États, a été telle qu'il n'est pas possible de recenser l'ensemble des initiatives. Après la collecte de nombreuses informations grâce à l'aide des postes diplomatiques (en Allemagne, Italie, Espagne, Belgique, Pologne, Roumanie et Russie), ou par des contacts directs auprès des ministères mobilisés, ainsi que de nombreux échanges avec les résidences elles-mêmes, leurs réseaux nationaux et plusieurs organisations non gouvernementales (ONG), la mission s'est attachée à dégager quelques modes d'intervention et initiatives déployées pour l'accueil en résidence des artistes en exil qu'elle illustrera à travers quelques exemples. Ces exemples concernent à la fois des accueils ponctuels d'artistes et de professionnels de la culture et des accueils en masse qui appellent d'autres formes de mobilisation.

a. Les initiatives au long cours

Le **Réseau international des villes refuges (ICORN)** est une organisation indépendante de villes et de régions offrant un refuge aux écrivains et aux artistes en danger, faisant progresser la liberté d'expression, défendant les valeurs démocratiques et promouvant la solidarité internationale. Créé en 2006, ce réseau qui a son siège en Norvège réunit aujourd'hui plus de 70 villes membres⁸⁸. Elles sont toutes en capacité d'offrir un refuge à long terme, mais de façon temporaire, à des écrivains, artistes, réalisateurs, journalistes etc. menacés en raison de leurs activités créatives. La durée de l'accueil est généralement d'une année renouvelable une fois, soit deux ans au minimum. ICORN n'est pas une organisation de l'urgence. Il mène un travail long et approfondi de sélection des artistes concernés et qui ont candidaté pour être accueillis en raison de leur incapacité à poursuivre leur activité artistique ou journalistique dans leur pays d'origine. Depuis sa création, le nombre de demandes adressées à ICORN n'a cessé d'augmenter (multiplication par 9 entre 2011 et 2021, passant de 41 demandes à 367).

À titre d'illustration, on citera le rôle d'ICORN avec la ville de Bruxelles : Passa Porta qui représente la ville de Bruxelles au sein du réseau ICORN accueille, tous les deux ans et pour une période de deux ans, un écrivain menacé dans son pays en raison de ses écrits.

⁸⁸ <https://www.icorn.org/icorn-cities-refuge>

L'équipe de Passa Porta l'encadre logistiquement, psychologiquement et artistiquement, et l'héberge dans un appartement mis à disposition par la ville de Bruxelles. En septembre 2022, le journaliste iranien Vafa Mehraeen est arrivé en Belgique et est devenu le sixième résident ICORN à Bruxelles, pour la période 2022-2024. Cette résidence est rendue possible grâce à la collaboration entre ICORN, Passa Porta, la VUB (Vrije Universiteit Brussel) et la ville de Bruxelles⁸⁹. (Cf. *supra* pour l'activité des villes françaises membres de ICORN, en particulier la Villa Bloch à Poitiers).

En Allemagne, le programme "**Writers in Exile**", géré par le **PEN-Zentrum Deutschland**, offre depuis 1999 aux écrivains et journalistes exilés et à leurs familles un logement temporaire et la possibilité de vivre et de travailler à l'abri des menaces et des représailles. Depuis 2022, le programme permet d'accueillir 15 personnes et offre une bourse pour financer les coûts de la vie et l'hébergement dans des appartements loués par l'organisation PEN sur le marché privé du logement. En outre, les boursiers bénéficient d'une assurance maladie et d'un suivi étroit, notamment en cas de problèmes quotidiens et de démarches administratives, ainsi que de l'organisation de cours de langue. Les bourses sont attribuées pour une durée d'un à trois ans maximum. En 2022, une écrivaine ukrainienne a été accueillie en plus des 15 écrivains et journalistes sélectionnés. Le programme "Writers in Exile" est financé exclusivement par des fonds fédéraux portés par le délégué du gouvernement fédéral allemand pour la Culture et les Médias (*Bundesregierung für Kultur und Medien-BKM*)⁹⁰.

Une autre initiative allemande qui touche l'ensemble des disciplines artistiques peut être citée, il s'agit de l'**initiative Martin Roth**⁹¹. Ce projet créé en 2018 conjointement par l'IFA (Institut pour les relations culturelles internationales) et le Goethe-Institut, et financé par le ministère allemand des affaires étrangères, se propose de prendre sous sa protection les acteurs des secteurs artistiques et culturels qui œuvrent dans leurs pays d'origine pour la liberté de l'art, la démocratie et les droits de l'homme, en les accueillant temporairement en Allemagne (55 artistes accueillis temporairement entre 2018 et 2021) ou dans des États tiers dans un cadre sécurisé. Un rôle important revient aux milieux culturels et à la société civile locale des pays d'accueil (61 organisations d'accueil sont partenaires de cette initiative). En coopération avec la personne boursière, ils ont pour mission de l'accompagner et de lui permettre d'avancer dans son cheminement professionnel pendant la durée du soutien. L'initiative Martin Roth poursuit l'objectif, au terme de la période de soutien, soit de faciliter un retour dans le pays d'origine dans des conditions de sécurité, soit de favoriser une intégration dans le pays d'accueil.

b. La mobilisation des réseaux de résidences et des structures existantes en lien avec les organisations internationales spécialisées dans l'accueil d'artistes menacés

Des organisations internationales dédiées au soutien des artistes et des professionnels de la culture menacés ou empêchés d'exercer leurs activités artistiques et professionnelles, notamment *Artists at risk connection*⁹² et *Artists at risk* ont gagné en visibilité avec les crises internationales récentes. Les résidences et leurs réseaux, mais aussi les structures culturelles et les collectivités locales font de plus en plus souvent appel à elles pour identifier des artistes et professionnels de la culture en danger qu'elles seraient prêtes à accueillir en résidence.

⁸⁹ <https://www.passaporta.be/fr/en-residence/icorn>

⁹⁰ À hauteur de 893.000 euros pour 2023

⁹¹ <https://www.martin-roth-initiative.de/fr>

⁹² <https://artistsatriskconnection.org/stories?category=Regional%20Protective%20Network&page=1>

Artists at risk connection (ARC) dont le siège est à New-York, est une plateforme créée par l'association *PEN America* (association d'écrivains aux États-Unis) en 2017⁹³. Il s'agit d'un réseau qui met en contact des artistes et des professionnels de la culture (de toutes disciplines) et des structures partenaires. Il poursuit trois missions : aider les artistes persécutés en les connectant à son réseau mondial de ressources, faciliter la coopération entre les organisations de défense des droits de l'homme et les organisations artistiques et donner de la visibilité au travail des artistes en danger⁹⁴. Le dispositif ARC, qui joue un rôle de mise en réseau et de coordination, travaille de manière décentralisée en s'appuyant sur des représentants régionaux installés en Amérique Latine, Asie, Moyen-Orient et une représentante pour l'aide aux artistes et professionnels ukrainiens. Ils ont pour rôle d'aider à trouver l'assistance régionale adéquate car souvent, les artistes menacés préfèrent rester dans une zone géographique proche de leur pays d'origine. En cinq ans d'existence, ARC a géré environ 600 cas (62% des demandes d'assistance proviennent d'artistes visuels) dans plus de 60 pays. En France, ARC a permis l'accueil d'un artiste afghan et sa famille au musée d'art contemporain du Val-de-Marne (Mac Val) à Vitry-sur-Seine.

La situation en Ukraine a conduit *Artists at risk connection* à mettre en place, en lien avec la fondation Helen Frankenthaler et la fondation Andy Warhol, un fonds d'urgence et de résilience pour soutenir des artistes visuels ukrainiens qui sont restés en Ukraine ainsi que ceux qui sont partis en raison de la guerre⁹⁵.

Une autre organisation à but non lucratif, au nom quasi identique (ce qui crée une certaine confusion), **Artists at risk (AR)**⁹⁶, a vu le jour en 2016. Gérée par l'ONG Perpetuum Mobile (PM) et ayant son siège en Finlande, *Artists at risk* est un réseau mondial qui réunit institutions artistiques, organisations à but non lucratif, municipalités, institutions publiques et organisations internationales (comme par exemple l'UNESCO). Il a pour objectif d'aider, de relocaliser et de financer les artistes qui risquent la persécution ou l'oppression, ou qui fuient la guerre ou la terreur en leur permettant de quitter leur pays d'origine en toute sécurité, en leur procurant des documents de voyage, en leur fournissant une assistance juridique et en les mettant en relation avec des résidences. *Artist at risk* procède à une sélection des demandes et veille à orienter les artistes vers les structures adaptées à la poursuite de leur pratique artistique : l'enjeu est de centraliser les candidatures et de décentraliser les accueils en résidences. C'est notamment par le biais de cette organisation que trois danseuses afghanes ont été accueillies au Centre national de la danse à Pantin⁹⁷.

L'activité d'*Artists at risk* a cru considérablement depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine. Avant la guerre, AR avait accueilli des artistes dans 26 lieux de résidence répartis dans 19 pays à travers le monde. Depuis le début de l'invasion russe, environ 570 institutions d'accueil se sont engagées auprès d'AR à travers l'Europe afin de relocaliser et de soutenir près de 2100 candidats d'Ukraine. Parallèlement, près de 600 artistes et travailleurs culturels dissidents de Russie et du Belarus menacés ont demandé un soutien⁹⁸.

En Suède, le réseau **SWAN (Swedish artistic residencies network)**, créé en 2020 et financé par le *Swedish Arts Council* et la loterie nationale suédoise, a développé, dans le

⁹³ <https://artistsatriskconnection.org/about-arc>

⁹⁴ En janvier 2021, ARC a publié, dans trois langues, un « guide de sécurité pour les artistes » qui inclut des recommandations pour les artistes qui souhaitent s'exiler. <https://artistsatriskconnection.org/guide>

⁹⁵ <https://artistsatriskconnection.org/story/emergency-and-resilience-funds-for-ukrainian-visual-artists>

⁹⁶ <https://artistsatrisk.org/about/?lang=en>

⁹⁷ <https://artistsatrisk.org/2022/10/03/welcoming-afghan-dancers-zahra-mohammadi-mozhda-amiri-aka-helen-and-fareba-qasimi-to-centre-national-de-la-danse-in-pantin-cnd/?lang=en>

⁹⁸ <https://artistsatrisk.org>

contexte de la guerre en Ukraine, un dispositif qu'il qualifie de résidences d'urgence (« Emergency Residencies »). Par l'intermédiaire d'*Artists at risk*, le réseau SWAN a mobilisé 45 lieux de résidences qui ont accueilli 91 artistes ukrainiens pour 3 mois, prolongés de 2 mois. Les porteurs du dispositif suédois, construit dans l'urgence pour répondre à la situation en Ukraine, souhaiteraient pouvoir le répliquer pour accueillir des artistes menacés issus d'autres pays, tout en conservant une approche raisonnable en terme de volume d'accueil car l'accueil d'urgence nécessite des moyens humains et financiers importants.

En Allemagne, l'Institut Goethe a géré de mai à décembre 2022 en lien avec l'organisation *Artists at Risk* un dispositif dénommé "**Matching-Portal**"⁹⁹ qui consistait à mettre en relation des artistes et professionnels ukrainiens et des structures culturelles en capacité de les accueillir. Au cours de cette période, ce dispositif a permis de soutenir 129 artistes ukrainiens et réaliser des résidences pour les artistes dans 4 institutions culturelles européennes et 53 allemandes aussi bien privées que publiques. Les artistes ont reçu une bourse de résidence mensuelle (2000 €) pour une période comprise entre 2 mois et 6 mois qui a permis de couvrir différents frais (logement, coûts de production, frais de subsistance, frais administratifs)¹⁰⁰.

D'autres schémas d'organisation se sont mis en place pour réagir à la situation provoquée par la guerre en Ukraine et le déplacement de milliers d'artistes et de professionnels de la culture menacés par la guerre. Ainsi, le réseau international de résidences **Res Artis**, créé il y a une trentaine d'années, qui réunit aujourd'hui environ 600 membres (309 résidences en Europe dont 33 en France)¹⁰¹, s'est associé avec *Artists at risk*, *On the move* et *Transartist* (département de *Dutch Kultur*) pour coordonner l'accès en ligne à une information sûre et fiable sur les opportunités d'accueil d'urgence par les membres du réseau (seulement 3 offres sont recensées pour la France : *AIR - association art et cité Falguière* -, l'association *Centre Pompadour* et *la Porte peinte centre pour les arts*)¹⁰².

c. De nombreuses résidences ou structures culturelles ont su s'adapter, en particulier dans le contexte de la guerre en Ukraine

En Allemagne, la fondation *Stiftung Kunstfonds*¹⁰³ a mis en place un programme d'aide spécial "Programme de résidence dans le cadre des aides à l'Ukraine" à partir des fonds de renforcement du budget fédéral 2022, grâce auquel 17 artistes d'origine ukrainienne ont été soutenus et accueillis dans des ateliers-logements pour une durée de 1 à 4 mois.

En Italie, dès le mois de mars 2022, le réseau des opéras et théâtres en régions qui réunit 70 membres s'est coordonné pour accueillir en résidence des artistes ukrainiennes des secteurs de la musique et du théâtre. Cette initiative a été soutenue par le ministère italien de la culture (MIC) à hauteur de 40 K€ (fonds « MIR Résidences pour la Paix ») en 2022¹⁰⁴ et par plusieurs municipalités. Au total, ce sont 39 résidences¹⁰⁵ qui ont participé au projet,

⁹⁹ <https://www.goethe.de/en/kul/qes/ser/ukf/mat.html>

¹⁰⁰ <https://artistsatrisk.org/2022/05/31/artists-at-risk-goethe-institut-partnership/?lang=en>

¹⁰¹ <https://resartis.org/>

¹⁰² <https://resartis.org/emergency-residencies/>

¹⁰³ <https://www.kunstfonds.de/>

¹⁰⁴ <https://projectmir.it/>

¹⁰⁵ Le projet - coordonné par IDRA Teatro, soutenu par trois coordinateurs locaux CapoTrave/Kilowatt, Settimo Cielo, Piemonte dal Vivo et leurs municipalités - a été réalisé grâce à l'engagement des résidences suivantes : Officine CAOS/Coop Stalker Teatro, Cross Project /LIS LAB Performing arts, Associazione culturale IDEAGORà (*PerformingLands_Festival Mirabilia*), Festival T*danse - Danse et technologie, (organisé par TIDA , Residenze off centre/projet Tracce/Art Waves - CSP) avec la municipalité d'Arvier, Fabbrica Europa, Teatri di Vita, La Corte Ospitale, Spazio Zut, La Mama, L'Arboreto, Armunia, Compagnia Teatro Akropolis, Olinda onlus, Dual band, Karakorum Teatro, Teatro Periferico, CSS-Teatro Stabile di

permettant l'accueil de neuf artistes ukrainiennes et leurs familles pour trois mois de résidence qui se sont déroulés de manière itinérante car la durée de chaque résidence était limitée à 15 jours. À l'issue des trois mois, quatre artistes sont restées en Italie, d'autres sont en résidence dans d'autres pays (Allemagne, Suède) et une seule est rentrée en Ukraine. Ce projet a été développé grâce à l'aide de l'organisation *Artists at Risk* et du réseau européen des arts du spectacle (*international network for contemporary performing arts-IETM*), en lien avec la Fondation culturelle ukrainienne qui a contribué à la promotion du projet en Ukraine.

En Belgique (Flandres), le théâtre national NTGent et le centre d'art CAMPO se sont associés en mars 2022 pour une action commune de soutien aux réfugiés d'Ukraine. Les organisations souhaitaient répondre aux besoins à court terme en offrant un logement d'urgence et des espaces de résidence aux artistes ukrainiens, mais aussi soutenir les actions civiles et politiques qui s'attaquent en profondeur à la crise de l'asile, de la migration et des réfugiés et lui fournissent un nouveau cadre juridique et durable. Elles ont notamment soutenu l'action « In My Name », un projet de loi citoyen pour une politique de régularisation plus claire et plus humaine en Belgique.

En Pologne, un programme de résidences artistiques (essentiellement dans le domaine du théâtre) avait été initié en 2021 pour l'accueil d'artistes et de professionnels biélorusses en réponse à la répression que subissaient créateurs et acteurs du spectacle vivant dans le pays (metteurs en scène, scénographes, dramaturges, acteurs, danseurs, professionnels du théâtre)¹⁰⁶. En 2022, ce programme a été élargi pour permettre la mise en relation des professionnels du théâtre ukrainiens et biélorusses avec les organisations et institutions culturelles polonaises, ceci afin de créer un réseau de contacts et susciter de réelles opportunités de coopération ou de relations professionnelles. Une soixantaine d'Ukrainiens et de Biélorusses ont été accueillis dans le cadre de ce dispositif pour des résidences de six mois dans des institutions théâtrales polonaises. Dans le cadre de ce programme, le ministère de la Culture polonais par le biais de son opérateur, l'Institut du théâtre, a financé les frais de déplacement depuis le lieu de résidence actuel et les frais de séjour, tandis que les structures d'accueil prenaient en charge les dépenses liées à la création artistique lors de la résidence.

Pour des raisons historiques et géographiques, **la Slovaquie** a toujours accueilli des artistes et professionnels de la culture ukrainiens dans le cadre de coopération bilatérale. La guerre en Ukraine a donné une nouvelle coloration à cette relation et a conduit le gouvernement slovaque à se mobiliser à travers ses établissements publics (musées et théâtres) qui sont rapidement venus en aide à leurs collègues ukrainiens et ont proposé de les accueillir, au gré de relations interpersonnelles très fortes. Aussi, en 2022, le Conseil des arts slovaques a-t-il lancé un appel spécial à résidences pour les artistes ukrainiens. Au final, toutes les demandes – moins nombreuses qu'envisagées – ont été satisfaites et ce sont 40 artistes de différentes disciplines (théâtre, danse, musique, arts visuels, littérature, recherche artistique) qui ont été accueillis et soutenus au sein de 40 résidences, dont 10 sont de nature publique (nationales, régionales et locales). Fort de ce bilan le Conseil des arts slovaques a décidé de ne pas relancer d'appel spécifique en 2023 mais il a ouvert les appels courants aux artistes ukrainiens, y compris en langue ukrainienne pour palier la barrière linguistique constatée en 2022.

innovazione del Friuli Venezia Giulia, Qui ed ora, Ilinx, TWIN Centro Produzione Danza, Florian Metateatro - Centro di Produzione Teatrale, Arti e Spettacolo Impresa Sociale, AMAT Associazione Marchigiana Attività Teatrali, Teatro Area Nord.

¹⁰⁶ <https://www.gov.pl/web/kultura/pomoc-dla-ukrainy>

Ces nombreux exemples mettent en évidence la capacité des organisations et structures existantes à se mobiliser pour un accueil d'urgence qu'il soit individuel ou de masse. Ils mettent aussi en exergue le rôle essentiel, d'une part, des réseaux nationaux¹⁰⁷, européens et internationaux de résidences qui ont la capacité d'identifier auprès de leurs membres les disponibilités pour des accueils d'urgence et qui communiquent en ligne une information fiable et actualisée, et d'autre part, le lien entre les résidences ou leurs réseaux avec les organisations internationales dédiées à l'accueil d'artistes et de professionnels de la culture en danger qui sont en capacité de mettre en relation ces artistes et professionnels avec les résidences.

Toutefois, cette organisation somme toute efficace, et qui s'est particulièrement structurée à l'occasion de la guerre en Ukraine, ne doit pas dissimuler les nombreuses difficultés rencontrées (financières, administratives, sociales, sanitaires...) à tous les stades du parcours des artistes et professionnels de la culture en exil, c'est-à-dire de l'arrivée sur le territoire du pays d'accueil à la sortie de résidence. Nombreuses sont les structures qui s'interrogent sur leur capacité à faire face à une éventuelle nouvelle crise qui engendrerait des besoins d'accueil en masse. Des besoins en termes de travail collectif et d'interconnexion, d'échanges d'informations et de bonnes pratiques mais aussi de recherche de financements pérennes pour des résidences longues ont souvent été évoqués par les interlocuteurs de la mission.

B. Vers un engagement plus fort de l'Union européenne pour garantir une réactivité accrue dans les situations d'urgence ?

1. La problématique des artistes en danger et déplacés figure parmi les priorités de la présidence suédoise de l'Union européenne

Au 1^{er} semestre 2023, la présidence suédoise du Conseil de l'Union européenne a choisi d'inscrire dans le volet « culture » de ses priorités le sujet des artistes en danger et déplacés, abordé sous l'angle de la liberté d'expression et la liberté artistique. Ce sujet a fait notamment l'objet de conclusions du Conseil adoptées par les ministres européens de la Culture lors du Conseil du 16 mai 2023. La présidence suédoise a également organisé une conférence sur la liberté artistique et les industries culturelles et créatives à Umeå, en Suède, les 16 et 17 février 2023 à l'occasion de laquelle plusieurs artistes en danger ont témoigné de leur accueil en résidences dans l'Union européenne. Ils ont fait part de difficultés considérables, y compris sur le plan de la santé mentale, rencontrées par toutes les personnes en exil, qui doivent apprendre et s'adapter à une nouvelle culture, une nouvelle société, un nouveau pays, tout en essayant de maintenir un lien étroit avec leur pays d'origine, leur culture et leur peuple ; la difficulté à exercer leur art et à en vivre et aussi les difficultés rencontrées à la fin de la résidence.

Le texte des conclusions aborde plusieurs problématiques d'importance et appelle à différentes actions de la part des États membres, de la Commission européenne et du Haut

¹⁰⁷ On citera aussi, en Estonie, le réseau de résidences pluridisciplinaires LOORE, qui s'est récemment constitué et organisé pour accueillir en résidence des artistes ukrainiens : <https://www.loore.ee/> ou encore en Finlande, le réseau national des résidences d'artistes qui a collecté en ligne l'ensemble des actions mises en œuvre par les résidences finlandaises pour venir en aide aux artistes et aux professionnels des arts affectés par la guerre en Ukraine : <https://www.fairenetwork.com/en/support-initiatives-for-artists-affected-by-russia-ukraine-war/>

représentant de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. On relèvera en particulier¹⁰⁸ :

- un rappel du rôle essentiel des artistes en exil pour promouvoir la paix, la compréhension mutuelle, la liberté, la démocratie et la diversité culturelle et l'importance d'offrir aux artistes en danger et déplacés l'opportunité de continuer leur travail artistique et de témoigner des événements en cours ;
- la nécessité pour l'Europe d'être prête à offrir un soutien aux artistes en danger et déplacés, à court et à long terme, grâce à des cadres institutionnels et juridiques appropriés ;
- une invitation aux États membres d'envisager de prendre des mesures supplémentaires pour renforcer la capacité d'offrir des lieux sûrs et des "villes refuge"¹⁰⁹ aux artistes en danger et déplacés de différentes parties du monde, et de contribuer à la mise en réseau de ces artistes ; d'envisager d'adapter, le cas échéant, les résidences artistiques régulières en résidences d'urgence, en tenant compte des besoins des artistes en danger et déplacés ; d'envisager d'appliquer une approche globale et à long terme lorsqu'ils accueillent des artistes en danger et déplacés et leurs familles, en complétant le besoin urgent d'un refuge sûr par des possibilités de s'intégrer à la communauté locale et à la vie culturelle et de rester actifs et écoutés sur le plan artistique, et en encourageant l'apprentissage de la langue du pays ;
- une invitation à la Commission européenne et au Haut représentant de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité à mettre à disposition une vue d'ensemble complète contenant des informations actualisées sur l'aide bilatérale de l'UE et des États membres à l'Ukraine dans le domaine de la culture et des secteurs créatifs, y compris pour les artistes ukrainiens en danger et déplacés ; de contribuer à la mise en réseau et à l'échange d'informations, de bonnes pratiques et d'expériences entre les États membres et les acteurs non étatiques qui soutiennent les artistes en danger et déplacés ; de soutenir la coopération politique transnationale intersectorielle en matière de liberté artistique, notamment en soutenant les actions en faveur des artistes en danger et déplacés, en tenant compte de l'expérience acquise dans le cadre de l'appel à propositions d'Europe créative en faveur des personnes ukrainiennes déplacées et des secteurs culturels et créatifs ukrainiens.

Le plan de travail Culture du Conseil de l'Union européenne pour les années 2023-2026 contient plusieurs actions relatives à la question des artistes en danger et déplacés¹¹⁰, en particulier des actions en lien avec la liberté artistique, la préservation du patrimoine culturel et l'autonomisation des secteurs culturels et créatifs locaux en Ukraine, ainsi que sur le rôle de la culture et des professionnels de la culture dans la promotion et la défense de la démocratie et des droits de l'homme dans des contextes fragiles.

Enfin, s'agissant des journalistes, les conclusions du Conseil sur la protection de la sécurité des journalistes et autres professionnels des médias, adoptées en juin 2022 sous présidence française de l'UE, invitent les États membres et la Commission européenne « à soutenir les journalistes et les professionnels des médias indépendants et en exil (...). Ce soutien pourrait, le cas échéant, prendre la forme d'une assistance professionnelle, financière, sociale, administrative ou juridique, y compris du secteur privé, et viserait à créer

¹⁰⁸ Conclusions du Conseil sur les artistes en danger et déplacés, JOUE 26 mai 2023, C185/39.

¹⁰⁹ Au sens d'ICORN

¹¹⁰ Résolution du Conseil sur le plan de travail européen pour la culture 2023-2026, JOUE C466 du 7 décembre 2022.

des conditions de travail sûres et à contribuer à la reprise de leur activité professionnelle, par exemple au moyen de résidences (...) ». Les conclusions invitent également les États membres et la Commission « à échanger sur les expériences des États membres en ce qui concerne la meilleure manière d'accueillir des journalistes et autres professionnels des médias provenant de régions touchées par des conflits »¹¹¹.

2. La Commission européenne est mobilisée mais ne dispose pas de moyens d'action d'urgence rapide spécifique pour l'accueil des artistes et les professionnels de la culture

a. Le programme Europe Créative

Si le programme Europe Créative peut être mobilisé dans des situations de crises, comme il l'a été en 2016 par un appel dédié aux réfugiés dans le contexte de la guerre en Syrie et plus récemment par un appel Ukraine dont les résultats n'ont pas encore été annoncés (cf. infra), il n'est cependant pas le bon instrument pour une réaction rapide de l'Union européenne dans un contexte d'urgence résultant d'une crise internationale. En effet, compte tenu des règles procédurales pour sa mise en œuvre (définition d'un programme de travail annuel pour la mise en œuvre du programme Europe Créative, lancement d'appels dont la durée est de 3 mois, examen et sélection des candidatures dans un délai d'environ 6 mois...), le programme soutient des projets à plus ou moins long terme.

Les appels spécifiques (appel réfugiés en 2016 dont certains projets sont encore en cours et appel Ukraine en 2022-2023) soutiennent des projets en faveur de l'intégration des personnes déplacées¹¹² mais n'ont pas vocation à soutenir des lieux d'accueil.

Dans le cadre de l'appel réfugiés de 2016, 14 projets avec des organismes français comme chef de file ont été retenus, en particulier le projet IN EX(ILE) LAB. Ce projet dont le chef de file est l'Atelier des artistes en exil et qui est mis en œuvre avec trois autres organisations européennes Alkantara (Portugal), Santarcangelo (Italie) et Visual Voices (Chypre) vise à soutenir des artistes en exil qui se sont récemment installés dans l'un des quatre pays participant et qui cherchent à y construire leurs parcours professionnels¹¹³. Il donne la possibilité aux bénéficiaires de créer une performance, construire un réseau professionnel, d'être accompagnés par des artistes basés en Europe et de conquérir de nouveaux publics dans l'espace européen. Chaque artiste sélectionné à l'issue d'un appel à projet se voit offrir un parcours qui peut inclure une résidence de création artistique transnational (une résidence dans le pays où l'artiste est basé et une résidence dans l'un des pays participants, chaque résidence dure 2 semaines). Ce projet est cofinancé par le programme Europe Créative, le label Paris Europe et l'Institut français.

b. Le programme ERASMUS+

Avec le projet PUZLP- Artistes en exil dans les écoles supérieures d'art européennes, soutenu par le programme Erasmus+ (subvention de 60K€), l'ANdEA, deux écoles partenaires belges (l'École de recherche graphique et l'École supérieure des arts Saint Luc de Bruxelles) et l'Atelier des artistes en exil, s'amorce un premier réseau européen

¹¹¹ Conclusions du Conseil, JOUE C245/5 du 28 juin 2022.

¹¹² Doté d'un budget total de 5M€, l'appel Ukraine vise à aider les artistes et les organisations culturelles ukrainiens à créer et à présenter leurs œuvres en Ukraine et dans les pays participant au programme Europe Créative, aider les ukrainiens déplacés par la guerre à avoir accès à la culture et/ou à faciliter leur intégration dans leurs nouvelles communautés grâce à la culture, préparer le redressement des secteurs culturels ukrainiens après la guerre par l'évaluation des besoins, le renforcement des capacités et la planification des investissements, préparer et former les professionnels du patrimoine culturel ukrainien à la protection de ce dernier contre les risques.

¹¹³ <https://aa-e.org/fr/open-call-in-exile-lab-ouverture-des-candidatures/>

d'accueil. Il s'agit dans un premier temps de mettre en commun les pratiques respectives (pratiques, juridiques, politiques et éthiques) et de les documenter. Des recommandations pour l'identification et le renforcement de compétences des personnels des écoles supérieures des arts et de design seront élaborées pour accueillir et accompagner plus efficacement et éthiquement les artistes en exil. L'objectif final est de soutenir l'intégration sociale et la re-professionnalisation de ces artistes professionnels marginalisés. Ce projet est en cours jusqu'à la fin de l'année 2023¹¹⁴.

c. Le programme Horizon Europe

En 2022, la Commission a lancé un appel à candidatures MSCA4Ukraine qui vise à soutenir les chercheurs ukrainiens déplacés. 124 ont bénéficié de ce fonds spécial dont 14 chercheurs qui ont été accueillis dans des établissements en France¹¹⁵. Quelques projets de recherche concernent le domaine de la culture (collection muséale, cinéma et jeu vidéo).

d. Autres initiatives ponctuelles

La Délégation de l'Union européenne au Myanmar financera un projet intitulé *EU Mobility Programme for Myanmar (EMPM)* qui sera mis en œuvre par un consortium européen composé de Campus France, du Nuffic (organisation néerlandaise pour l'internationalisation de l'éducation), et mené par le DAAD (office allemand d'échanges universitaires). Le projet vise à faciliter l'accès à l'enseignement supérieur pour les jeunes birmans à travers l'apprentissage en ligne et les bourses de mobilité vers l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et l'Europe. Il s'agit d'un projet pilote dont les activités, qui débuteront début 2023, seront déployées sur une durée de quatre ans. Il est doté d'un montant de subvention européenne de 4,7 M€. Campus France sera notamment en charge de l'organisation de résidences d'artistes en France¹¹⁶.

Par ailleurs, certaines résidences ont bénéficié des Fonds européens de développement régional (FEDER) dès lors que le projet des résidences était orienté vers la revalorisation territoriale. C'est le cas par exemple du premier prototype de résidence d'accueil d'artistes en exil développé à l'école supérieur d'arts appliqués d'Annecy (ESAAA) début 2021.

3. Comment définir une stratégie à long terme s'agissant de situations très hétérogènes et imprévisibles ?

Si définir une stratégie à long terme pour faire face à de futures crises internationales est particulièrement délicat s'agissant de situations par nature imprévisibles, en revanche, des pistes d'amélioration et de réflexion peuvent être envisagées au regard des difficultés rencontrées et des besoins exprimés par certains des interlocuteurs de la mission.

a. Le soutien financier de l'Union européenne sur des sujets bien délimités et la difficulté de mettre en place une réponse d'urgence

La mission s'est attachée à identifier des fonds pour une aide à la fois durable et permettant de faire face à des situations nouvelles. Cette piste de réflexion est sans aucun doute la plus complexe à mettre en œuvre compte tenu des procédures budgétaires européennes et de la difficulté à identifier des fonds qui ne seraient pas orientés vers des projets prédéfinis.

¹¹⁴ <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/projects/search/details/2022-1-FR01-KA210-ADU-000084294>

¹¹⁵ <https://www.horizon-europe.gouv.fr/annonce-des-resultats-de-l-appel-candidatures-msca4ukraine-35096>

¹¹⁶ <https://www.campusfrance.org/fr/actu/un-nouveau-projet-europeen-pour-favoriser-la-mobilite-internationale-des-jeunes-du-myanmar>

Quelques organisations professionnelles ont récemment formulé une proposition en faveur d'un mécanisme européen d'urgence.

Dans une déclaration de la coalition pour le pacte culturel pour l'Europe adressée aux institutions européennes en avril 2022¹¹⁷, les organisations signataires (Culture Action Europe, la Fondation européenne de la Culture, Europa Nostra, European Heritage Alliance 3.3) plaident, au-delà de la situation avec l'Ukraine, pour un mécanisme pérenne pour faire face à d'autres situations d'urgence¹¹⁸.

Ce dispositif qualifié de « mécanisme philanthropique public » consisterait à combiner l'action et les moyens de fondations privées avec ceux des États et de l'Union européenne. Sa mise en œuvre concrète pourrait soit faire l'objet d'un nouvel instrument à définir, soit s'appuyer sur l'existant, c'est-à-dire le fonds « Culture de solidarité » mis en place en 2020 par la Fondation européenne de la culture comme outil de réponse rapide pour soutenir les initiatives culturelles transfrontalières de solidarité en période d'incertitude et de fermeture causée par la pandémie de la Covid 19. Ce fonds a fait l'objet d'une édition spéciale UKRAINE quelques jours seulement après le déclenchement de la guerre en Ukraine¹¹⁹. Il est alimenté par une douzaine de fondations¹²⁰. **Le mécanisme européen de réponse d'urgence s'il voyait le jour pourrait notamment financer des actions de solidarité dans l'Union européenne à travers le soutien de résidences d'artistes et de professionnels de la culture.**

Cette proposition d'un mécanisme conjoint philanthropie/soutien public a été reprise par le Parlement européen dans sa résolution du 20 octobre 2022 sur la solidarité culturelle avec l'Ukraine et le mécanisme conjoint de réaction d'urgence pour la relance culturelle en Europe¹²¹.

Le sujet aurait été abordé avec la Commission européenne mais l'issue de la discussion paraît très incertaine eu égard aux règles financières européennes (financement sur projets). L'intérêt des États membres pour un tel mécanisme reste à évaluer. La mission n'a pas connaissance de discussions à ce sujet au sein des instances du Conseil de l'Union européenne. En tout état de cause, si cette piste était suivie, il faudrait au préalable s'interroger sur la structure capable de porter un tel projet (par exemple une fondation, sur

¹¹⁷ <https://cultureactioneurope.org/files/2022/04/Cultural-Deal-for-Europe-call-for-action-Ukraine-to-EU-institutions.pdf>

¹¹⁸ « Nous vous invitons (...) à étudier la possibilité de combiner et de multiplier les efforts futurs de l'UE avec les actions entreprises par la philanthropie européenne et la société civile européenne active dans le domaine de la culture et du patrimoine culturel, également soutenues au niveau national par certains États membres. Cela pourrait déboucher sur la création d'une entreprise philanthropique publique innovante, indépendante, sous la forme d'un fonds commun pour les secteurs culturels en Ukraine. Un tel mécanisme philanthropique public pourrait par la suite servir à d'éventuelles autres situations d'urgence et soutenir des réponses conjointes aux besoins de redressement culturel à moyen et long terme en Europe. Il apporterait une contribution distincte à la préparation de l'Europe aux défis futurs ».

¹¹⁹ <https://culturalfoundation.eu/stories/culture-of-solidarity-fund-ukraine-edition/> Les premières subventions ont été versées, soutenant des actions de solidarité immédiates et pratiques du secteur culturel pour la communauté dans son ensemble, aidant par exemple à l'évacuation et à la préservation d'œuvres d'art provenant d'espaces et d'ateliers d'artistes auto-organisés à la base qui ont été forcés de fuir la guerre.

¹²⁰ Federal Agency for Civic Education (bpb), Bicerius Kunst Forum, Fondazione Cariplo, Moleskine Fondation, Deutsche Postcode Lotterie, the Sigrid Rausing Trust, Allianz Kulturstiftung, Fondazione Compagnia di San Paolo, Fondazione Cassa di Risparmio di Torino, Zeit Stiftung, GLS Treuhand, et Bundeszentrale für Politische Bildung.

¹²¹ Résolution du Parlement européen du 20 octobre 2022 sur la solidarité culturelle avec l'Ukraine et le mécanisme conjoint de réaction d'urgence pour la relance culturelle en Europe (2022/2759(RSP)) P9_TA(2022)0374 : « invite la Commission à envisager la mise en place d'un mécanisme européen de réaction d'urgence et de relance spécifiquement consacré à la culture, au patrimoine culturel et aux écosystèmes créatifs sur la base d'une approche multipartite ou de participer à sa création dans le cadre d'un partenariat ; demande à la Commission de proposer un cadre juridique et budgétaire pour ce mécanisme et d'établir une liste de partenaires stratégiques de tous les secteurs publics et privés concernés y compris des modèles de partenariat caritatif, dans le plein respect du principe d'additionnalité, pour permettre la mise en commun stratégique des ressources, renforcer le financement public et optimiser le soutien aux secteurs de la culture et de la création ».

le modèle de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflits - ALIPH). De toute évidence, ce type d'initiative ne pourrait voir le jour sans un soutien politique fort d'un noyau dur d'États membres.

b. L'organisation d'un échange d'informations et de bonnes pratiques entre réseaux de résidences au niveau européen

Les réseaux sont nombreux et leur très grande variété rend la vision d'ensemble complexe tant pour les artistes et professionnels que pour les pouvoirs publics : réseaux unidisciplinaires *versus* réseaux pluridisciplinaires, réseaux nationaux, européens et internationaux. Tous sont confrontés aux mêmes problématiques dès lors qu'ils traitent de la question de l'accueil d'urgence. Si des discussions s'organisent ponctuellement sur les enjeux des résidences de manière globale (exemple des symposiums internationaux *Reflecting Residencies* organisés par Arts en Résidence¹²² ou encore de l'activité du réseau mondial Res Artis qui a pour mission d'échanger les bonnes pratiques et faire des plaidoyers pour les artistes¹²³), un meilleur échange d'informations et de bonnes pratiques serait souhaitable au niveau européen, comme le proposent les conclusions du Conseil précitées. Il pourrait se faire à l'initiative de la Commission européenne par l'intermédiaire d'une organisation professionnelle européenne disposant d'une expertise dans le domaine culturel. Cela pourrait déboucher sur un guide européen des bonnes pratiques concernant l'accueil d'urgence des artistes et des professionnels de la culture.

c. Une meilleure coordination entre États membres

En 2014, le sujet des résidences avait fait l'objet d'un guide réalisé par des représentants des États membres de l'UE réunis au sein d'un groupe de travail de la méthode ouverte de coordination¹²⁴. Presque dix ans plus tard, une nouvelle discussion devrait sans doute s'engager sous l'égide de la Commission avec les représentants des États membres, en particulier sur l'accueil d'urgence des artistes et des professionnels de la culture, sujet qui avait été peu approfondi en 2014. Cette discussion pourrait être menée, notamment avec les réseaux de résidences. Elle pourrait être l'occasion de réfléchir à une meilleure coordination entre États membres en cas de future crise et de tirer des enseignements des projets en cours financés par les programmes européens (cf. infra).

Une telle discussion entre États membres ne pourrait pas avoir lieu au sein d'un groupe de travail de la méthode ouverte de coordination comme ce fût le cas en 2014 (un tel groupe ne peut se réunir que s'il est prévu par le programme de travail culture du Conseil de l'UE, or le programme 2023-2026 ne prévoit pas de groupe de travail sur ce sujet). Il conviendrait dès lors de convaincre, dans la lignée des travaux engagés par la présidence suédoise, une des futures présidences de l'UE de se saisir du sujet et d'ouvrir la discussion au sein du comité des affaires culturelles du Conseil de l'UE.

Au-delà du périmètre européen, on citera aussi la réflexion en cours au sein de l'UNESCO.

d. La réflexion en cours à l'UNESCO pour un dispositif structurel pour la protection des artistes menacés

La multiplication des crises internationales ces dernières années a conduit l'UNESCO à se mobiliser davantage dans le domaine du soutien des artistes en danger (Liban, Afghanistan et Ukraine). Son action est devenue plus significative à l'occasion de la guerre en Ukraine

¹²² <https://www.artsenresidence.fr/projets/colloque-international/>

¹²³ <https://resartis.org/>

¹²⁴ <https://op.europa.eu/it/publication-detail/-/publication/e6feb40-05f1-11e6-b713-01aa75ed71a1>.

à travers un soutien aux artistes et au patrimoine en Ukraine mais aussi pour la première fois l'accueil d'artistes en résidences dans des pays européens.

En effet, l'UNESCO a lancé un projet financé par le Fonds d'urgence pour le patrimoine de l'UNESCO, avec un soutien financier supplémentaire du programme UNESCO-Aschberg, pour l'accueil de 38 artistes ukrainiennes et leur famille, pour une période allant jusqu'à 3 mois, afin de leur permettre d'accéder à des résidences artistiques à l'étranger et continuer à exercer leur travail créatif en sécurité. Les artistes ont été mises en relation avec 27 institutions culturelles de 13 pays européens qui se sont portés volontaires pour les accueillir (dont 8 artistes accueillies en France¹²⁵). Elles y ont bénéficié d'hébergement, d'une indemnité journalière de subsistance et des opportunités de travailler sur leurs projets créatifs, tout en renforçant durablement leurs capacités, leurs réseaux et leurs partenariats. Les artistes ont eu l'occasion de construire de nouveaux projets, de participer à des festivals, des performances et des expositions, tout en sensibilisant leurs pairs et audiences à la situation en Ukraine et en contribuant à la visibilité internationale de la culture ukrainienne.

Forte de cette expérience, et dans un contexte international incertain, l'UNESCO réfléchit à la mise en place d'un dispositif structurel pour la protection des artistes en situation d'urgence, à l'instar de son fonds d'urgence pour le patrimoine. Ce nouveau dispositif pourrait être le pendant du plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes.

Recommandation N°9 : Dans la lignée des conclusions du Conseil sur les artistes en danger et déplacés du 26 mai 2023, demander, en lien avec les prochaines présidences de l'Union européenne, à la Commission européenne de soutenir l'élaboration d'un guide européen pour l'accueil des artistes et professionnels de la culture en danger en résidence dans l'Union européenne qui pourrait être réalisé sur la base des informations et bonnes pratiques échangées à l'occasion des réunions entre les Etats membres et les acteurs non étatiques telles que prévues par les conclusions (SG/SAJI).

¹²⁵ Trois artistes en résidence Artists at Risk (location d'un appartement à Paris), une artiste à La Porte Peinte Centre pour les Arts, Noyers sur Serein, 3 artistes à la Galerie Continua, Les Moulins à Boissy-le-Châtel et une artiste à l'Université de Perpignan.

LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES ET CONSULTÉES

MINISTÈRE DE LA CULTURE :

Cabinet de la ministre

- Mathieu Fournet, conseiller en charge des affaires européennes et internationales et du cinéma

Secrétariat général

- Yannick Faure, chef du service des affaires juridiques et internationales
- Isabelle Nyffenegger, sous-directrice des affaires européennes et internationales (SG/SAJI)
- Aurélie Latchimy, adjointe à la sous-directrice des affaires européennes et internationales (SG/SAJI)
- Fabienne Brütt, chargée de mission mobilité des artistes et des professionnels de la culture (SG/SAJI/SDAEI)
- Edwige Millery, référente du pôle dynamiques territoriales ; département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS)

Direction générale de la création artistique (DGCA)

- Christopher Miles, directeur général de la création artistique
- Paul Rechter, conseiller en charge de l'action européenne et internationale et de la communication
- Simon André-Deconchat, délégué adjoint, délégation aux arts visuels
- Véronique Evanno, cheffe du département de la diffusion pluridisciplinaire et des programmes transversaux
- Nicolas Vergneau, chargé de mission pour la politique des résidences, des tiers-lieux de création, et pour les programmes transversaux de soutien à la création (Département de la diffusion pluridisciplinaire et des programmes transversaux)
- Dominique Müller, délégué à la musique
- Laurent Vinauger, délégué à la danse
- David Mati, adjoint au délégué à la danse

Direction générale des patrimoines et de l'architecture (DGPA)

- Corinne Langlois, sous-directrice de l'architecture, de la qualité de la construction et du cadre de vie, service de l'architecture
- Bruno Favel, chef de la mission du patrimoine mondial
- Véronique Dez, cheffe du pôle des sites étrangers et des réseaux multilatéraux du patrimoine mondial, mission du patrimoine mondial
- Pascal Mignerey, chef de la délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation
- Pascal Liévaux, adjoint au chef de la DIRI

Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC)

- Henri d'Almeida, chef du bureau de la création et de la diffusion, Service du livre et de la lecture
- Magali Guerrero, chargée de mission politique du livre à l'international, Service du livre et de la lecture
- Valère Clauzel, chargé de mission pour les auteurs et la vie littéraire au bureau de la création et de la diffusion

Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC)

- Bertrand Munin, sous-directeur à la participation à la vie culturelle, adjoint au délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle
- Myriam Burdin, cheffe du bureau de l'enseignement supérieur

Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF)

- Paul de Sinety, délégué général à la langue française et aux langues de France

Centre national de la cinématographie et de l'image animée

- Olivier Henrard, directeur général délégué
- Jérémie Kessler, directeur des affaires européennes et internationales
- Daphné Bruneau, directrice-adjointe de la création, des territoires et des publics
- Perrine Vincent, conseillère auteurs

Directions régionales des affaires culturelles (DRAC)

- Carole Spada, directrice adjointe, direction régionale des affaires culturelles d'Île de France
- Didier Cormier, chef du service régional de la création, DRAC Île de France
- Isabelle Boulord, cheffe de départements arts visuels, DRAC Île de France
- Séverine Magry, cheffe de départements danse et musique, DRAC Île de France
- Maylis Descazeaux, directrice régionale des affaires culturelles, Nouvelle-Aquitaine
- Eric Lebas, directeur adjoint délégué en charge de la création et des industries culturelles, DRAC Nouvelle Aquitaine
- Bénédicte Lefeuvre, directrice régionale des affaires culturelles, Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Laetitia de Monicault, directrice adjointe, direction régionale des affaires culturelles Centre - Val de Loire
- Brigitte Plancheneau, coordinatrice du pôle publics et territoires, DRAC Centre - Val de Loire
- Perrine Pierson, conseillère théâtre, arts de la piste, arts dans l'espace public et marionnette, DRAC, Centre - Val de Loire
- Marnix Bonnike, conseiller en charge de la coopération transfrontalière et internationale, DRAC Hauts-de-France

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CULTURE

- Régine Hatchondo, présidente du centre national du livre (CNL)
- Pascal Perrault, directeur général du CNL
- Florabelle Rouyer, cheffe du département de la création, CNL
- Natacha Kubiak, adjointe à la cheffe du département de la création – pôle fiction, CNL
- Catherine Tsekenis, directrice générale du centre national de la danse (CND)
- Delphine Vuattoux, directrice de la production et de la diffusion culturelle, CND
- Romain Laleix, directeur général délégué du centre national de la musique (CNM)
- Louis Hallonet, directeur adjoint en charge du soutien aux projets artistiques et de l'international, CNM
- Marie-Cécile Baradel, référente artiste / responsable du soutien aux auteurs, compositeurs et artistes interprètes, CNM
- Corinne Sadki, conseillère Europe et égalité femmes-hommes, CNM
- Béatrice Salmon, directrice du centre national des arts plastiques (CNAP)
- Marc Vaudey, directeur du pôle création, CNAP
- Estelle Kesztenbaum, cheffe du service des soutiens, CNAP
- Valérie Senghor, directrice générale adjointe, centre des monuments nationaux (CMN)
- Paul Rondin, directeur de la Cité internationale de la langue française, CMN
- Sophie-Justine Lieber, directrice générale de l'établissement public du parc de la grande halle de la Villette
- Daniel Guérin, directeur général délégué, institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)
- Marc Bouiron, directeur scientifique et technique (INRAP)

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

- Matthieu Peyraud, directeur de la diplomatie d'influence, direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)
- Valérie Brisset, directrice adjointe, direction de la diplomatie d'influence, DGM
- Myriam Gourrin, chargée de mission auprès du directeur, direction de la diplomatie d'influence, DGM
- Marine Demailly, rédactrice, suivi des résidences d'artistes, DGM
- Stéphane Robert, rédacteur, direction de la diplomatie d'influence, DGM
- Christophe Musitelli, inspecteur des affaires étrangères

Ambassades et représentation permanente :

- Claire Thuaudet, conseillère de coopération et d'action culturelle, ambassade de France en Italie
- Hélène Kelmachter, attachée culturelle, ambassade de France en Italie
- Karin Fouledeau, attachée culturelle, ambassade de France en Allemagne
- Laurent Coulon, attaché de coopération culturelle et audiovisuelle, ambassade de France en Espagne
- Thomas Michelin, conseiller de coopération et d'action culturelle, ambassade de France en Belgique
- Violène Verduron, attachée culturelle, ambassade de France en Belgique
- Audelin Chappuis, conseiller de coopération et d'action culturelle, ambassade de France en Pologne
- Pascale Just, attachée culturelle et directrice adjointe de l'Institut français de Pologne
- Julien Chiappone-Lucchesi, conseiller de coopération et d'action culturelle, ambassade de France en Roumanie
- Loïc Meuley, attaché culturel - Institut français de Roumanie
- Guillemette Madinier, conseillère en charge de la culture, de l'audiovisuel et du droit d'auteur, représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne
- Gilles Mametz, conseiller de coopération et d'action culturelle adjoint, ambassade de France en Russie
- Emmanuelle Faucilhon, attachée audiovisuelle régionale Russie, Kazakhstan, Tadjikistan, Ouzbekistan, Kirghizstan, Arménie.

Institut français Paris :

- Erol Ok, directeur général délégué
- Agnès Alfandari, directrice de pôle en charge des résidences
- Chloé Fricout, responsable de pôle en charge des résidences

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

- Ludovic Guinamant, sous-directeur du séjour et du travail, direction générale des étrangers en France
- Nicolas Chamoulaud, chef du bureau de l'immigration professionnelle et étudiante
- Angélique Rocher-Bédjoudjou, adjointe au sous-directeur des visas
- Fabienne Meraud, adjointe au chef du bureau de la réglementation, sous-direction des visas
- Yves Gabarre, adjoint au chef du bureau de l'instruction des demandes et du courrier réservé, sous-direction des visas

MINISTÈRES DES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE

- Christophe Arend, directeur de cabinet de Mme Anke Rehinger, ministre plénipotentiaire de la République fédérale d'Allemagne pour les relations franco-allemandes dans le domaine de l'éducation et de la culture
- Donatella Ferrante, chargée des résidences, ministère italien de la culture
- Henriette Geierová, conseillère en charge de la culture, de l'audiovisuel, des médias et du droit d'auteur, Représentation permanente de la Slovaquie auprès de l'Union européenne
- David Ek, conseiller culture et audiovisuel, Représentation permanente de la Suède auprès de l'Union européenne
- Sofi Knutas, ministère suédois de la culture

LIEUX DE RÉSIDENCES EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

- Bénédicte Alliot, directrice générale de la Cité internationale des arts
- Vincent Gonzales, responsable des résidences, Cité internationale des arts
- Marie Le Goux, directrice administrative, financière et des ressources humaines, Cité internationale des arts
- Judith Depaule, directrice de l'Atelier des artistes en exil
- Chrystel Dozias, directrice de résidences – centre international d'accueil et d'échanges des Récollets
- Laurent Demont directeur de secteur du groupe Hénéo - Récollets
- Isabelle Henrion, co-coordinatrice d'Artistes en résidence (Clermont-Ferrand)
- Édouard Mornaud, directeur du centre Intermondes (La Rochelle)
- Saïd Berkane, secrétaire général de la Villa Noailles (Hyères)
- Matthieu Darras, directeur de *Pop Up Film Residency*
- Marianne Clévy, directrice, Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon
- Léa Pasquet, chargée de production internationale, Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon
- Christian Gariat, conseiller dramaturgique, Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon
- Ève Lombard, administratrice du Festival d'Avignon - la FabricA,
- Virginie de Crozé, directrice de la communication et des relations avec le public, Festival d'Avignon
- Emmanuel Morin, directeur artistique du Centre Culturel de l'Ouest, Abbaye de Fontevraud
- Yaël Chardet, chargé de projet Création contemporaine, Abbaye de Fontevraud
- Yann Chevalier, directeur du Confort Moderne (Poitiers)
- Alexandra McIntosh, directrice du Centre International d'Art et du Paysage (Île de Vassivière)
- Laurent Meheust, directeur du CDCN Le Gymnase (Roubaix), et co-Président du Réseau *European Dancehouse Network* (EDN)
- Nadia Minisini, directrice adjointe du CDCN Le Gymnase (Roubaix)
- Lucie Campos, directrice de la Villa Gillet (Lyon)
- Julie Chénot, directrice, Fondation Camargo (Cassis)
- Laure Colliex, directrice générale de Manifesto
- Inès Massonie, chargée de projets, POUH (Aubervilliers)
- Valeria Schulte-Fischedick, International Studio Programme, Künstlerhaus Bethanien (Allemagne – Berlin)
- Hicham Khalidi, directeur de la Jan van Eyck Academie (Maastricht - Pays-Bas)
- Martijntje Hallmann, directrice adjointe Rijksakademie (Pays-Bas)

ARTISTES EN RÉSIDENCE

- Marie Lafaille, artiste en résidence au CIAP (jeune diplômée de l'ENSA Limoges)
- Théophile Peris, artiste en résidence au CIAP (jeune diplômé de l'ESSI Poitiers)
- Arash Hanaei, artiste en résidence à POUISH
- Yacob Bizuneh, artiste en résidence à POUISH
- Andrey Blokhin, artiste en résidence à POUISH
- Georgy Kutznetsov, artiste en résidence à POUISH

RÉSEAUX DE RÉSIDENCES EN FRANCE ET A L'ETRANGER

- Ann Stouvenel, présidente d'Arts en résidence
- Elise Jouvancy, secrétaire générale d'Arts en résidence
- Odile Pradem-Faure, déléguée générale de l'Association des Centres Culturels de Rencontre (ACCR)
- Ilinca Martorell, chargée de mission Administration & Résidences, ACCR
- Ioana Crugel, chargée de mission projets européen, ACCR
- Marie Fol, directrice de Res Artis et membre du conseil d'administration de *On The Move*
- Isabel Izquierdo, directrice de la programmation, Accion Cultural Espanola (Espagne)
- Davide d'Antonio, responsable du réseau des résidences pour l'accueil des Ukrainiens (Italie)
- Theresa Lekberg, fondatrice de Swedish Artist Residency Network SWAN, (Suède)
- Clara West, cheffe de projet sur les résidences d'urgence, SWAN, (Suède)
- Bojana Panevska, conseillère AiR et collaborations internationales, DutchCulture & TransArtists (Pays-Bas)

STRUCTURES ET ORGANISMES EN FRANCE ET A L'ETRANGER

- Pascal Brunet, directeur du Relais Culture Europe
- Alice Brunot, chargée du développement des partenariats et programmes européens, Association nationale des écoles supérieures d'art (ANdEA)
- Stéphane Sauzedde, vice-président pour l'international de l'ANdEA et directeur de l'école supérieure d'art Annecy Alpes
- Marie-Pia Bureau, directrice, Office national de diffusion artistique (ONDA)
- Marie Le Sourd, secrétaire générale de *On The Move*
- Anaïs Lukacs, MobiCulture
- Arnaud Roffignon, directeur général des services, Collège de France
- Laura Lohéac, directrice exécutive du programme PAUSE, Collège de France
- Laureen Grant, responsable du volet artistique et culturel du programme PAUSE, Collège de France
- Anne Duvauchelle, présidente de *Usages du Monde*
- Marie Balducchi, productrice et membre de *Usages du Monde*
- Darline Cothière, directrice de La Maison des journalistes
- Maria-Carmela Mini, directrice de Latitudes Contemporaines et Latitude prod
- Cathy Bouvard, directrice des Ateliers Médicis
- Sébastien Laussel, directeur de Zone Franche
- Amandine Saumonneau, coordinatrice de Zone Franche
- Valentin Langois, gérant de la société Helico Music (membre de Zone Franche)
- Greg Connan, gérant de la société Dérapage Prod (membre de Zone Franche)
- Julie Binet, secrétaire générale de Platform, réseau des FRAC
- Fabien Danesi, directeur du FRAC de Corse (Corte)
- Claire Staebler, directrice du FRAC des Pays de la Loire (Carquefou)
- Anouck Roussel, attachée à la coordination des expositions, FRAC des Pays de Loire (Carquefou)
- Alain Lombard, directeur, Collection Lambert (Avignon)
- Stéphane Ibars, directeur artistique délégué, Collection Lambert (Avignon)

- Valérie Pommier-Bonnifait, directrice Culture – Patrimoine, Direction générale adjointe Développement – Rayonnement, ville de Poitiers
- Sandra Beucher, chargée de développement culturel et des résidences d’artistes, Direction générale adjointe Développement – Rayonnement, direction culture – patrimoine
- Céline Berthoumieux, présidente HACNUM, réseau national des arts hybrides et cultures numériques
- Léa Conrath, coordinatrice – HACNUM
- Mathilde Nourisson-Moncey, chargée des relations internationales à la biennale CHRONIQUES
- Annabel Vuillier, conseillère culture, Agence Erasmus en France
- Lars Ebert, secrétaire général, Action Culture Europe, (Belgique- Bruxelles)
- Gabriele Rosana, directeur des affaires publiques, Action Culture Europe
- Isabelle Schwartz, directrice des affaires publiques, Fondation Européenne de la Culture (Pays-Bas)
- Philipp Dietachmair, chef de programmes à la Fondation Européenne de la Culture
- Andrew Manning, directeur de EUNIC (EU National Institutes for Culture)
- Helge Lunde, directeur exécutif de ICORN - International Cities of Refuge Network (Norvège)
- Elisabeth Dyvik, directrice de programme, ICORN - International Cities of Refuge Network
- Ivor Stodolsky, co-fondateur et co-directeur d’Artists at Risk, AR (Finlande)
- Marita Muukkonen, co-fondatrice et co-directrice d’Artists at Risk
- Julie Trebault, Artists at Risk Connection, ARC (États-Unis – New York)

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Commission européenne

- Monica Urian, chargée de mission relations culturelles internationales, culture et santé et liberté d’expression artistique, unité « politique de la culture », Direction générale éducation, jeunesse, sport et culture (DG EAC)
- Maria Iglesias, cheffe d’équipe - La culture dans la Facilité, la Reprise et la Résilience/le nouveau Bauhaus européen/le numérique, DG EAC
- Malgorzata Szlendak, chargée de mission, unité en charge du programme Europe Créative, (DG EAC)
- Walter Zampieri, chef unité, agence exécutive européenne Éducation et Culture

UNESCO

- Toussaint Tiendrebogo, chef de l’entité de la diversité des expressions culturelles
- Rosario Soraide, responsable de projet, programme UNESCO-Aschberg
- Anaïs Chagankerian, responsable de projet adjoint, programme UNESCO-Aschberg
- Andrea Cairola, spécialiste de programme senior, section pour la liberté d’expression et la sécurité des journalistes, secteur de la communication et l’information

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- Catherine Trautmann, présidente du Relais Culture Europe et présidente d’Eurimages (ancienne ministre de la Culture)
- Hélène Ambles, directrice du développement - Passe Culture (ancienne directrice à la culture de la ville de Poitiers)

GLOSSAIRE

TERMES	DÉFINITIONS
aa-e	Atelier des artistes en exil
ACCR	Association des centres culturels de rencontre
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
AFEX	Architectes français à l'export
ALCA	Agence du livre et du cinéma en Nouvelle-Aquitaine
AMO	Association architecture et maître d'ouvrage
ANdÉA	Association nationale des écoles supérieures d'art et de design
AR	Artists at risk
ARC	Artists at risk connection
CALQ	Conseil des arts et des lettres du Québec
CCN	Centre chorégraphique national
CCR	Centre culturel de rencontre
CDCN	Centre de développement chorégraphique national
CEA	Association française des commissaires d'exposition
CEEA	Centre européen d'actions artistiques contemporaines
CIAP	Cité internationale des arts de Paris
CEAA	Centre européen d'actions artistiques contemporaines
CMN	Centre des monuments nationaux
CNC	Centre national du cinéma et de l'image animée
CND	Centre national de la danse
CNL	Centre national du livre
CNM	Centre national de la musique
CNAP	Centre national des arts plastiques
CVA	Comité visas artistes
DAAD	Office allemand d'échanges universitaires (Deutscher Akademischer Austauschdienst)
DAC	Direction des affaires culturelles
DDPPT	Département de la diffusion pluridisciplinaire et des programmes transversaux

DEPS	Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation
DGCA	Direction générale de la création artistique
DGLFLF	Délégation générale à la langue française et aux langues de France
DGMIC	Direction générale des médias et des industries culturelles
DGPA	Direction générale des patrimoines et de l'architecture
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
EAC	Éducation artistique et culturelle
EESAB	École européenne supérieure d'art de Bretagne
FAMI	Fonds Asile Migration et Immigration
FLE	Français langue étrangère
HACNUM	Réseau national des arts hybrides et cultures numériques.
ICORN	Réseau international des villes refuges
IETM	<i>International network for contemporary performing arts</i>
IFA	Institut allemand pour les relations culturelles internationales
MDJ	Maison des journalistes
MEAE	Ministère de l'Europe et des affaires étrangères
MESRI	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
ONDA	Office national de diffusion artistique
SAJI	Service des affaires juridiques et de l'international
SG	Secrétariat général du ministère de la Culture
SSHN	Séjour Scientifique de Haut Niveau
SWAN	Swedish artistic residencies network
UE	Union européenne
VAE	Validation des acquis de l'expérience

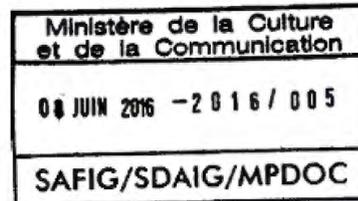
LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 :	CIRCULAIRE DU 8 JUIN 2016 RELATIVE AU SOUTIEN D'ARISTES ET D'ÉQUIPES ARTISTIQUES DANS LE CADRE DE RÉSIDENCES.....	75
ANNEXE 2 :	RÉSIDENCES DANS LE CADRE DE L'ÉTÉ CULTUREL	89
ANNEXE 3 :	QUESTIONNAIRE EN LIGNE – 15/01/2023.....	91
ANNEXE 4 :	RÉSULTATS DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE - ANALYSE PAR LE DEPS - 14/03/2023.....	102
ANNEXE 5 :	PROGRAMMES DE RÉSIDENCES INTERNATIONALES SOUTENUS PAR LE CNC	106
ANNEXE 6 :	EXTRAITS DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DE L'ASSOCIATION DES CENTRES CULTURELS DE RENCONTRE.....	107
ANNEXE 7 :	DOSSIER DE PRESSE DE L'ATELIER DES ARTISTES EN EXIL, 1 ^{ER} MARS 2023.....	121
ANNEXE 8 :	BILAN DU CPO 2017-2021 DE LA CITÉ INTERNATIONALE DES ARTS DE PARIS.....	136
ANNEXE 9 :	CHIFFRES-CLÉ DE L'ACCUEIL DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE DANS LE CADRE DU PLAN DE SOUTIEN « CULTURE URGENCE UKRAINE »	141

ANNEXE 1 : CIRCULAIRE DU 8 JUIN 2016 RELATIVE AU SOUTIEN D'ARTISTES ET D'ÉQUIPES ARTISTIQUES DANS LE CADRE DE RÉSIDENCES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la communication



Circulaire du **08 JUIN 2016**
relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences

NOR : MCCD1601967C

Le **08 JUIN 2016**

La ministre de la culture et de la communication à Mesdames et Messieurs les Préfets de région (directions régionales des affaires culturelles),

Le gouvernement a fait de la création artistique et de l'emploi (artistes-auteurs indépendants, artistes salariés) une priorité. J'ai souhaité que, dans la suite des Assises de la Jeune Création, nous renforçons les instruments de politique culturelle aptes à favoriser un accompagnement des artistes, et en particulier des nouvelles générations. J'ai mis au cœur de cette politique l'ambition du renouvellement, de la diversité de la scène artistique française et de la consolidation du travail artistique dans tous les territoires.

Parmi les outils mis en place par le ministère de la culture et de la communication pour soutenir la création, les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des artistes par des établissements culturels jouent un rôle important. Je souhaite toutefois renouveler l'approche de ces résidences selon quatre objectifs :

- prendre en compte l'ensemble des disciplines et des esthétiques ;
- favoriser le parcours et l'insertion professionnelle des artistes et la pérennisation de l'activité des équipes artistiques ;
- accompagner les créateurs dont le travail est encore peu repéré et diffusé ;
- satisfaire les objectifs publics de parité, de diversité et de renouvellement des générations ;
- renforcer la présence des artistes sur l'ensemble du territoire de manière à favoriser la rencontre avec les populations.

Il m'apparaît en effet nécessaire que ce type de dispositif permette de renforcer non seulement la création artistique dans sa diversité mais aussi l'accès de tous aux œuvres, y compris dans les territoires qui sont éloignés des lieux de culture.

La présente circulaire a pour objet de préciser le cadre et les types de résidences qui vous permettent de répondre à ces objectifs.

Vous devrez veiller à ce que les projets qui vous seront soumis proposent des approches innovantes de mise en relation des artistes en résidence avec les populations, et notamment les plus jeunes.

Je souhaite vous inviter à privilégier quatre types de résidence :

- la résidence de création, de recherche ou d'expérimentation qui doit donner à un artiste ou un groupe d'artistes, une compagnie ou un ensemble, les conditions techniques et financières pour concevoir, écrire, produire une étape ou achever une œuvre nouvelle ou pour préparer et conduire un travail original et y associer le public sous une forme qui n'est pas forcément celle d'un spectacle abouti ;
- la résidence tremplin, spécifiquement destinée à l'accompagnement des créateurs dont le travail est encore peu repéré ou diffusé, notamment les créateurs en début de parcours ; elle engage la structure d'accueil à un accompagnement professionnel et, le cas échéant, administratif de l'artiste ;
- la résidence « artiste en territoire », qui s'inscrit dans le cadre d'une politique de développement culturel d'un territoire, vise à mettre en relation la population et les différents acteurs de ce territoire avec le travail et l'esthétique de l'artiste, de la compagnie ou de l'ensemble ;
- la résidence d'artiste associé, qui permet l'installation dans la durée d'un artiste, d'une compagnie ou d'un ensemble dans un établissement culturel s'engageant à mettre les moyens nécessaires à la production, à la diffusion et aux actions d'éducation artistique et de démocratisation culturelle en direction des publics, y compris les plus jeunes ; son objectif est de renforcer la présence durable et la participation des artistes au projet culturel de ces structures.

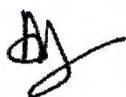
Les annexes à la présente circulaire visent à distinguer ces différentes formes d'accueil et à préciser les modes de sélection et les moyens d'accompagnement des artistes à mettre en œuvre pour le bon déroulement de ces temps de recherche, d'expérimentation, de création et de rencontres.

Vous vous assurerez, dans tous les cas, qu'un accord clair a été conclu entre l'artiste ou l'équipe artistique et la structure de résidence.

À compter de la publication de la présente circulaire, et dès lors que vous concourez à leur mise en œuvre ou à leur financement, je vous demande d'inviter les structures et les résidents à réserver les termes « résidence », « artiste associé » et « artiste en territoire » aux actions qui répondent aux critères définis ci-dessus.

Vous noterez toutefois qu'il vous est toujours possible d'intervenir, selon d'autres formules, en faveur d'actions concourant à la présence d'artistes dans les établissements culturels ou sur les territoires, notamment dans le cadre des actions relevant de l'action culturelle.

Je vous remercie de bien vouloir me tenir informée des difficultés que vous pourriez rencontrer dans l'application de la présente circulaire.



Audrey AZOULAY

ANNEXE 1

Objectifs et principes généraux des résidences

1- Objectifs

Les dispositifs d'accueil décrits dans cette circulaire, et que vous vous attacherez à promouvoir, visent à renforcer l'emploi et le travail artistique (artistes salariés, artistes auteurs), à permettre une présence et un accompagnement artistiques prolongés ou suivis dans un lieu, qui vont au-delà de la production ou de la présentation d'œuvres ou de spectacles. Ils contribuent ainsi à la rencontre et aux échanges avec l'équipe du lieu, les artistes présents mais aussi avec les publics au travers de rencontres, dans des formats variés qui favorisent une approche personnelle et sensible des œuvres et des démarches artistiques.

Le terme artiste employé ci-après désigne aussi bien une personne qu'une équipe artistique : artiste-auteur (auteurs des arts visuels, de l'écrit, de l'audiovisuel, compositeurs, etc.) ou artiste salarié du spectacle vivant ; collectifs d'artistes, éventuellement interdisciplinaires : groupements d'artistes-auteurs, ensemble musical, lyrique, orchestres, groupes de musiques actuelles, compagnie de théâtre, d'arts de la rue et de l'espace public, du cirque, de la danse, équipe de tournage, etc ;

Le terme structure d'accueil ou partenaire d'accueil employé ci-après désigne indifféremment une structure soutenue ou non par le ministère de la culture et de la communication, labellisée ou non, conventionnée ou non, lieu intermédiaire et indépendant, du tiers-secteur subventionné ou non, du secteur culturel ou non.

La structure d'accueil est en capacité de garantir la mise à disposition des outils de travail, de présentation et d'accompagnement des œuvres ou des processus de création, le cas échéant, en collaboration avec un ou plusieurs partenaires.

2- Principes généraux

Quel que soit le dispositif concerné, la décision d'engagement d'une aide de l'État doit être réservée à des projets prenant en compte les caractéristiques générales ci-dessous.

2.1) L'existence d'un projet identifié

Le projet de résidence doit être co-construit par l'artiste accueilli et le partenaire d'accueil et garantir un partage de compétences entre les deux partenaires dans un objectif d'échanges.

2.2) Engagements de chacun

a.- Le partenaire d'accueil veillera à mettre à disposition de l'artiste ou de l'équipe artistique tout ou partie des moyens suivants, notamment :

- engagement financier significatif :

- pour le spectacle vivant : engagement financier sous forme de rémunération directe, de droits voisins, de salaires ou sous forme de co-réalisation, de coproduction, voire de production ;
 - pour les artistes-auteurs : rémunération sous forme de bourses de résidence à laquelle peut s'ajouter le paiement de rencontres avec les publics et des aides à la production.
- mise à disposition gracieuse de lieux et d'outils adaptés pour l'artiste accueilli : ateliers de travail, salles de répétitions, moyens techniques, bureaux, à prévoir selon des périodes d'occupation clairement définies en amont, prise en charge d'une solution d'hébergement et des frais de déplacement occasionnés par la résidence ;
 - mise à disposition des savoir-faire de son équipe administrative, technique et artistique au service du projet identifié ;
 - accompagnement du développement professionnel de l'artiste, au travers de conseils, d'aide logistique, d'une mise en relation avec les réseaux professionnels ;
 - mise en relation avec les acteurs du territoire pouvant être une ressource pour le projet (autres artistes, enseignants, artisans, industriels...) ;
 - mise en visibilité durant son séjour de l'artiste accueilli, y compris en recourant à des supports numériques ;
 - contractualisation et rémunération liée à la cession de droits d'exploitation en cas de présentation ou représentation publique, reproductions) des œuvres créées à l'occasion de la résidence.

Par ailleurs, votre attention portera sur l'adéquation des conditions d'accueil proposées à l'artiste avec ses modes de travail et de vie et au respect de sa démarche artistique.

b.- De la part de l'artiste :

- présence effective au sein de la structure ou du territoire d'accueil selon des modalités clairement établies en accord avec la philosophie du projet ;
- dialogue sur le projet ou les actions avec le lieu et/ou le territoire de résidence ;
- le cas échéant, partage de son réseau de partenaires institutionnels artistiques et culturels au niveau régional, national ou international pour toute collaboration ou coproduction ;
- le cas échéant, mise en relation avec les autres partenaires du projet.

2.3) Une rencontre avec les publics

L'esprit de partenariat est notamment important pour l'élaboration des éventuelles actions de rencontre avec les publics, qui sont l'œuvre commune de l'artiste et du partenaire d'accueil. Chacun y conserve sa responsabilité propre. Le partenaire d'accueil amène la connaissance de son environnement et met en relation l'artiste avec ses relais locaux ; l'artiste, en ce qui le concerne et s'il le souhaite, propose des formes de rencontre en adéquation avec sa démarche artistique.

Dans ce cadre, il importe qu'une attention particulière soit portée à la diversification des publics, à l'éducation artistique et culturelle et à la lutte contre l'exclusion. A ce titre, les interventions hors de la structure devront être encouragées afin de permettre à des publics éloignés des lieux culturels de découvrir des productions artistiques et culturelles.

Les actions en direction du public ne sauraient toutefois se substituer au travail de base d'éducation artistique, ni au travail de fond de la constitution d'un public qui relève de la

responsabilité du partenaire d'accueil. Vous veillerez en particulier à ce que ne repose pas sur l'artiste la coordination de l'action de sensibilisation pour laquelle il interviendrait.

3- Une relation conventionnelle

a) Les DRAC

La subvention de l'Etat est attribuée au partenaire d'accueil, ou le cas échéant à l'artiste ou à l'équipe artistique, sur décision des services déconcentrés de l'Etat, au vu d'un dossier qui comporte un budget prévisionnel détaillé ainsi que le projet de contrat, ou le cas échéant le contrat conclu entre le partenaire d'accueil et l'artiste accueilli, fixant les objectifs retenus et l'ensemble des droits et obligations de chacun au regard du régime contractuel et de rémunération applicable à l'activité artistique concernée. Ce contrat devra impérativement être transmis au moment de l'évaluation de la convention.

L'attribution de la subvention de l'Etat fait l'objet d'une convention entre la structure d'accueil, ou le cas échéant l'artiste, et la DRAC. Dans certains cas, la DRAC peut être partie prenante du contrat liant le partenaire d'accueil et l'artiste.

Une structure peut bénéficier de financement pour plusieurs résidences d'artistes. Dans ce cas, chaque bénéficiaire de la résidence bénéficie d'une contractualisation spécifique avec la structure d'accueil. En revanche, la convention qui liera la structure d'accueil avec l'Etat pourra les inclure toutes, à condition de pouvoir disposer d'un suivi notamment budgétaire et d'une évaluation individualisée. La convention est transmise à l'organe délibérant et, le cas échéant au comité de suivi de la structure.

b) Une relation contractuelle entre le partenaire d'accueil et l'artiste ou l'équipe artistique

Préalablement à sa mise en œuvre, le projet suppose l'élaboration d'un contrat ou d'une convention entre la structure d'accueil et l'artiste ou l'équipe artistique. Ce document fixe la nature du projet, ses objectifs, sa durée (qui peut être continue ou faire l'objet de fractionnements dès lors qu'ils sont compatibles avec le projet), son calendrier, les outils et moyens nécessaires à sa réalisation, les engagements financiers et les conditions du partage entre la structure et l'artiste ou l'équipe artistique. La précision du contrat est un élément déterminant pour le bon déroulement du projet.

Ce contrat doit aussi indiquer les modalités d'évaluation de la résidence. L'évaluation consiste en l'établissement d'un bilan partagé, qualitatif et quantitatif, mais aussi d'un bilan financier détaillé, établi conjointement en fin de résidence par les partenaires en fonction des objectifs définis conjointement dès le début de projet.

L'organe délibérant de la structure et, le cas échéant, le comité de suivi où siègent les partenaires publics, sont informés.

L'élaboration des contrats et des bilans partagés, qui doivent être transmis à la DRAC dans un délai de 6 mois après la fin de la résidence, est indispensable pour le renouvellement éventuel de la résidence dans sa forme ou dans une forme différente.

4- Modalités d'évaluation par l'État des projets réalisés

Dans le souci de mesurer la portée et les effets de la politique encadrée par la présente circulaire, je vous demande de tenir à jour, de façon spécifique, un état des actions qui en découlent dans votre région, qu'elles soient en préparation, en cours de réalisation ou en phase d'évaluation. Cet état retracera le nombre de projets et d'artistes concernés, par discipline et par territoire ainsi que les moyens qui leur sont consacrés, qu'il s'agisse d'aides spécifiques ou de financements alloués par les partenaires d'accueil sur leur budget propre, afin de mesurer les moyens mobilisés par la structure d'accueil pour la mise en place d'une résidence. Vous m'en adresserez chaque année une synthèse, sous la forme d'un bilan qualitatif et quantitatif, dans le cadre de la préparation des conférences stratégiques et budgétaires. À cette fin, une grille de suivi quantitatif vous sera prochainement adressée.

D'une façon générale, je souhaite que cette politique s'exerce, au sein des directions régionales des affaires culturelles, selon un mécanisme croisé, associant tous les conseillers en charge des différents secteurs thématiques concernés.

Les modalités applicables à l'évaluation des interventions parvenues à leur terme sont fondées sur la vérification de l'exécution des conventions conclues avant leur mise en œuvre et de la réalisation des objectifs qu'on y aura fait figurer. Cette évaluation inclut le contrat signé entre les structures d'accueil et les artistes ou équipes artistiques et les bilans partagés.

5- Respect de la réglementation

D'une façon générale, l'ensemble des réglementations applicables (dont le droit du travail et le droit de la propriété intellectuelle) doit être respecté. A ce titre, il y aura lieu de porter une attention particulière à la situation au regard de l'emploi des artistes salariés intermittents du spectacle, et des conditions de rémunération des artistes-auteurs relevant du régime de protection sociale qui leur est propre.

En matière d'application de la réglementation sociale, vous veillerez particulièrement à ce que la mise en œuvre des résidences respecte les dispositions en vigueur, notamment en ce qui concerne le paiement des répétitions des artistes du spectacle vivant et les modalités de rémunération des artistes auteurs, dont le cadre est rappelé notamment par la circulaire du 16 février 2011 (ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité / ministère de la culture et de la communication).

S'agissant spécifiquement des rencontres des artistes-auteurs avec les publics, il convient d'attacher une importance particulière à la qualification des activités au regard des réglementations, notamment du travail. L'intervention auprès de publics ne saurait avoir le caractère d'un service organisé entraînant un lien de subordination propre au statut de salarié, sauf à être rémunérée comme telle.

La rémunération, sans contre-partie, d'un temps de recherche et de création est distincte et indépendante des sommes éventuellement allouées par la structure d'accueil pour les frais de

réalisation, l'acquisition ou la diffusion d'œuvres. L'acquisition ou la diffusion d'œuvres donnent nécessairement lieu à des contrats distincts relatifs ou relatives : à la vente, l'édition, l'exposition, la commande, la cession de cessions de droits d'auteur... Toute diffusion d'œuvres doit faire l'objet de contrats écrits de cessions de droits d'auteur entre les partenaires.

Dans le cas de la création ou de la production d'une œuvre, doivent être stipulés les droits et obligations de chacun au regard de l'œuvre créée ou produite, notamment le régime de propriété intellectuelle dans le cas d'œuvres de collaboration.

ANNEXE 2

Principes de financement et conditions d'examen des projets

1- Partenaires d'accueil

Je vous invite à favoriser la mise en œuvre de ces dispositifs dans les lieux d'accueil les plus divers, labellisé ou non, conventionné ou non, lieu intermédiaire et indépendant, du tiers-secteur subventionné ou non, du secteur culturel ou non.

À titre d'exemple, les partenaires d'accueil, dont le projet présente un intérêt général pour la création artistique, peuvent être, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé : des établissements artistiques et culturels dédiés au domaine d'activité de l'artiste accueilli, des établissements pluridisciplinaires, d'autres structures culturelles sans lien direct avec le domaine d'activité de l'artiste accueilli (fablab), des structures éducatives, de formation ou de recherche, des structures hors du champ culturel (hôpital, entreprise, etc.), des collectivités territoriales (ville, communauté d'agglomération ou de communes, département, etc.).

En effet, si la présence de l'artiste est correctement accompagnée, les partenariats les plus imprévisibles peuvent être féconds pour le travail créateur et porteurs d'innovation sociale.

Cependant, dans le cas où la structure d'accueil est hors champ culturel, il convient d'impliquer conjointement une structure culturelle susceptible d'accompagner le travail de l'artiste et de favoriser une rencontre avec les publics.

L'opportunité d'un soutien de l'Etat à la réalisation d'un projet d'accueil et d'accompagnement d'un artiste selon l'un ou l'autre des dispositifs décrits dans cette circulaire doit être étudiée au regard de ses prescriptions :

- inscription du projet dans l'un ou l'autre des dispositifs d'accueil et d'accompagnement définis infra ;
- respect des préconisations relatives au choix des artistes accueillis et aux caractéristiques du projet telles qu'elles sont détaillées ci-dessous.

Il est possible d'apporter un complément de financement à une structure déjà soutenue par ailleurs au titre de missions pour la réalisation d'un projet relevant des dispositifs décrits dans la présente circulaire, à condition que le dossier vous paraisse le justifier en raison de la singularité du projet ou du champ artistique concerné, et qu'il appelle des moyens qui dépassent ceux des missions générales ou particulières qui sont confiées à l'organisme. Un tel complément est également possible lorsque la résidence concerne l'accueil d'artistes étrangers dans le cadre d'opérations pouvant bénéficier de financements spécifiques.

2- Le choix des artistes accueillis

Les dispositifs objet de la présente circulaire concernent tous les acteurs de la création : artistes du spectacle vivant, et artistes-auteurs (auteurs des arts visuels, de l'écrit, de l'audiovisuel, compositeurs, etc.), même s'ils bénéficient déjà d'une aide individuelle (commande, bourses, etc.) ou collective (équipes artistiques, collectifs, etc.).

Pour la sélection des artistes ou des équipes artistiques, le projet de résidence peut faire l'objet d'un appel à candidatures spécifique ou, à défaut, d'une annonce, permettant aux artistes de soumettre leur candidature de façon spontanée.

Vous veillerez par ailleurs à ne pas exclure les projets qui font appel à des artistes agissant d'ordinaire en dehors du champ territorial du lieu de résidence et vous contrôlerez, le cas échéant, les conditions de compatibilité dans lesquelles ils pourraient bénéficier la même année d'un des dispositifs prévus par la présente circulaire dans une autre région.

Vous serez particulièrement attentifs aux demandes émanant d'artistes ou d'équipes artistiques ne disposant pas déjà habituellement d'un cadre de travail comparable à celui dont ils auraient l'usage dans le cadre de la résidence.

En ce sens, vous veillerez à privilégier les projets qui prennent en compte les objectifs de parité, de diversité et de renouvellement générationnel que s'est fixés le gouvernement.

3- Les caractéristiques du projet

Vous serez attentifs à retenir les projets qui répondent aux critères suivants :

- l'adéquation de la structure d'accueil avec les objectifs de la résidence ; vous noterez qu'il convient de prendre en compte également les projets à caractère pluri ou transdisciplinaire,
- la définition d'une durée adaptée, illustrée par un état précis du calendrier des différentes phases de la résidence,
- l'implication de la structure d'accueil, notamment au regard des moyens financiers, techniques et humains qu'elle consacre à la réalisation et à l'accompagnement de l'action ; pour le spectacle vivant, en règle générale, cette implication doit intégrer des mécanismes de préachat ou de coproduction des spectacles,
- l'inscription du projet de résidence dans une perspective de développement ultérieur des activités de l'artiste et de la présence artistique portée par la structure d'accueil,
- la vérification des conditions de production et de diffusion des œuvres réalisées dans le cadre des résidences,
- la participation effective, le cas échéant, des collectivités territoriales en termes financiers et de soutien logistique,
- lorsque la structure d'accueil a une vocation pluridisciplinaire ou qu'elle assure l'organisation de plusieurs résidences simultanées ou successives, la recherche du bon équilibre entre les différentes disciplines artistiques, les femmes et les hommes et les différentes générations.

ANNEXE 3

Les différents dispositifs d'accueil et d'accompagnement des artistes

1- La résidence de création, de recherche ou d'expérimentation

Une résidence de création désigne l'octroi temporaire, par une structure publique ou privée, d'un cadre de travail à un artiste ou un groupe d'artistes afin de lui permettre d'élaborer tout ou partie d'une création, ou, dans le domaine du spectacle vivant, de conduire la reprise d'une œuvre. La simple présentation d'une œuvre ou représentation d'un spectacle et les temps d'installation et de montage afférents ne peuvent pas être considérés comme constitutifs d'une résidence de création.

Une résidence de recherche ou d'expérimentation désigne le même octroi temporaire d'un cadre de travail à un artiste ou un groupe d'artistes, ou encore à un commissaire d'exposition, un critique d'art, un chercheur, etc. questionnement artistique particulier qui passe par l'expérimentation ou pour mettre à l'épreuve des démarches, des méthodes, des protocoles de travail de création. Elle n'a pas vocation à déboucher sur une production tout en pouvant y contribuer à plus ou moins long terme.

Outre la mise à disposition gratuite de lieux de travail, une résidence de création, de recherche ou d'expérimentation consiste aussi en la fourniture d'un soutien logistique (services techniques, administratifs, lieux adaptés, hébergement si nécessaire...) et financier (bourse de résidence, règlement de droits d'auteur, rémunération directe, part de coproduction, prise en charge de frais, aide à la production...). Un simple prêt de locaux ou accès à un équipement technique, si durable soient-ils, ne s'inscrivent pas dans ce dispositif.

Pour les artistes-auteurs, qui ne disposent pas de cadre conventionnel, la structure d'accueil prend en charge les frais de déplacement et d'hébergement.

Une résidence de création, de recherche, d'expérimentation peut comporter une présentation au public des résultats du travail conduit au cours de la résidence. Dans le cadre d'une résidence de création, cette présentation peut prendre une forme finalisée (exposition, performance, représentation, concert, publication, projection, lecture, conférence, édition, etc.) ou revêtir une forme intermédiaire témoignant de la démarche de création en cours. Elle peut consister par exemple en la présentation d'une maquette ou d'essais constituant la première étape d'une démarche de création appelée à se poursuivre. Elle doit alors être présentée clairement comme telle au public.

Dans le cadre d'une résidence de recherche ou d'expérimentation, cette présentation peut prendre les formes les plus variées pour rendre visible au public le travail conduit de manière appropriée ou pour mettre en perspective les créations qui pourraient en résulter. Elle peut

aussi consister en la présentation d'une ou plusieurs œuvres créées antérieurement à la résidence et qui rendent compte de l'univers artistique concerné.

La présentation au public de résultats de travail doit faire l'objet d'une contractualisation spécifique prévoyant la rémunération des cessions de droits voisins ou des cessions de droits d'exploitation (présentation ou représentation publique, reproduction, adaptation) des œuvres et les conditions de la présentation au public (exposition) ou de diffusion.

Par ailleurs, des actions de médiation en direction des publics, de nature à présenter les éléments de du travail artistique accueilli, processus généralement clos aux regards extérieurs, peuvent être favorisées dans le cadre des résidences de création, de recherche ou d'expérimentation, dans la mesure où elles sont compatibles avec le travail en cours l'artiste et souhaitées par ce dernier. Pour un bon équilibre artistique de l'opération, ces actions, financées spécifiquement, doivent toutefois demeurer secondaires par rapport au temps global de la présence des artistes, sauf lorsque la démarche artistique l'induit spécifiquement.

La durée totale d'une telle résidence peut varier de quelques semaines à plusieurs mois, voire se dérouler au-delà d'une saison, si la résidence concerne une étape plus longue d'une démarche artistique ou de l'élaboration d'une œuvre.

2- La résidence tremplin

Directement en phase avec les objectifs des Assises de la Jeune Création, elle est spécifiquement dédiée à l'accompagnement des créateurs dont le travail est encore peu repéré ou non diffusé par les circuits institutionnels ou commerciaux, notamment les artistes en début de parcours, de toutes les disciplines artistiques, diplômés des établissements supérieurs culture ou autodidactes (ne possédant aucun diplôme supérieur en art). La sélection de l'artiste ou de l'équipe artistique peut notamment prendre la forme d'un appel à candidatures.

Pour être éligible à une résidence tremplin, l'artiste doit n'avoir encore fait l'objet d'aucune présentation personnelle de son travail (exposition personnelle, création de spectacle) dans une structure labellisée (centre d'art, CDN, CCN, etc.), et n'être sous contrat avec aucune structure de production ou de diffusion (galerie, maison d'édition ou de disques, salle de spectacle).

Le partenaire d'accueil pourra encourager la transmission au sein de résidences intergénérationnelles et/ou interdisciplinaires.

Elle est assortie de moyens financiers significatifs, notamment sous formes de bourse, et éventuellement d'apport en production.

L'hébergement est pris en charge par la structure pour le temps d'accueil sur son site ainsi que les frais de déplacements de l'artiste ou de l'équipe artistiques pour rejoindre le lieu d'accueil.

L'artiste bénéficie d'un accompagnement spécifique par le partenaire d'accueil, qui le met en relation, autant que faire se peut, avec des acteurs du territoire pouvant constituer une ressource pour les projets artistiques développés.

Comme pour une résidence de création, de recherche, ou d'expérimentation, la résidence tremplin peut comporter une présentation au public des résultats du travail conduit au cours de la résidence, sous une forme finalisée ou une forme intermédiaire témoignant d'une démarche de création en cours. Elle doit alors être présentée clairement comme telle au public et faire l'objet d'une contractualisation spécifique prévoyant la rémunération des cessions de droits voisins ou des cessions de droits d'exploitation (présentation ou représentation publique, reproduction, adaptation) des œuvres et les conditions de la présentation au public (exposition) ou de diffusion. L'éventualité d'une présentation publique du travail produit, et ses modalités sont laissées à l'appréciation de l'artiste, après discussion avec le partenaire d'accueil.

3- La résidence « Artiste en territoire »

À la différence des trois dispositifs précédents, la résidence Artiste en territoire répond en priorité à une stratégie d'aménagement culturel ou de développement local.

Elle a pour objectif de mettre en relation un territoire donné et une démarche artistique, sans exclure les projets pluridisciplinaires. Elle repose sur un projet dont l'artiste accueilli est le principal concepteur : la commande d'une prestation de services définis par le partenaire d'accueil n'entre pas dans le cadre de ce dispositif.

Elle suppose par ailleurs que le partenaire d'accueil exerce une mission de développement local dans laquelle puisse s'inscrire l'artiste invité et qu'il dispose des moyens humains, techniques et logistiques nécessaires à la réalisation de l'objectif visé par la mission.

La résidence Artiste en territoire se construit autour de deux axes forts :

- la diffusion large de la production de l'artiste, dans le double objectif de donner à voir, d'une part, une multiplicité de formes et une palette diversifiée de son travail et, d'autre part, de porter la création artistique dans des lieux les plus diversifiés possibles. A ce titre, les interventions hors de la structure devront être encouragées afin de permettre à des publics éloignés des lieux culturels de découvrir des productions artistiques et culturelles ;
- des actions de sensibilisation et des initiatives visant à la formation et à la pratique des amateurs, dans l'objectif de contribuer à la constitution de nouveaux publics.

La durée de présence sur le territoire est variable selon l'importance de la résidence : de quelques mois à une ou plusieurs années, avec des temps forts, clairement lisibles autour de la diffusion des productions présentées.

Dans des territoires où la circulation est rendue complexe par la topographie, ou quand les équipements sont faiblement dotés, la résidence Artiste en territoire peut être mutualisée dans une forme itinérante, et privilégier des espaces « hors les murs » dans des lieux a priori non dédiés à la diffusion des œuvres.

Dans ce cas, la résidence s'appuie sur un ensemble de partenaires (réseau constitué ou regroupement de circonstance) disposant d'équipements appropriés en regard du champ artistique concerné. Elle s'organise selon une circulation fixée entre les partenaires de sorte à ce que l'artiste soit accueilli un temps chez chacun d'entre eux.

Dans tous les cas, elle est assortie des outils contractuels et des moyens financiers nécessaires à la cession des droits de présentation ou représentation des œuvres diffusées, à la rémunération des actions de sensibilisation ou de conduite de pratiques ainsi qu'à une prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement suscités par l'opération.

4- La résidence d'artiste associé

La résidence d'artiste associé répond au souhait d'ouverture et de diversité artistiques dans un établissement culturel sur une longue durée, correspondant à une période de deux ou trois années, en phase avec la durée d'un mandat de directeur ou de directrice de lieu, le cas échéant. Elle peut être reconduite.

Dans ce cadre, l'artiste participe à la vie artistique de la structure d'accueil et y déploie de manière privilégiée son travail de création et sa diffusion ainsi que des actions d'accompagnement des publics à partir de son univers créatif. Exerçant une triple mission de création, de diffusion et de sensibilisation, l'artiste devient, par l'intermédiaire de la structure d'accueil, un acteur essentiel de la vie culturelle locale, associé aussi bien aux choix de programmation artistique qu'à la recherche, à la formation et au développement des publics.

Cette résidence peut également accueillir, pour les mêmes objectifs, un commissaire d'exposition, un critique d'art, un chercheur, un auteur, associé à la programmation d'une structure de diffusion artistique.

La résidence d'artiste associé fait l'objet d'un contrat portant sur la durée de la collaboration, entre l'artiste, la structure d'accueil, l'Etat et des partenaires locaux ou nationaux.

Les engagements réciproques de la structure d'accueil et de l'artiste sont les suivants :

a.- De la part de la structure d'accueil :

- faire participer l'artiste aux instances de direction de la structure et l'inviter à assister aux réunions des instances statutaires, de manière à favoriser sa participation aux projets artistiques du partenaire d'accueil ;
- participer à la production d'au moins un projet d'exposition (dans le domaine des arts plastiques) ou de création (dans le domaine du spectacle vivant : coproduire une création sur deux ans, deux créations ou reprises sur trois ans, autant que possible, dans le cadre de productions déléguées ou de part de coproduction significative) ;
- donner accès à un lieu de travail de façon prioritaire pour une durée minimale de 8 à 12 semaines (4 semaines a minima seront requis pour le champ musical) par an correspondant aux nécessités de réalisation du projet ;
- pour le spectacle vivant, présenter le répertoire de l'artiste sur le territoire d'implantation, aussi bien au siège qu'en tournées ou dans le cadre de collaborations au sein des réseaux auxquels appartient la structure ; pour les artistes auteurs, soutenir la diffusion des œuvres dans divers lieux sur le territoire d'implantation ;
- pour le spectacle vivant, soutenir la diffusion des créations et reprises par une politique de série et de partenariats avec d'autres scènes de la région ;
- favoriser la recherche de nouveaux partenaires pour l'artiste sur le plan national et international ; le mettre en relation, en tant que de besoin, avec des acteurs du territoire pouvant constituer une ressource pour les projets artistiques développés ;

- apporter un soutien administratif, technique et en matière de relations publiques et de communication selon les besoins.

b.- De la part de l'artiste :

- assurer une durée de présence dans la structure et son territoire d'implantation en phase avec les besoins propres aux différentes pratiques artistiques, représentant pour le spectacle vivant au moins de deux mois par an (4 semaines pour la musique), fractionnables ;
- présenter au moins une exposition (dans le domaine des arts visuels) ou une première ou avant-première de la création (dans le domaine du spectacle vivant) ou d'autres formes spécifiques afin de valoriser l'engagement de la structure associée ;
- entretenir ou contribuer à créer un dialogue avec les artistes du territoire ;
- travailler avec les équipes de relation publique et de médiation de la structure pour :
- construire des actions en direction des publics dans leur diversité, en particulier les jeunes et les publics éloignés ;
- constituer des ressources et élaborer des modalités de rencontres et d'échanges ainsi que d'outils pédagogiques autour du répertoire et des créations de l'artiste ;
- nouer des partenariats avec des acteurs culturels, universitaires, socio-culturels, de l'éducation populaire du territoire.
- l'artiste, le commissaire d'exposition ou le critique d'art, le chercheur, l'auteur, peut en outre participer à l'élaboration de tout ou partie de la programmation de saison.

ANNEXE 2 : RÉSIDENCES DANS LE CADRE DE L'ÉTÉ CULTUREL

Dans la DRAC Ile-de-France, les Ateliers Médecis s'inscrivent dans l'*Été culturel* depuis ses débuts en proposant le festival *Transat*, un programme de résidences ambitieux tant par son ampleur, sa qualité artistique que la diversité des publics concernés (**0,7 M€**). En 2022, 142 artistes ont été mobilisés dans le cadre de 99 résidences, au bénéfice de 2 500 personnes en France métropolitaine et en Outre-Mer. Les artistes ont investi les lieux les plus divers pour partager leurs projets de création, transmettre leurs passions et leurs savoir-faire : centres sociaux, MJC, centres d'hébergement d'urgence, associations de solidarité, établissements de soins, structures accueillant des personnes en situation de handicap, centres d'accueil des demandeurs d'asile.

Sur 254 projets financés par la DRAC Ile-de-France sur le BOP 361 dans le cadre de l'Été culturel en 2022, 72 contenaient une résidence d'artiste en 2022, soit 28% des projets. Le montant total des subventions DRAC pour ces projets est de 869 K€ sur 3 M€, soit 29% des crédits.

En outre, toujours sur le 361 mais hors été culturel, les résidences en milieu scolaire et les résidences de journalisme, on obtient un montant de 815K€.

Dans le cadre des Jeunes Estivants en DRAC Grand-Est (**850 K€ en 2022**), plus de 400 jeunes artistes, diplômés de l'enseignement supérieur de la culture, représentant toutes les disciplines, ont installé pendant quelques semaines leur atelier dans une centaine de communes en zone rurale ou dans les quartiers relevant de la politique de la ville. Ces artistes en devenir ont pu ainsi bénéficier d'une première expérience professionnelle, combinant et mêlant des temps de création partagée et de médiation, en favorisant les rencontres et les expérimentations avec les habitants du territoire. En 2022, ce programme de 116 résidences était dédié aux artistes et équipes artistiques diplômés de l'enseignement supérieur culture depuis 5 ans maximum ou engagés dans une carrière artistique professionnelle avérée depuis moins de 5 ans.

Le programme *Rouvrir le Monde* de la DRAC PACA (2,2 M€ en 2022) est décliné en deux axes majeurs.

D'une part les résidences en structure d'accueil ont permis d'installer des artistes pour deux à trois semaines de création et transmission dans tous les lieux accueillant des habitants pendant l'été, partageant ainsi leur temps entre création artistique personnelle et ateliers de pratique artistique avec les résidents.

D'autre part, les résidences en territoire ont permis d'encourager des projets de territoire directement en lien avec les collectivités. Ces résidences installées pour 4, 6 ou 8 semaines dans diverses structures de la ville ou de la communauté d'agglomération afin de toucher l'ensemble des habitants.

Par ailleurs, le partenariat avec les écoles nationales supérieures culture s'est concrétisé et renforcé lors de l'édition de *Rouvrir le monde* en 2022. Parmi les six écoles d'art de la région, cinq ont pris part à cette collaboration, ainsi que l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille : l'école des Beaux-arts de Marseille a porté quarante résidences principalement dans les Bouches-du-Rhône. L'école nationale de la photographie d'Arles a porté vingt-six résidences, sur l'ensemble du territoire, renforcé par un partenariat avec le réseau UNAT PACA. La Villa Arson a porté dix projets dans les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône. L'école Supérieure d'Art d'Avignon a soutenu sept

projets sur l'Agglomération. L'École supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini en a porté trois sur la métropole Aix-Marseille. L'école nationale d'architecture de Marseille a accompagné trois jeunes architectes juste diplômés dans une résidence de territoire pour un projet de rénovation urbaine à La Seyne-sur-mer. Les écoles sont une véritable ressource et un réseau partenaire essentiel pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de moins de cinq ans. Les jeunes artistes ont ainsi découvert l'importance de la transmission dans leurs pratiques, ainsi que l'existence de réseaux socio-éducatifs ouvrant des perspectives d'activité professionnelle.

Résidences d'artistes et des professionnels de la culture et de la communication en France

Carte d'identité

Nom de la résidence :

Nom de la structure juridique porteuse (si différent du nom de la résidence) :

Adresse postale de la structure porteuse (numéro et nom de rue) :

Code postal de la résidence (structure porteuse) :

Commune de la structure porteuse :

Adresse postale du lieu d'accueil, si différente de la structure porteuse (numéro et nom de rue) :

Code postal de la résidence (si différente de la structure porteuse) :

Précédent

Suivant

Résidences d'artistes et des professionnels de la culture et de la communication en France

Commune de la résidence:

Courriel contact :

Courriel direction :

Site internet :

Résidences d'artistes et des professionnels de la culture et de la communication en France

Statut juridique

- Groupement de droit privé (association loi 1901, fondation...)
- Personne morale et organisme soumis au droit administratif (EPA, EPCC...)
- Personne morale de droit public soumise au droit commercial (Epic)
- Société commerciale (SA, SARL...)
- Entrepreneur individuel
- Groupement de droit privé non doté de la personnalité morale (société en participation, société de fait...)
- Personne morale de droit étranger
- Autre personne morale immatriculée au registre du commerce et des sociétés
- Organisme privé spécialisé (comité d'entreprises, organisme professionnel...)
- Autre

Si "Autre", précisez :

Résidences d'artistes et des professionnels de la culture et de la communication en France

Domaine

Domaine principal

- Arts visuels et arts numériques (arts plastiques, photographie, design...)
- Cinéma et audiovisuel
- Livre et littérature
- Musique
- Patrimoine, musées
- Presse et médias
- Spectacle vivant
- Pluridisciplinaire

Résidences d'artistes et des professionnels de la culture et de la communication en France

Esthétique musique

- Musiques actuelles et de variétés
- Musiques de répertoire et contemporaine

Sous-domaine spectacle vivant

- Arts de la rue
- Cirque
- Danse
- Marionnettes
- Théâtre (et arts du conte)

Si pluridisciplinaire, indiquez une discipline dominante :

- Arts visuels et arts numériques
- Cinéma et audiovisuel
- Livre et littérature
- Musique
- Patrimoines, musées
- Presse, médias
- Spectacle vivant
- Autre

Si 'Autre' précisez :

Résidences d'artistes et des professionnels de la culture et de la communication en France

Précision pluridisciplinaire si spectacle vivant :

- Arts de la rue
- Cirque
- Danse
- Marionnettes
- Théâtre (et arts du conte)

Durée

Durée de la résidence proposée

- De quelques jours à 3 mois
- De 3 mois à 12 mois
- De 12 à 24 mois
- Plus de 24 mois
- Autre

Si 'Autre' précisez :

Résidences d'artistes et des professionnels de la culture et de la communication en France

Modalités d'accueil : capacité du lieu

Conditions d'accueil de l'artiste :

- Avec hébergement
- Sans hébergement

Si accueil avec hébergement, précisez :

- Accueil individuel
- En couple
- En famille
- Autre

Si 'Autre' précisez :

Si accueil familial, précisez la capacité maximale (nombre de personnes, adultes et enfants) :

Capacité d'accueil à l'instant T : nombre d'artistes et de professionnels de la culture et de la communication pouvant être accueillis au jour de l'enquête :

Si accueil familial immédiat possible, précisez la capacité maximale au jour de l'enquête (nombre de personnes, adultes et enfants) :

Résidences d'artistes et des professionnels de la culture et de la communication en France

Mise à disposition de locaux en sus de l'hébergement ?

- oui
- non

Mise à disposition de locaux

- Locaux dédiés à la création
- Salle de réunion
- Locaux dédiés à la diffusion
- Autre

Si 'Autre' précisez :

Résidences d'artistes et des professionnels de la culture et de la communication en France

Modalités d'accueil : accompagnement pédagogique, financier et médico-social

Accompagnement pédagogique de l'artiste au cours de la résidence :

- Cours de français langue étrangère
- Formation aux outils numériques
- Rencontre avec des professionnels du secteur
- Rencontre avec des publics
- Autre

Si 'Autre' précisez :

Accompagnement financier

- Bourse de résidence
- Aide financière d'urgence
- Rémunération directe
- Rémunérations d'ateliers d'éducation artistique et culturelle
- Prise en charge des frais d'hébergement (si logement non compris dans la résidence)
- Prise en charge des frais de déplacement du domicile vers le lieu de résidence
- Prise en charge des frais occasionnés par le projet artistique (création, diffusion...)
- Autre

Si 'Autre' précisez :

Résidences d'artistes et des professionnels de la culture et de la communication en France

Profil des résidents

Statut des résidents

- Etudiants
- Chercheurs
- Artistes émergents
- Artistes confirmés
- Journalistes
- Autres métiers de la culture, précisez
- Autre

Si 'Autre' précisez :

Origine des résidents étrangers :

- En provenance de l'Union européenne
- Hors Union européenne
- En situation d'urgence
- Dans le cadre d'échanges (résidences croisées)
- Autre

Si 'Autre' précisez :

Résidences d'artistes et des professionnels de la culture et de la communication en France

Souhaitez-vous ajouter des précisions ?

ANNEXE 4 : RÉSULTATS DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE - ANALYSE PAR LE DEPS - 14/03/2023

Mission résidences d'artistes et de professionnels de la culture et de la communication – résultats des réponses au questionnaire en ligne – 14/03/2023

- **381 structures** ont déclaré au moins une résidence d'artistes ou de professionnels de la culture
Les tris statistiques qui suivent sont établis sur la base dédoublonnée. Il faut garder à l'esprit, à la lecture des données qui suivent, qu'une même structure peut proposer plusieurs résidences, jusqu'à plus d'une centaine pour certains établissements (comme la Cité internationale des arts, par exemple, qui déclare 325 logement).
- **Structures labellisées** : un peu moins d'un quart des résidences proposées (23 %) le sont par des établissements labellisés ou bénéficiant d'une appellation du ministère de la Culture. Le spectacle vivant (69 % de l'ensemble des structures labellisées) et les arts visuels (24 %) sont les domaines les mieux représentés. Dans le domaine du spectacle vivant, avec au total les scènes nationales (15 % de l'ensemble des structures labellisées), les centres chorégraphiques nationaux (11 %) et les centres de développement chorégraphique national (11 %) et les centres dramatiques nationaux (9 %) totalisent 44 % des résidences proposées par les structures labellisées ou conventionnées. Les centres d'art contemporain d'intérêt national (14 %) et les fonds régionaux d'art contemporains rassemblent un quart des résidences proposées par les structures labellisées, soit 20 résidences.
- **Festivals** : 15 résidences sont proposées par des festivals, dans le domaine de l'écrit, du spectacle vivant, de la bande dessinée, des arts visuels ou encore de l'audiovisuel.
- **Établissements de l'enseignement supérieur Culture** : 17 résidences sont portées par des établissements de l'enseignement supérieur Culture, et deux le sont par l'ANdEA, l'association nationale des écoles supérieures d'art.
- **Répartition régionale des résidences répondantesⁱ**

Auvergne-Rhône-Alpes	8%
Bourgogne-Franche-Comté	9%
Bretagne	8%
Centre-Val de Loire	4%
Corse	1%
Grand Est	6%
Guadeloupe	Moins de 1%
Guyane	Moins de 1%
Hauts-de-France	7%
Île-de-France	8%
Martinique	1%
Mayotte	1%
Normandie	6%
Nouvelle-Aquitaine	4%
Occitanie	14%
Pays de la Loire	7%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	14%

La répartition régionale doit être prise avec précaution : le faible poids de la région Nouvelle-Aquitaine, dynamique et bien dotée en matière de festivals et d'équipements culturels, laisse penser que les résidences de cette région sont sous-représentées. Seul un

dénombrement exhaustif, à l'image de ce qui a été réalisé en 2021 et 2022 pour les festivals, permettrait de consolider la répartition régionale des résidences d'artistes et de professionnels de la culture.

- 10 sont des structures porteuses mais ne déclarent pas d'adresse fixe de résidence : résidences itinérantes, à rayonnement intercommunal, départemental, régional voire national (résidences des écoles nationales supérieures d'art, par exemple).
- **Statut juridique** : les structures de droit privé sont très largement majoritaires (70%), devant les établissements publics (15%).

Groupement de droit privé (association loi 1901, fondation...)	70%
Personne morale et organisme soumis au droit administratif (EPA, EPCC...)	15%
Société commerciale (SA, SARL...)	5%
Collectivité territoriale	6%
Autre	2%
Personne morale de droit public soumise au droit commercial (Epic)	2%
Entrepreneur individuel	0%

- **Domaine principal** : les résidences de spectacle vivant (y compris musique) représentent plus de la moitié des résidences recensées, celles dédiées aux arts visuels un peu plus d'un quart. Si l'on ajoute les résidences pluridisciplinaires, où le spectacle vivant est majoritaire, ce sont près de quatre résidences sur dix qui sont dédiées au spectacle vivant.

Spectacle vivant	51%
Arts visuels et arts numériques (arts plastiques, photographie, design...)	28%
Pluridisciplinaire	14%
Cinéma et audiovisuel	5%
Livre et littérature	2%
Patrimoine, musées	1%

- **Discipline dominante lorsque le domaine de la résidence est indiqué comme pluridisciplinaire** : [63 répondants]

- Spectacle vivant : 60 %
 - dont Musique : 19 %
- Arts visuels et arts numériques : 20 %
- Livre et littérature : 9 %
- Cinéma et audiovisuel : 2 %
- Autre : 7 %

- **Sous-domaine du spectacle vivant (*hors musique*)**: [145 répondants]

- Théâtre (et arts du conte) : 37 %
- Danse : 35 %
- Cirque : 12 %
- Arts de la rue : 9 %
- Marionnettes : 7 %

- **Musique : esthétique musicale** : Dans le domaine de la musique, [43 répondants], 71 % des résidences concernant les musiques actuelles et 20 % les musiques de répertoire.

- 71% : Musiques actuelles et de variétés
- 29 % : Musiques de répertoire et contemporaine

- **Durée de la résidence proposée** : Plus des trois quarts des résidences sont des résidences courtes, d'une durée inférieure à 3 mois.

De quelques jours à 3 mois	79%
De 3 mois à 12 mois	8%
De 12 à 24 mois	3%

- Plus de 24 mois 3%
- Autre 6%
- **Conditions d'accueil de l'artiste :**
 - o Avec hébergement : 69 %
 - o Sans hébergement : 25 %
 - o Mixte : 5%
- **Conditions d'hébergement :**
 - Accueil individuel 57%
 - En couple 6%
 - En famille 13%
 - Autre 25%

Ici, la réponse Autre correspond bien souvent à une modalité renvoyant à la troupe, au groupe de musique ou à la compagnie.

- **Si accueil familial ou collectif :** 43 % des lieux proposent un accueil de plus d'une personne et parmi ceux-ci, près d'un sur dix sont en capacité d'accueillir plus de 6 personnes (dans le cadre d'accueil de compagnies ou de collectifs de création, par exemple) :
 - o 2 personnes : 9 %
 - o 3 personnes : 7 %
 - o 4 personnes : 9 %
 - o 5 personnes : 4 %
 - o 6 personnes : 3 %
 - o Plus de 6 personnes : 9%
- **Mise à disposition de locaux :** cela concerne 83 % des résidences
 - Locaux dédiés à la création 89%
 - Locaux dédiés à la diffusion 42%
- **Accompagnement pédagogique :** [351 répondants]
 - Rencontre avec des publics 84%
 - Rencontre avec des professionnels du secteur 58%
 - Cours de français langue étrangère 7%
 - Formation aux outils numériques 5%
- **Accompagnement financier :**
 - Prise en charge des frais occasionnés par le projet artistique (création, diffusion...) 43%
 - Bourse de résidence 39%
 - Autre (prise en charge des frais de séjour *per diem*, coproduction du projet artistique...) 31%
 - Prise en charge des frais de déplacement du domicile vers le lieu de résidence 37%
 - Rémunération directe 22%
 - Rémunérations d'ateliers d'éducation artistique et culturelle 31%
 - Prise en charge des frais d'hébergement (si logement non compris dans la résidence) 29%
 - Aide financière d'urgence 3%
- **Statut des résidents :**
 - Artistes émergents 84%
 - Artistes confirmés 83%
 - Chercheurs 17%
 - Étudiants 11%
 - Autres métiers de la culture, précisez 10%
 - Journalistes 3%
 - Autre 2%
- **Origine des artistes accueillis :** les artistes accueillis proviennent très majoritairement de l'Union européenne, pour plus de 8 artistes sur 10. Cette aire géographique n'est cependant pas exclusive : la moitié des lieux déclarent recevoir aussi bien des artistes origines de l'UE que hors UE ¹²⁶.
 - En provenance de l'Union européenne 82%
 - Hors Union européenne 52%

¹²⁶ Les répondants pouvaient choisir plusieurs modalités.

- **Accueil en situation d'urgence** : 17 % des résidences déclarent accueillir des artistes et professionnels de la culture en situation d'urgence (guerre, situation de conflit, oppression politique...).
- **Résidences croisées** : l'accueil réciproque, dans le cadre d'échanges soit simultanés soit différés, concerne 21 % des résidences.
- **Capacité d'accueil à l'instant T** : [358 répondants]
 Pour 93 % des lieux, réponse positive
 - **Capacité d'accueil totale** : de 1 à 9 personnes : 73%
 - de 10 à 18 : 17 %
 - de 20 à 59 : 8%
 - de 60 à 80 : 1 %
 - de 80 à 300 : moins de 1 %
- **Si accueil immédiat possible** :
- 50 % des lieux déclarent une capacité d'accueil de plus d'une personne, dont 33 % de 2 à 6 personnes.

ANNEXE 5 : PROGRAMMES DE RÉSIDENCES INTERNATIONALES SOUTENUS PAR LE CNC

Dans le domaine de la série, le programme DEENTAL s'adresse aux auteurs et producteurs ressortissants des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Quatre duos auteur-producteur ont ainsi participé à un programme prévu dès sa création entre Lille et Ouagadougou. Les tandems ont pris part à un programme dédié et réalisé à l'occasion du Forum Séries Mania en mars 2022.

Combinant des soutiens en séries et en cinéma, le fonds pour la jeune création francophone, créé fin 2017 entre le CNC et onze partenaires francophones, publics et privés, et coordonné par le CNC, a soutenu en quatre ans d'existence (2018 – 2021) une cinquantaine d'auteurs des pays d'Afrique francophone, de l'océan Indien et de Haïti. Un réseau de résidences d'auteurs partenaires a été mis en place afin d'accompagner les auteurs et projets selon leurs besoins. Les lauréats de l'aide au développement bénéficient ainsi d'un accueil en résidence au choix dans une douzaine de lieux différents dont plusieurs en France ¹²⁷:

L'accompagnement du CNC en matière de séries participe à la montée en compétence des talents à l'origine de la création de propriétés intellectuelles fortes et compétitives à l'échelle mondiale. Dans le cadre des soutiens directs du CNC, l'aide à la co-écriture de productions internationales (COCO-I)¹²⁸ à des équipes d'auteurs internationales est articulé avec des dispositifs d'accompagnement. Le CNC soutient ainsi deux résidences internationales accueillies dans le cadre du festival Série Mania :

La résidence franco-israélienne de co-écriture de séries, lancée en 2019, accueille des auteurs des deux pays qui travaillent en binôme pour permettre l'émergence de récits s'adressant à un public international

Le programme *Going European*, nouveauté 2023 et cofinancé par la Commission européenne, permet de financer des résidences pour des binômes de scénaristes de nationalité différente, pour des projets de séries soutenus en amont par l'aide à la co-écriture de coproductions internationale du CNC (COCO-I)

Enfin, le CNC finance également dans le cadre du festival Cannes Séries une résidence internationale *CANNESSERIES UNLIMITED*. Entre 8 et 18 scénaristes internationaux sont accueillis en résidence, 18 en ligne et 8 en résidence intensive à Cannes. La pédagogie est co-élaborée en partenariat avec *Serial Eyes*, le programme d'écriture de l'école de cinéma de Berlin.

Dans le domaine de la musique à l'image, la DCTP finance également une résidence au Festival Music & Cinéma Marseille (ex festival d'Aubagne) afin de favoriser la rencontre entre auteurs et compositeurs européens.

¹²⁷ Cité internationale des Arts (Paris), Centre des écritures cinématographiques-CECI Moulin d'Andé (Eure), Résidence Le CLOS (Gironde), Résidence des écritures francophones du Festival de la Fiction de la Rochelle (Charente-Maritime), Groupe Ouest (Finistère), Résidence pour le Film d'Animation à l'Abbaye Royale de Fontevraud (Maine-et-Loire), Résidence d'écriture individuelle de court métrage de fiction de Trégor Cinéma (Côtes d'Armor).

¹²⁸ Le programme COCO I encourage les collaborations naturelles entre auteurs français et internationaux pour augmenter la qualité de l'offre sur le marché en permettant aux auteurs d'être à l'initiative créative de ces projets. Cette aide forfaitaire de 50 000 € lancée en 2018 accompagne l'écriture de projets de séries de fiction qui ont vocation à devenir de futures coproductions et repose sur le principe de la collaboration d'auteurs de nationalités différentes. 28 équipes issues de 17 nationalités (notamment d'Europe, Afrique de l'ouest et centrale, États membres de l'Organisation internationale de la Francophonie) ont déjà été soutenues pour un montant total de 1,4 M€.

ANNEXE 6 : EXTRAITS DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DE L'ASSOCIATION DES CENTRES CULTURELS DE RENCONTRE



RAPPORT D'ACTIVITES 2022

PARTIE 2 : Synthèse des activités - Développer les coopérations et expérimenter



[Date]

2

2.d - S'engager pour la coopération et l'internationalisation

1. Faire des résidences des activités structurantes du réseau

L'ACCR œuvre pour la coopération interculturelle et favorise les échanges transdisciplinaires par la mise en œuvre de résidences croisées qui ouvrent les territoires à l'international. Elle promeut la collaboration et le transfert de compétences entre membres. Le total des résidences gérées en 2022, tout programme confondu, était de 139.



[Date]

3

/ Le Programme Odyssée

Une multitude de résidences mises en place entre 2019 et 2021 ont été réalisées en 2022. Cette situation est due au report des résidences suite à la pandémie de covid-19. Ainsi, cette année la toute dernière résidence mise en place en 2019 a pu être réalisée : la résidence du musicien indien Sajan Sankaran à l'Abbaye de Sylvanès.

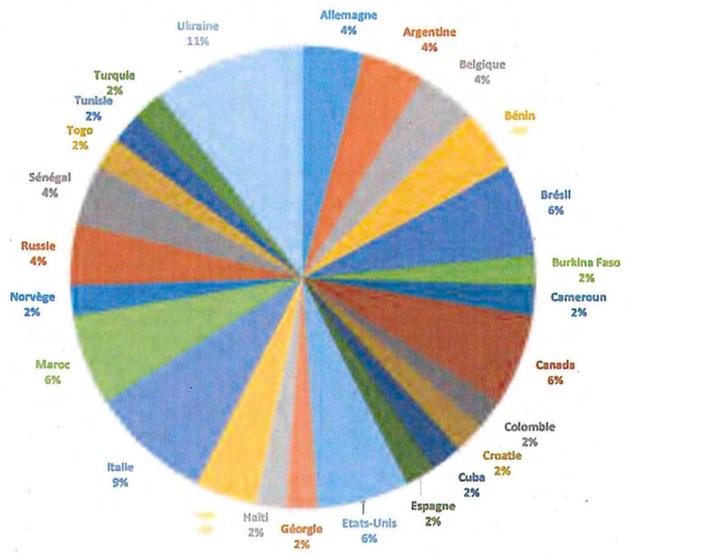
Parmi les résidences définies en 2020, 4 résidences ont été réalisées en 2022 et 7 résidences ont été reportées. Ces reports ont deux causes principales : les suites de la pandémie (des résidences définies il y a longtemps dont la reprogrammation a été reportée, suite à des changements dans la vie des artistes) et la situation politique difficile dans certains pays qui a empêché les artistes de quitter le pays pour voyager (Iran, Chine).

Des 36 résidences définies en 2021, 26 ont été réalisées en 2022. 10 seront réalisées dans le premier trimestre 2023, dont la résidence d'un groupe de 6 musiciens et danseurs polonais, à la Fondation Les Arts Florissants – William Christie, à Thiré.

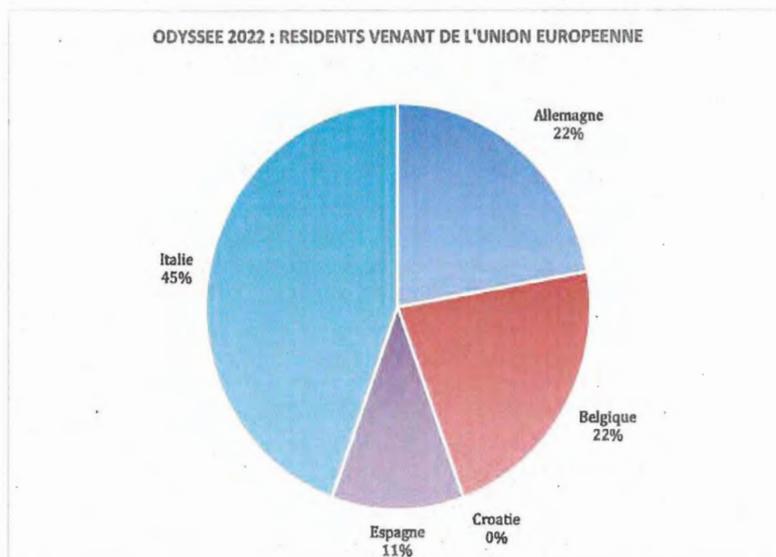
L'année 2022 a permis la mise en place de 47 résidences des artistes et gestionnaires culturels venant de 25 pays différents.

Depuis 2003, le programme Odyssée a accueilli 797 résidents, venant de 84 pays au total, pour un total de 902 résidences.

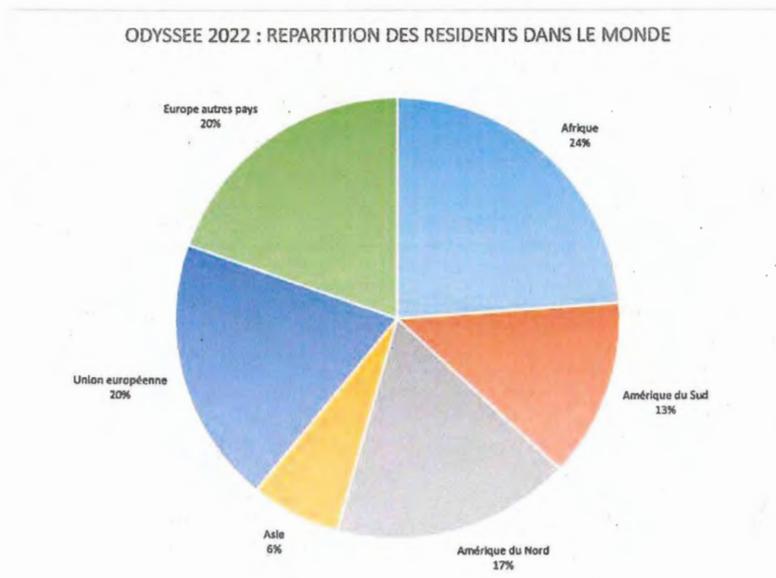
ODYSSEE 2022 : PAYS DE PROVENANCE DES RESIDENTS



Par rapport aux années précédentes, on constate une diminution des artistes venant de l'Union européenne, et une augmentation des résidences des artistes venant d'autres pays de l'Europe dont notamment l'Ukraine (5 artistes). Il est à remarquer que les CCR ont tendance à accueillir en priorité des artistes victimes des conflits, comme en témoigne aussi la résidence de Mehdi Mousavi, journaliste iranien, poursuivi politiquement dans son pays et établi en Norvège. Il s'était agi d'une résidence croisée avec l'écrivaine Mahtab Ghorbani, bénéficiaire du programme Nora, en résidence à la Saline royale d'Arc-et-Senans et à Neimenster, au Luxembourg. Le projet de la résidence portait sur les conditions des femmes dans les prisons iraniennes, sujet du livre sur lequel travaille Mahtab Ghorbani.



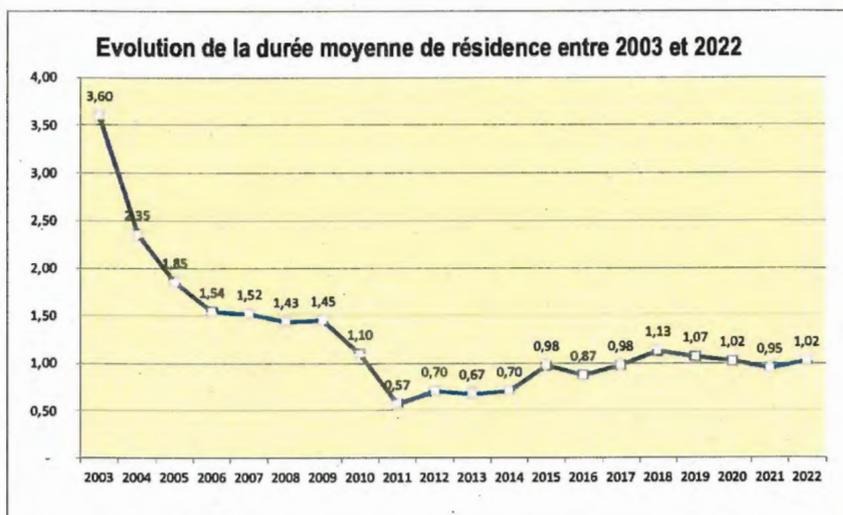
Le programme Odyssee se caractérise en 2022 par une tendance décidément féministe, ayant accueilli 18 hommes et 29 femmes, ceci pour une durée totale de 47,99 mois de résidence. La moyenne de la durée de la résidence est de 1,02 mois par artiste qui devient



[Date]

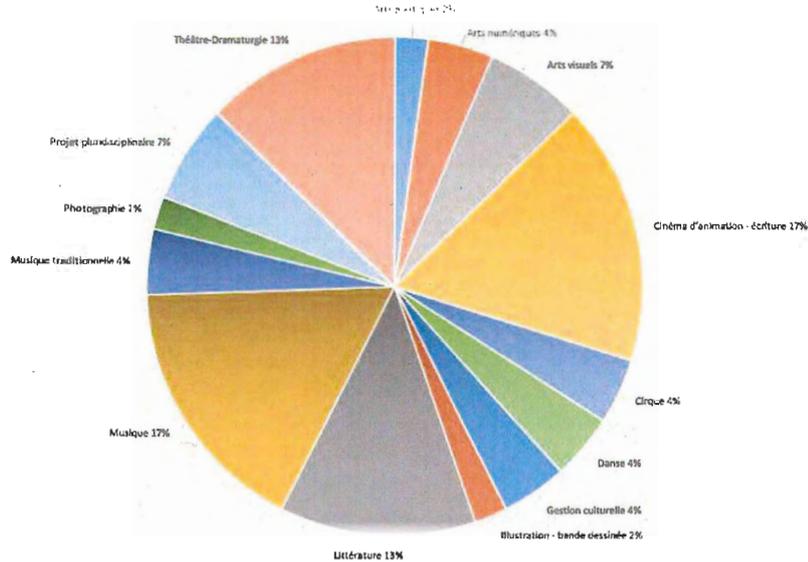
6

stable au sein du programme, même si elle inclut tant des résidences de 10 jours, de 2 ou 3 semaines, que des résidences de 2, même 3 mois.



Étant donné les champs artistiques portés par les CCR, ce n'est pas étonnant que la musique, le cinéma d'animation et le théâtre-dramaturgie soient des disciplines fortement représentées parmi les résidences. Il est à remarquer la présence croissante de la littérature, ce qui s'explique par une montée en puissance des résidences au sein de l'IMEC. Nous remarquons aussi l'apparition du cirque parmi les disciplines accueillies, ce qui est dû à la participation de l'ARIA au programme.

ODYSSEE 2022 : DISCIPLINES REPRESENTÉES



L'année 2022 a vu le développement des résidences croisées au sein du réseau. Ainsi, la musicienne canadienne Mykalle Bielinsky réalise son projet concernant les sonorités des abbayes au CCR d'Ambronay, à l'Abbaye de Noirlac et à l'Abbaye de Sylvanès. Pareillement, la dramaturge, canadienne aussi, Geneviève Lacharité-Blais réalise sa résidence à la Chartreuse de Villeneuve lez Avignon et à la Maison Maria Casarès.

Le croisement des résidences se poursuit au niveau du réseau européen. Ainsi, la journaliste, activiste et chanteuse de rap Yollande Yowa Ngoy effectue une résidence à Clarenza et à LandKunstLeben (Allemagne). Germain Oussou, dramaturge, a réalisé sa résidence à la Chartreuse de Villeneuve lez Avignon et à Corte Ospitale (Italie).

Finalement, Ulrich Bossou, chargé de communication et des relations publiques du CCRI John Smith de Ouidah (Bénin) a effectué une résidence du 7 au 23 octobre, dans le cadre du programme Odyssee. Il s'est formé en immersion dans les CCR, notamment aux côtés des équipes communication à l'Abbaye Royale de Fontevraud, chez les Dominicains de Haute-Alsace, au Centre culturel de rencontre d'Ambronay et au Plus Petit Cirque du Monde (PPCM), prétendant au label.

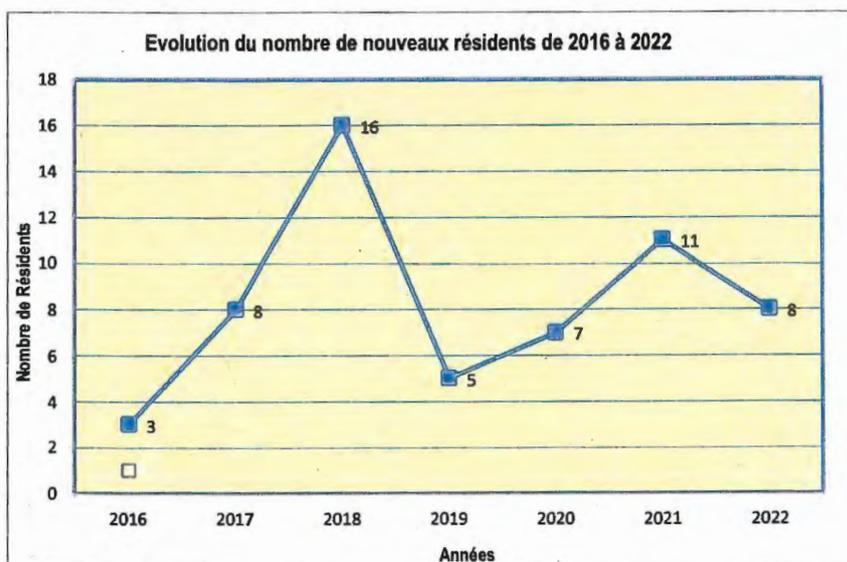
Ulrich Bossou témoigne : "Cette invitation à vivre la culture et le patrimoine passe non seulement par une communication stratégique et ciblée mais aussi par des activités qui associent les habitants du territoire. Ce doit être la force d'un CCR, travailler davantage à impliquer les habitants du territoire. Ce qui m'a le plus marqué, ce sont les rencontres. Un

groupe de personnes pas toujours visibles mais qui impactent positivement notre mode de vie à travers des propositions artistiques expressives. Je repars déjà plus grand que je ne l'étais. Sinon je repars avec un package d'outils : communication, activités, futurs partenariats et surtout plus d'énergie pour faire rayonner davantage le seul CCRI en Afrique subsaharienne."

/ Le Programme Nora

Dans le cadre du programme Nora, l'accueil de 10 artistes, pour une durée de 12 mois de résidence, a été mis en place en 2022. Il s'agit de 6 femmes et 4 hommes. Au total, le programme a accueilli depuis 2016, 58 résidents dans le cadre de 81 résidences. Il y a des artistes qui reviennent dans le programme ou qui sont suivis sur le long terme par les CCR. Le nombre total des mois de résidence réalisés depuis 2016 est de 128,64, pour une moyenne de 1,2 mois par artiste en 2022.

Les deux artistes qui sont revenus au sein du programme en 2022 sont : Omar Souleimana, journaliste et romancier d'origine syrienne, auteur des romans *Petit terroriste* et *Une chambre en exil*, œuvres écrites partiellement en résidence dans les CCR, pour une résidence croisée à la Cité du Mot et à l'IMEC ; et Mahmood Peshawa, artiste plasticien, pour une résidence croisée entre la Saline royale et le Château Mercier.



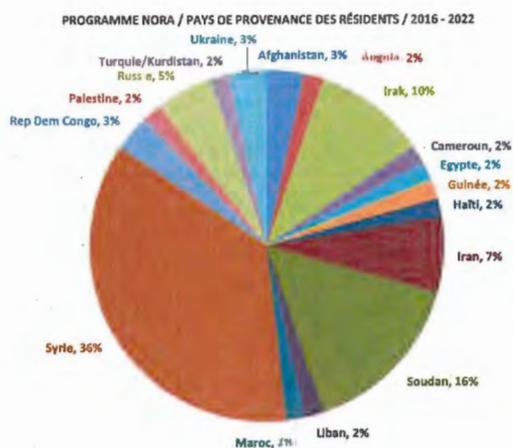
La différence du nombre de nouveaux résidents entre 2021 et 2022 est due à une différence de budget. Effectivement, l'année 2021 a bénéficié d'une unification de deux budgets : le budget reliquat 2020 (octroyé sur les reliquats 2020 par le ministère de la Culture en toute fin d'année) et le budget annuel Nora octroyé pour la première fois en cours d'année,

en 2021. Le budget des résidences 2021 a donc été de 35 000 euros, tandis qu'en 2022 le budget a été le budget annuel de 20 000 euros.

Le programme 2022 confirme la conclusion, de plus en plus évidente, selon laquelle les nationalités des artistes présents dans le programme sont fonction des crises internationales et de leur proximité par rapport à l'Europe. L'invasion de l'Ukraine par la Russie et l'effort fait par l'Europe pour l'Ukraine expliquent la présence des artistes ukrainiens dans le programme. Ensemble, avec les autres acteurs du monde culturel, l'ACCR a pris l'option de s'ouvrir aussi aux artistes russes qui souffrent du régime de Vladimir Poutine.



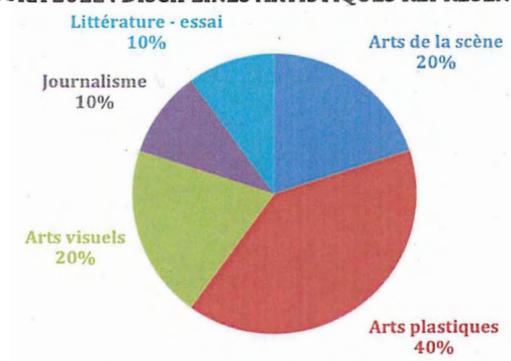
Malgré ce changement en 2022, le pays qui est le plus représenté au sein du programme, depuis son origine, reste la Syrie.



Le programme semble être plus marqué cette année par les arts visuels et les arts plastiques, qui sont notamment les disciplines des artistes ukrainiens et russes. Mais cette tendance est due aussi aux résidences croisées entre la Saline royale et le Château Mercier (Suisse) et l'Abbaye de Neimënster (Luxembourg) qui favorisent l'accueil des artistes dans les domaines des arts plastiques et visuels.

La résidence commune de Alisa Safina (Russie) et Anna Zaitseva (Ukraine) à la Chartreuse de Neuville dans le domaine du théâtre immersif est à remarquer. Une autre résidence impressionnante : la résidence de l'artiste plasticienne Duaa Queshta (Palestine), dont le travail témoigne d'une grande sensibilité et de la vivacité d'un art féministe moyen-oriental, qui puise dans des symboles culturels pour démonter les stéréotypes de sociétés profondément sexistes et conservatrices où la femme n'a pas le droit à l'émancipation.

NORA 2022 : DISCIPLINES ARTISTIQUES REPRESENTÉES



/ Le programme Nora – Afghanistan



Suite à la prise du pouvoir en Afghanistan par les talibans en 2021, un fonds d'urgence de 40 000 euros a été débloqué et confié à l'ACCR pour l'accueil en résidence des artistes réfugiés venant d'Afghanistan. A la demande du ministère de la Culture, l'ACCR a ainsi géré la résidence d'Aman Poyamak, journaliste et écrivain afghan. Ainsi, durant toute la durée de l'année 2022, celui-ci a été hébergé et accompagné par une personne ayant travaillé au sein des services sociaux, à Saintes. En même temps, pour répondre aux demandes des artistes afghans dans le cadre du programme Nora, les artistes suivants ont été ou seront accueillis dans le cadre de ce programme : Mohammad Reza Ahmadi, dramaturge, à l'Aria, en Corse ; Maryam Yousefi, écrivaine, à la Cité du Mot et à l'Abbaye de Neimenster, au Luxembourg, Benyamin Qudratullah et Aref

Siek Poosh, dramaturges, à la Chartreuse de Villeneuve lez Avignon et à la Maison Maria Casarès ; Mohamed Reza Rahesh, musicien, à l'Abbaye de Sylvanès. La durée totale de toutes ces résidences est de 18,12 mois. La partie la plus importante est représentée par la résidence d'Aman Poyamak – 11 mois. A part sa résidence, la durée moyenne de résidence était de 1 mois, exception faite de la résidence de 3 mois de Mohammad Reza Ahmadi et la résidence de 2 semaines de Mohamed Reza Rahesh.

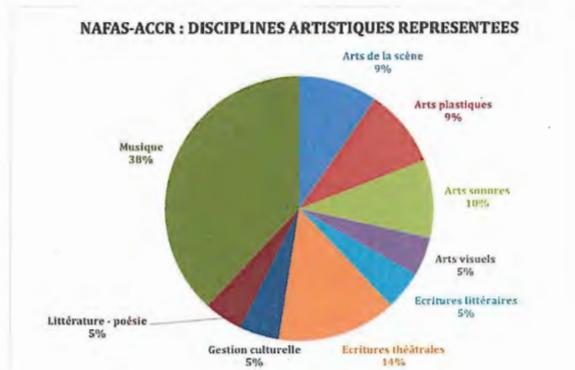
/ Le programme Nafas

Le programme Nafas, défini en partenariat avec l'Institut Français et l'Institut Français du Liban, a permis, pour l'ensemble du dispositif, la résidence de 100 artistes et professionnels de la culture du Liban. De ces 100 résidents, 19 artistes et un manager culturel sont venus en résidence dans les Centres culturels de rencontre pour une durée totale de 27 mois de résidence. Défini en 2021, le programme a permis la réalisation de 4 résidences en 2021, les 16 autres résidences se déroulant sur l'année 2022.

La plupart des résidences accueillies ont été dans le domaine de la musique. L'Abbaye aux Dames – la Cité musicale, l'Abbaye de Noirlac, l'Abbaye de Sylvanès, le Centre culturel de rencontre d'Ambronay, les Amis de l'Esparrou, les Dominicains de Haute Alsace ont offert le temps nécessaire à la création à des compositeurs, compositeurs électroniques, interprètes instrumentaux ou vocaux. L'excellence musicale en place à l'Abbaye de Sylvanès a contribué à la formation des ténors et artistes libanais venus en résidence.

En même temps, la rencontre entre les résidents libanais et des artistes d'autres nationalités présents dans les CCR a été fortement appréciée par tous les participants et aussi par les CCR. Une belle rencontre entre la chanteuse et poète libanaise Perla Joe Maalouli et l'artiste visuelle Gabriela Golder (Argentine) a donné lieu à une sortie commune de résidence décidée spontanément par les deux artistes au Château de Goutelas.

Des résidences croisées ont été réalisées aussi dans ce programme : Jinane Chaaya (arts sonores) est allée en résidence au CCR d'Ambronay et à l'Abbaye de Fontevraud ; la chanteuse Frieda Chehlaoui au CCR d'Ambronay et au Château de Goutelas ; le compositeur et interprète de musique électronique Akram EL HAJJ aux Dominicains de Haute Alsace et à Neimenster (Luxembourg).



L'ACCR a participé aussi tout le long de l'année aux réunions du comité de suivi et du comité du pilotage du programme Nafas, aux côtés de l'Institut Français et des autres partenaires, tout comme à l'organisation des rencontres pour la réalisation de la vidéo de présentation du programme Nafas.

Pour mettre en avant au mieux ces résidences artistiques, l'ACCR a développé un nouveau format de restitution : les carnets de résidence. Il s'agit de revenir sur les résidences des artistes : montrer des photos de leur quotidien sur place et/ou de leurs réalisations, des extraits vidéos de leurs performances, partager des retours écrits de leur part, etc.

2. Le développement des projets européens

L'ACCR est devenue ambassadeur de New European Bauhaus et du projet Closing the Gap porté par ENCC. Closing the Gap est un projet visant à faire se rencontrer des responsables politiques locaux et des acteurs culturels afin de trouver des synergies de travail et de mieux comprendre les attentes de tous les acteurs impliqués dans le développement culturel local.

ACCR / RAPPORT D'ACTIVITES 2022

L'ACCR est aussi devenue membre de la communauté du projet [CHARTER](#) Alliance. Charter Alliance est un projet Erasmus + focalisé sur le développement des compétences des travailleurs dans le domaine du patrimoine culturel.

Nous avons soutenu plusieurs projets locaux de Corte Ospitale, Teatro Pottatch et nous sommes partenaires dans deux demandes de subventions : Weeurop, un projet Europe Créative porté par Transylvania Trust et ToGetherness, un projet Interreg NWE porté par la région Kempens Landschap.

Nous travaillons aussi sur le dépôt d'un projet Europe créative "Memories In Action" autour de la mémoire des territoires européens et comment transcrire ces mémoires dans nos actions culturelles.

L'ACCR a participé à Ruralisons l'Europe, une conférence sur le développement en milieu rural. La culture n'est pas l'une des priorités des participants à cette réunion donc un travail de plaidoyer auprès des organisateurs l'Association Nationale Nouvelles Ruralités a été entamé.

À termes, l'association souhaite vivement renforcer ses liens avec les réseaux européens et internationaux, parmi lesquels TransEuropeHalles, Culture Action Europe et European Network of Cultural Centres.

[Date]

14

l'atelier des artistes
en exil

کارگاه هنرمندان
در تبعید

agencia de artistas
en el exilio

мастерская артистов
в изгнании

ورشة الفنانين في
المنفى

agency of artists
in exile

dossier de presse

1^{er} mars 2023

service de presse
Philippe Boulet
+33 6 82 28 00 47
boulet@tgcnd.com

aa
—
o

aa-e : l'atelier des artistes en exil

L'atelier des artistes en exil, structure unique en France, a pour mission d'identifier des artistes en exil de toutes origines, toutes disciplines confondues, de les accompagner au regard de leur situation et de leurs besoins administratifs et artistiques, de leur offrir des espaces de travail et de les mettre en relation avec des professionnels afin de leur donner les moyens d'éprouver leur pratique et de se restructurer.

6 rue d'Aboukir 75002 Paris
métro ligne 3 (Bourse, Sentier), ligne 4 (Étienne Marcel),
ligne 1 (Palais Royal-Musée du Louvre), ligne 7 (Louvre-Rivoli), RER Châtelet - Les Halles (A, B, D)

+33 1 53 41 65 96
contact@aa-e.org
www.aa-e.org

direction : Judith Depaule

aa
—
⊕

historique

L'aa-e naît à l'initiative de Judith Depaule et d'Ariel Cypel, anciens dirigeants de Confluences, lieu d'engagement artistique parisien, où pendant la saison 2015-2016 plusieurs réfugiés syriens sont hébergés et en février 2016 un focus est consacré à la Syrie (*Péril Syrie*) avec des artistes exilés. L'Office national de diffusion artistique (Onda) y tient un « salon d'artistes en exil » pour mettre en relation des artistes afghans, irakiens, palestiniens et syriens avec des professionnels français.

Créé en janvier 2017, l'aa-e inaugure ses premiers locaux en septembre de la même année, au 102 rue des Poissonniers (Paris 18^e), mis à disposition par la SCI Poissonniers et Emmaüs Solidarité. En novembre 2017, l'aa-e initie la première édition de son festival multidisciplinaire *Visions d'exil* au Palais de la Porte Dorée. De janvier à juin 2018, l'aa-e est invité à exposer 15 artistes dans les vitrines du ministère de la Culture au Palais Royal à Paris. En juin-juillet 2018, l'aa-e organise le festival de performances *18/18*, chez les habitants et dans les entreprises du 18^e arrondissement de Paris. À la rentrée 2018, l'aa-e lance son école de français « Apprendre le français par l'art ».

En 2018, l'aa-e se voit décerner le Prix Culture pour la paix par les fondations Jacques Chirac et Culture & Diversité ; en 2020 le Womex Award pour l'excellence professionnelle.

Le spectacle *Le jeune Yacou* de Yacouba Konaté est joué au Festival d'Avignon en 2019. Le Prix RFI théâtre 2020 est attribué à l'un de ses membres, Souleymane Bah, pour son texte, *La Cargaison*. En 2021, Khaled Alwarea est lauréat des Mondes nouveaux et réalise le *Kraken* aux Subs à Lyon. En 2022, Kubra Khademi signe

l'affiche du festival d'Avignon.

Contrainte de quitter ses locaux du nord-est parisien, l'aa-e s'installe au printemps 2020 6 rue d'Aboukir (Paris 2^e), dans un immeuble appartenant à la Ville de Paris.

L'aa-e, en partenariat avec l'Association nationale des écoles d'art entre en 2020 dans le dispositif de résidence Pause du Collège de France. Dans le cadre de l'été culturel et de l'Hyperfestival en 2021, l'aa-e organise son festival d'été 4, 3, 2, 1 dans l'espace public et des lieux parisiens.

En 2021, après le retour des talibans en Afghanistan et à la demande du ministère de la Culture, l'aa-e prend en charge la coordination des artistes afghans évacués lors de l'opération Apagan et ouvre une hotline à cet effet. En septembre 2021, l'aa-e ouvre une nouvelle antenne à Marseille.

En lien avec l'Institut français de Rangoon, en 2022, l'aa-e suit 18 artistes birmans avec un programme de bourse annuelle. À la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'aa-e ouvre deux hotlines à destination des artistes ukrainiens et des artistes russes dissidents. Ce surcroît d'activité et d'un nombre d'adhésions inégalé se traduit par un renforcement de son équipe.

En 2022, l'aa-e déploie son festival *Visions d'exil* en Île-de-France et en région Sud, sur le thème de « Stop wars ». L'aa-e porte son premier projet européen Creative Europe, In Ex(ile) lab, en tant que chef de file. L'aa-e est partenaire du projet PUZLP Erasmus + et d'un programme de résidence avec l'Institut français de Palerme et le Goethe Institut, Kulture ensemble Palerme – Collège de France

missions et objectifs de l'aa-e

- Guider les artistes en danger dans leur pays et faciliter leur sortie.
- Repérer les artistes exilés, toutes disciplines confondues, sur le territoire européen.
- Créer un lieu de travail et d'accueil pour les artistes où ces derniers peuvent pratiquer leur art, se retrouver, être conseillés.
- Orienter les artistes en exil dans leur demande d'asile (ou de titre de séjour) et leur intégration sociale, en les mettant en relation avec les bons interlocuteurs et les organismes spécialisés.
- Identifier les besoins des artistes, créer les conditions de leur restructuration professionnelle.
- Coopérer avec les structures culturelles et artistiques du réseau français et européen, les collectivités territoriales et tout type d'association ou d'entreprise, pour offrir aux artistes en exil des moyens de production, des espaces de travail et de présentation.
- Mettre en place des ateliers de pratique artistique pour les demandeurs d'asile, les mineurs exilés et tout type de public.
- Se rapprocher des établissements d'enseignement supérieur artistique pour l'accueil d'étudiants exilés.
- Dispenser des formations techniques permettant aux artistes en exil de mieux appréhender le système culturel européen et développer de nouvelles compétences professionnelles.
- Suivre le montage des projets des artistes en exil et en porter la production déléguée.
- Garantir un enseignement du français par le prisme de l'art (examens RNPC) et pour les apprenants avancés une formation à la médiation culturelle.
- Promouvoir les artistes en exil par un série d'événements :
 - un festival pluridisciplinaire, intitulé *Visions d'exil*, réunissant des œuvres d'artistes en exil et d'artistes traversés par la question de l'exil.
 - des *Party en exil*, soirée musicales
 - des *Galerie éphémère*, expositions
 - des *Portes ouvertes*
 - des ciné-clubs
- Assurer un site internet multilingue, répertoire des artistes membres de l'aa-e des informations et de l'actualité de l'association (besoins, événements, revue de presse): aa-e.org.
- Répliquer des ateliers sur le territoire français et européen, où les artistes en exil peuvent être accueillis.

revue de presse et réseaux sociaux

La revue de presse en ligne recense les articles et émissions français ou étrangers consacrés à l'aa-e ou à ses membres depuis juin 2017 :
<https://aa-e.org/fr/press>

- **facebook**
@atelierdesartistesenexil
- **Instagram**
@atelierartistesenexil
- **Twitter**
@aartistesenexil
- **Linkedin**
L'atelier des artistes en exil
- **Yimeo**

les bénéficiaires de l'aa-e

L'identification des artistes en exil se fait à travers le réseau professionnel, Internet, la cooptation entre artistes et les instances, associations ou ONG en charge de l'accueil des migrants ou de la défense de la liberté d'expression. Depuis 2021, l'aa-e est sollicité par les instituts français ou des artistes en danger depuis leur pays d'origine.

l'aa-e c'est :

- plus de 400 artistes en exil issus de toutes les disciplines artistiques : architecture, arts plastiques, arts visuels, cinéma, performance, danse, théâtre, musique, littérature, mode.
- 48 pays : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arménie, Bélarus, Birmanie, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chine, Colombie, Cuba, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Égypte, Éthiopie, Iran, Irak, Israël, Kazakhstan, Kurdistan, Liban, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, République Démocratique du Congo, République du Congo, Russie, Sénégal, Soudan, Sahara Occidental, Sri-Lanka, Syrie, Thaïlande, Tchad, Turkménistan, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela, Yémen.
- 38 % d'artistes femmes.

Est artiste en exil un artiste qui ne peut plus revenir dans son pays parce que sa vie ou son activité sont menacées. La notion d'artiste professionnel (personne qui ne se consacrerait qu'à la pratique de son art) ne prend pas le même sens selon la provenance géographique. Certains pays ont un système culturel facilement identifiable, d'autres présentent des infrastructures disloquées ou inexistantes. D'autres ne dispensent pas d'enseignements artistiques, l'art se transmet plus qu'il ne s'apprend.

Quatre groupes sont à distinguer :

- 1 – les artistes professionnels qui souhaitent poursuivre leur activité artistique et se reconstruire professionnellement,
- 2 – les artistes semi-professionnels ou « amateurs avertis » qui demandent à parfaire leur formation

et qui s'orientent vers une professionnalisation,
3 – les artistes en devenir,
4 – les artistes devenus artistes à cause de l'exil.

leurs besoins :

- avoir un espace où se retrouver
- accéder à des lieux de travail
- disposer de matériel (instruments de musique, fournitures dessin, ordinateurs, caméras...)
- rencontrer d'autres artistes
- rédiger un CV, un dossier artistique, un portfolio
- savoir monter un projet, répondre à des appels d'offre, faire un budget
- connaître le fonctionnement du système culturel français
- suivre des cours de français
- parfaire ou entamer une formation artistique
- commencer, reprendre des études supérieures ou valider leur expérience (VAE)
- conduire des workshops
- se structurer socialement (droits et modèles de rémunération)
- bénéficier de conseils juridiques
- obtenir des bourses de création
- trouver des espaces de monstration
- s'assurer une visibilité médiatique
- rencontrer des professionnels
- trouver des partenariats, une société de production, un label, un réseau de distribution, une galerie, une maison d'édition

L'aa-e répond également à des initiatives artistiques impliquant la participation d'artistes exilés. L'atelier peut aider des structures culturelles ou des porteurs de projets à trouver des artistes

l'école de l'aa-e: « apprendre le français par l'art »

L'école de français de l'aa-e est réservée à ses membres et répond à leurs spécificités. Elle propose 6 formations en fonction du niveau oral et écrit et de la langue d'origine des apprenants.

La formation suit le calendrier scolaire avec des sessions de 6 semaines et se répartit en 2 semestres, permettant l'intégration de nouveaux élèves.

À la fin de l'année, les artistes peuvent passer un des diplômes d'aptitude au français reconnus par l'État donnant accès aux études universitaires, à des formations qualifiantes ou à la demande de nationalité française.

Le programme de l'école de français s'appuie sur :

1 – des sorties, voire des cours dans différentes institutions culturelles (Pinault Collection, Jeu de Paume, Palais de Tokyo, Fondation Cartier, centre Pompidou, musée national Eugène-Delacroix ...)

Le contenu d'expositions ou de fonds iconographiques sert de base d'apprentissage lexicale et grammaticale et d'acquisition de références culturelles. Leur approche linguistique et artistique est conçue avec les équipes éducatives des musées, des guides et des commissaires. Déplacer un cours dans une salle d'exposition ou dans une bibliothèque, favorise chez les apprenants une position active, qui fait appel à des ressorts cognitifs et sensoriels et favorise la parole et l'échange au sein du groupe.

2 – des pratiques artistiques pour développer l'oralité et l'écrit
Grâce à des exercices ludiques et techniques, des pratiques artistiques telles que le théâtre ou la littérature induisent un rapport différent à la langue, permettant de déjouer les blocages et d'actionner d'autres mécanismes d'apprentissage

3 – un outil internet
Un blog en ligne reprend les cours en les prolongeant par des exercices et des documents supplémentaires, réduisant le nombre d'heures de présence en classe. Les apprenants n'ayant pu assister à un cours à cause d'une démarche administrative, d'une obligation professionnelle ou un problème de santé ont la possibilité de rattraper leur cours en auto-apprentissage sur la plate-forme d'enseignement en ligne de l'école. L'auto-apprentissage peut être encadré par des bénévoles sous formes de tutorats.

Au 30 janvier 2023 : 100 inscrits-es à l'aa-e Paris et 25 à l'aa-e Marseille.

À terme, les artistes ayant un niveau de français avancé peuvent prétendre accéder à une formation professionnelle de médiation culturelle les préparant à présenter des œuvres en public et à guider des visiteurs dans une exposition.

action culturelle

Chaque artiste est dépositaire d'un savoir-faire. Souvent animé par le désir de le transmettre et de le partager avec d'autres, il développe une pratique pédagogique. La transmission est parfois pour lui le seul garant de pérenniser sa culture.

L'aa-e propose un programme de médiation culturelle sous forme d'ateliers de pratique artistique dispensés par ses membres, dont la diversité des profils permet un large éventail d'offres disciplinaires, esthétiques et culturelles.

Les ateliers de pratique artistique s'adressent en priorité aux :

- demandeurs d'asile et leurs familles, contraints à l'attente et à l'inactivité durant leur procédure de régularisation,
- mineurs non accompagnés, en manque d'infrastructures et d'occupations dédiées.

Les artistes exilés ont en effet en commun avec les autres migrants d'avoir traversé les mêmes épreuves et suivi des parcours similaires. Ils peuvent se faire les passeurs vers une vie nouvelle, aider à l'intégration d'autres exilés tout en se socialisant eux-mêmes.

Les ateliers sont menés en français, afin de contribuer à la pratique linguistique des participants.

L'aa-e souhaite porter une attention particulière aux ateliers en direction des jeunes (enfants, adolescents et jeunes adultes), pour mener avec eux une réflexion sur les questions de l'identité, du multiculturalisme, des droits de l'homme, de l'hospitalité et des mouvements migratoires.

L'aa-e peut aussi organiser des ateliers artistiques pour un public présentant un handicap ou pour un public empêché.

Pour autant, les ateliers de l'aa-e sont destinés à tous les publics, sans distinction d'âge, de condition sociale, de genre ou d'origine.

moyens

• l'aa-e en quelques chiffres

budget annuel

- 206 895 € en 2017
- 496 737 € en 2018
- 562 477 € en 2019
- 905 464 € en 2020
- 1 461 251 € en 2021

clefs de répartition des dépenses

- 35 % du budget est consacré aux artistes (salaires, bourses, droits d'auteur, aides d'urgences, équipement.)
- 18 % du budget est consacré à ses événements
- 8 % du budget est consacré à l'école de français
- 39 % du budget est consacré au fonctionnement de l'association

clefs de répartition des recettes en 2021

- 45 % de financement public
- 30 % de financements privés
- 25 % d'autofinancement

équipe

pôle direction

- direction
Judith Depaule
judith@aa-e.org
- direction adjointe
Ariel Cypel
ariel@aa-e.org
- administration
Raphaël Saubole
admin@aa-e.org
- suivi administration
Juliette Ammar
suiviadmin@aa-e.org

pôle coordination

- coordination générale
Laura Dubois
coordination@aa-e.org
- intendance
Andriy Vatrach
regie@aa-e.org
- accueil
Cindie Chams, Kaveh Kavooosi
accueil@aa-e.org
- gardiennage
Ibrahim Adam
- inventaire œuvres
Zama Phakhati
inventaire@aa-e.org
- logistique
Kheira Ardennes
serveur@aa-e.org

pôle formation

- coordination pédagogique
Myrtille Gasparutto
ecole@aa-e.org
16 enseignan-tes (FLE, oralité /
jeu acteur, médiation culturelle)

pôle urgence

- coordination artistes afghans et
iraniens
Ali Hazara
soutienartistesafghans@aa-e.org
soutienartistesiraniens@aa-e.org
- coordination artistes russes
Adèle Costa, Tatiana Efrussi
soutienartistesrusses@aa-e.org
- coordination artistes ukrainiens
Lesya Matsko, Youliia Lysenko
soutienartistesukrainiens@aa-e.org
- suivi social
Clémence Plesse
suivi@aa-e.org

pôle professionnel

- pôle musique
Imed Alibi
musique@aa-e.org
- pôle arts plastiques
Louise Morin
artsplastiques@aa-e.org
- pôle spectacle vivant
en cours
spectacle@aa-e.org
- pôle action culturelle
Myriam Gherbi
actionculturelle@aa-e.org
Laura Blanchard
soutienactionculturelle@aa-e.org
- coopération internationale
Ara Burzynski
cooperation@aa-e.org

pôle communication

- responsable communication
Marion Pons
communication@aa-e.org
- vidéo
Alexandre Kachkaev
video@aa-e.org
- graphisme
studio des formes
contact@desformes
- presse
Philippe Boulet
philippe.boulet@tgcdn.com
- traduction
langue arabe : Hamza Abuhamdia
langue perse : Maral Bolouri
langue espagnole :
Santiago Londono
langue russe : Ariane Hoareau
langue birmane : Ingyin

antenne Marseille

- direction antenne Marseille
Sarah Gorog
direction.marseille@aa-e.org
- coordination générale Marseille
Nicolas Stolypine
coordination.marseille@aa-e.org

service civiques, stagiaires
bénévoles

L'équipe réunit des personnes
employées en CDI, CDD, alternance,
à temps plein et temps (très)
partiel, sur vacations et prestations
de services

rapport d'activités 2022 de l'aa-e

• programmation / partenariat

festival La Grande Balade, Opéra national de Lyon/ Dérapages Prod, Festival Coucool/ Le kilowatt, festival Pièces à emporter, Institut du monde arabe, Onda, Festival Rhizomes, Studio MRG, FGO Barbara, Festival Syrien n'est fait, musée national Eugène-Delacroix, Pinault Collection, Centre Pompidou, Jeu de Paume, Palais de Tokyo, Centre des musiques nomades / Festival Détours de Babel à Grenoble, Auditorium de Seynod, Musée National de Port Royal des Champs, La Contemporaine, Bibliothèque Forney, Maison des métaux, CCAS, Festival les Méridiennes, Château de Goutelas, 360 MusicFactory, Petit bain, Villes des musiques du monde, Francophonies de Limoges, Scène nationale de St Quentin en Yvelines, Équinoxe - scène nationale de Châteauroux, Scène nationale d'Aubusson, Bonlieu - scène nationale d'Annecy, Théâtre d'Arles, La Briqueterie, atelier de Paris CNDP, Académie des beaux-Arts, Secours catholique (Le Cédre), Les Subsistances à Lyon, Festival Nuits sonores, Lyon BD, Théâtre du Point du jour, la Friche Belle de Mai, festival de Marseille, Mucem, le Soma, Les 8 pillards, École supérieure d'art d'Avignon, Festival d'Avignon, Maison de la Poésie à Paris, mairie Paris Centre, ville de Saint Denis, ville de Fontenay-sous-Bois, Zénith de Paris, Rocher de Palmer, Musique sans frontières, Social Club, Les Amarres, festival Jaune Moutarde, festival des Solidarités à Colombes, cile Cécile Loyer, Baro d'Evel Cirk cie, cie

Les Trois sœurs, Théâtre le TAG - Amin théâtre, Lavoir moderne parisien, Point éphémère, CAFDA, Halte humanitaire / Fondation Armée du Salut, Les Couleurs de Pont de Flandre, Salon de la caricature et du dessin de presse de Saint-Just-le-Martel, Cartooning for Peace, Ménart Fair, Ferme du bonheur, Fédération Euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées, Polygone étoilé, La Maison du Conte, fond de dotation Porosus, Fondation Danielle et Nina Carasso, Fondation Kadist, le Barreau de Paris, Université Paris Nanterre, Centre culturel français de Conakry, Institut français de Rangoon, Institut français de Moscou, Goethe Institut, Lyubimovka

• festival Visions d'Exil 5: Stop Wars

– Paris / région Île-de-France :

CHU Aboukir, la Dynamo de Banlieues Bleues, Théâtre Ouvert, Les Magasins Généraux, la Commanderie, musée national Eugène-Delacroix, galerie In situ, Le cinéma le Méliès, la Cité internationale des arts, Pinault Collection, kiosque du jardin Nelson Mandela / Les Halles

– Marseille / région Sud :

Mucem, le Soma, Les 8 pillards, la Cômérie, Montévidéo, le Makéda, Coco Velten, le Polygone étoilé, Collection Lambert, Le Molotov

rapport d'activités 2022 de l'aa-e

• **Party en exil, galerie éphémère, fête de la musique, projection de films, portes ouvertes, présentations professionnelles**

événements de l'aa-e, présentés dans ses locaux

• **ateliers d'action culturelle**

Halte humanitaire / Fondation Armée du Salut, Les midis du Mie, La Timmy, la Casa, France Terre d'asile, CHU Aboukir, École Thot, Centre social de Grigny (écoles, collèges, espace jeunes Henri Barbusse), CCAS (centres de vacances de Savines-le-Lac, Le Monétier-les-Bains), Centre socioculturel de Belleville, Maison des réfugiés, Maison de la citoyenneté à La Courneuve, les Amarres, Centre Paris Anim' Poterne des peupliers, La cité fertile, Centre Paris Anim' Baudricourt, Centre Paris Anim' Place des Fête, CHU Maison Marceau, LHSS Maubeuge, Ehpad Sainte-Marthe Bobigny, Semaine des écrivains emprisonnés et persécutés (collège Courbet à Trappes, lycée Vilar à Plaisir, Collège Louis Pergaud à Maurepas), Art pour grandir: collège Pierre Mendes-France (20^e) / collège Guy Flavien (12^e), collège Daubigny à Auvers-sur-Oise, SACEM / collège Georges Clemenceau (18^e), Lycée Marie Laurencin (10^e), École Froment (11^e), Palais de Tokyo, Sciences po, festival La Grande Balade, Art Explora, Unis-cité, Maison des métallos, Carreau du Temple.

• **masterclasses**

masterclasses de danse (jardin Nelson Mandela, les Subs à Lyon, Dance Day, École supérieure d'art Annecy Alpes), masterclass de vidéo (École supérieure d'art d'Avignon)

• **attribution de bourses**

Bourses de création et d'écriture à des artistes membres de l'atelier (entre 1 500 et 5000 €) en accord avec les fonds de dotation Porosus et Marie-Thérèse Allier pour l'art contemporain, la SACD et l'ADAGP

• **résidences avec bourse**

– Association des Centres culturels de rencontre (ACCR) / programme Nora,
– Cité internationale des arts, Centre Les Récollets, Fimanco Centre internationale de la poésie (Marseille), Académie des beaux-arts
– Programme Pause du Collège de France :
École supérieure d'art Annecy Alpes, Les Beaux-Arts de Marseille, École nationale supérieure des Arts décoratifs de Paris, École Supérieure d'Art et de Design de Reims, École Supérieure d'Art et de Design de Valence-Grenoble, École européenne supérieure d'art de Bretagne Rennes et Lorient, École supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, École nationale supérieure d'art de Dijon/ École supérieure de musique de Bourgogne-Franche-Comté, École supérieure d'art de Clermont Métropole, Villa Arson Nice, École Supérieure des beaux-arts de Nîmes, École nationale supérieure de la photographie à Arles, Haute École des arts du Rhin à Strasbourg, École nationale supérieure d'art de Limoges, École supérieure d'art et de design d'Orléans, Institut supérieur des arts et du design de Toulouse, École Supérieure d'Art et de Design de Saint-Étienne, la Synagogue de Delphes, la ComUE Université de Paris Lumières, Université Grenoble-Alpes, La Muse en circuit - centre de création musicale, T&M
– Bourse Campus France: École supérieure d'art d'Avignon, École nationale supérieure d'art et de design de Nancy, École supérieure d'art de Clermont Métropole, École Supérieure d'Art et de Design de Grenoble, Théâtre Nouvelle Génération de Lyon
– La villa Velázquez à Madrid
– Caisse centrale d'activités sociales (CCAS)

rapport d'activités 2022 de l'aa-e

• accueil d'artistes en résidence

La Pratique – fabrique de création artistique & la Métive /réseau AFA danse, Auditorium de Seynod, La Briqueterie, Maison des métaïlos, La Friche Belle de Mai, Centre Les Récollets, Lyon BD, Cité internationale des Arts (Paris), Poush, La Fileuse à Reims, Théâtre national de Chaillot, Nouveau Théâtre de Montreuil, Théâtre des Amandiers, Scène Nationale de Malakoff, Théâtre de la Faïencerie à Creil, Mac Val, association Matikalo

• enseignement du français

« Apprendre le français par l'art » (distanciel et présentiel) 6 parcours de formation de langue et culture, sessions de 6 semaines, préparation des examens RNCP

• enseignement de la médiation culturelle

2 sessions / an, certification médiatrice de musée

• artistes en formation

École supérieure d'art Annecy Alpes, Beaux-Arts de Paris, École nationale supérieure des arts décoratifs de Paris, École supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, École Supérieure d'Art et de Design de Valence-Grenoble, École Supérieure d'Art et de Design de Saint-Étienne, École supérieure d'art d'Avignon, École nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy, Atelier de Paris / CNDC, Camping / Centre national de la danse, Master réalisation à l'université de Toulouse, Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle / Master 2 de Géopolitique des arts et de la culture, Études théâtrales à l'université d'Aix/Marseille, Études théâtrales à l'université de Paris-Saint Denis, Université Côte d'Azur, Inalco, Conservatoires municipaux de Paris, Conservatoire à rayonnement régional de Paris, Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, Conservatoire national supérieur d'art dramatique.

• formation professionnelle

Validation des acquis de l'expérience, École européenne supérieure d'art de Bretagne à Lorient: obtention de 2 DNA (diplôme national d'art) et 6 DNSEP (diplôme national supérieur d'expression plastique)

• interventions, colloques, tables-rondes

Institut Catholique de Paris (« Artistes en exil: Russie et Ukraine »), Institut français de Madrid (« Exil, création, artistes: voix d'Ukraine »), La Contemporaine (« Géorécits: le spectacle comme autre forme de cartographie »), Collection Lambert (« Réflexion sur l'accueil d'urgence, structurer les initiatives d'accueil de crise »), Menart Fair (« les NFT du MENA »), journée professionnelle du réseau TRAM (« S'adapter? Travailler, habiter, accueillir sur un territoire en mutation »), Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle / Master 2 de Géopolitique des arts et de la culture (« L'atelier des artistes en exil »)

• ateliers de pratique pour les membres de l'aa-e

– du scénario au pitch
– photographie en mouvement,
– administratifs (droits d'auteur, appels à projet)
– lutte anti-sexiste
– yoga
– théâtre
– histoire du théâtre, histoire de l'art
– danse afro-contemporaine, danse contemporaine conduits par des professionnels français ou en exil

rapport d'activités 2022 de l'aa-e

- **organisation de sorties culturelles**

musée national Eugène-Delacroix, Atelier de Paris / CNDC, Nouveau Théâtre de Montreuil, La Cartoucherie, MC Bobigny, Théâtre les Gémeaux, Palais de Tokyo, Pinault Collection, Centre Pompidou, Jeu de Paume

- **édition du numéro 2 du journal**

Whithout

création collective des artistes de l'aa-e avec la participation de Susana Shannon

- **développement de l'aa-e à Marseille**

consolidation de l'équipe, identification d'artistes en région Sud, duplication de l'école de français, élaboration d'un réseau de partenaires locaux : festival de Marseille, Mucem, le Soma, La Friche Belle de Mai, le Triangle, le Théâtre d'Arles, Centre internationale de la poésie, le Makéda, le Molotov, Montévidéo, Cultures du Cœur, Secours catholique, Artagon, Coco Velten, les 8 pillars, SOS Méditerranée, Cinek, Actoral, Festival Parallèle, Artagon, Théâtre de la Criée, collectif ildi!eldi

- **Union Européenne**

– projet Europe créative In Ex(il) Lab, aa-e chef de file

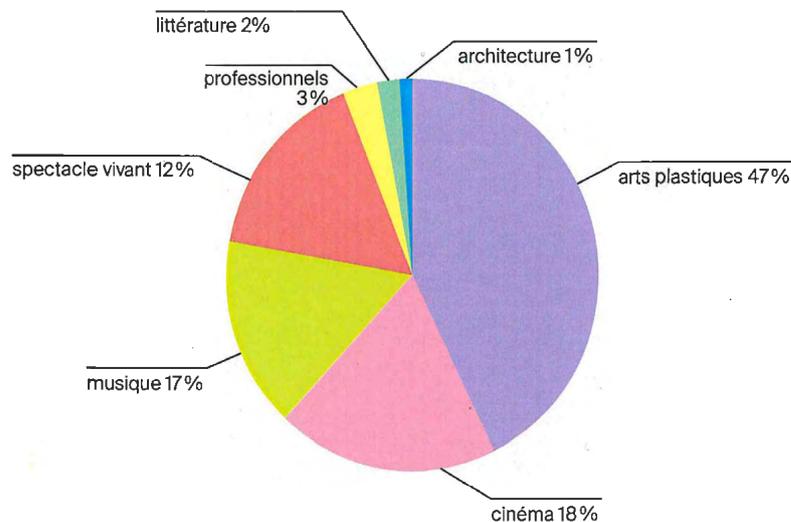
– projet Érasmus + PUZLP

statistiques 2022

En 2022, l'atelier des artistes en exil (aa-e) a accueilli 205 artistes entre Paris (81%) et Marseille (19%). Les artistes s'identifient à 51% comme des femmes, à 45% comme des hommes et 4% sont non binaires. L'âge moyen des artistes arrivés à l'aa-e en 2022 est 35 ans. 52% sont seul-es en France, 35% sont venu-es en famille et 13% avec leur partenaire.

répartition par discipline artistique:

- arts plastiques 47%
- cinéma 18%
- musique 17%
- spectacle vivant 12%
- littérature 2%
- professionnels de la culture 2%
- architecture 1%



répartition par pays d'origine déclaré:

- Russie: 93
- Ukraine: 39
- Afghanistan: 18
- Birmanie: 20
- Iran: 8
- Palestine: 4
- Kurdistan: 3
- République démocratique du Congo: 2
- Algérie: 2
- Arménie: 1
- Bélarus: 1
- Bésil: 1

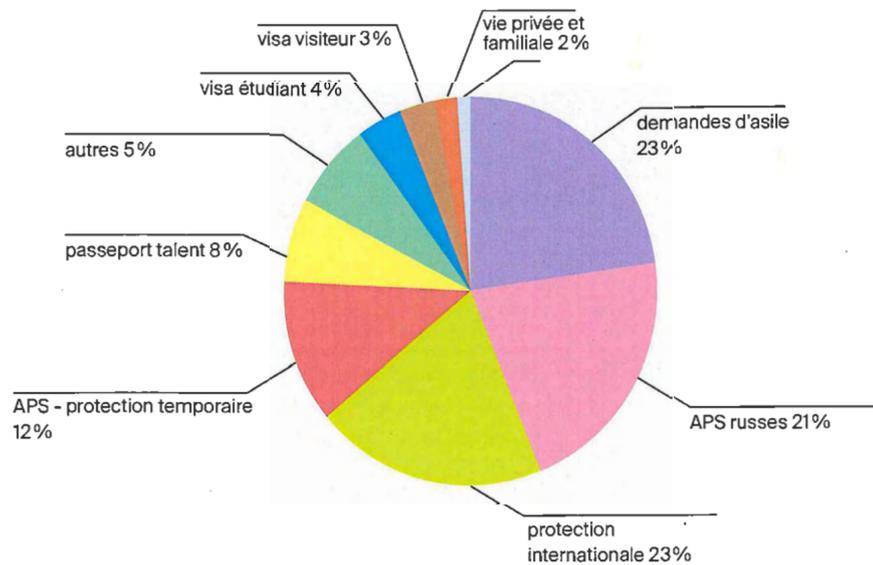
- Colombie: 1
- Cuba: 1
- Égypte: 1
- Guinée Conakry: 1
- Hong Kong: 1
- Mauritanie: 1
- Moldavie: 1
- République du Congo: 1
- Soudan: 1
- Syrie: 1
- Tunisie: 1
- Venezuela: 1
- Turquie: 1

statistiques 2022

• répartition par statut administratif des nouveaux membres 2022:

protection internationale 42
autorisation provisoire de séjour (APS russe) 42
demande d'asile 48
APS - protection temporaire 38
passeport talent 17
vie privée et familiale 7
visa étudiant 8
visa visiteur 3
autres 5

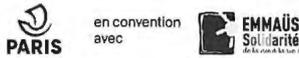
• nombre total d'adhérent-es au 1er janvier 2022: 458



• l'aa-e (Paris et Marseille) est subventionné par



• ses locaux au 6 rue d'Aboukir 75002 Paris sont mis à disposition par



• ses locaux au 202 rue Villas Paradis 13006 Marseille sont mis à disposition par



• pour l'accompagnement des artistes (bourses de création et de scolarité, diffusion des spectacles et concerts), l'aa-e reçoit le soutien de



• pour des résidences d'artistes, l'aa-e reçoit l'aide de



• pour ses ateliers d'action culturelle, l'aa-e est accompagné par



• pour ses projets de coopération internationale, l'aa-e reçoit le soutien de



• l'aa-e est également



dossier de presse

15/15

ANNEXE 8 : BILAN DU CPO 2017-2021 DE LA CITÉ INTERNATIONALE DES ARTS DE PARIS



CPO 2017-2021

BILAN

➤ **Soutenir la diversité des formes, des esthétiques et des propositions artistiques des artistes accueillis en résidence :**

- Diminution du nombre d'artistes accueillis en résidence en 2020 (1 200 résidents/an en moyenne de 2017 à 2019, puis diminution à 746 en 2020, soit une baisse de 37% entre 2019 et 2020) du fait des conséquences du COVID et de la fermeture des frontières. On constate que le nombre de résidents accueillis recommence à augmenter en 2021 (+ 16% par rapport à 2020) tout en restant inférieur de 27% aux chiffres de 2019.
- Taux d'occupation des ateliers-logements : du fait de l'impact du COVID-19, baisse du taux d'occupation (hors ateliers immobilisés) de plus de 90% (estimation) à 74% entre 2019 et 2020. On constate une hausse en 2021 (86%). NB : des outils de suivi de l'occupation ont été développés depuis 2019.
- Répartition par discipline : on constate une tendance à la baisse des arts visuels (de 75% en 2017 à 61% en 2021 au profit d'autres disciplines comme le spectacle vivant – de 7% en 2017 à 14% en 2021 – ou le commissariat d'exposition – de 0% en 2017 à 4% en 2021, signe de l'ouverture de la Cité à d'autres formes.
- Nationalités représentées : on note une hausse de la part des artistes français (de 11% en 2017 à 18% en 2021), notamment liée à la fermeture des frontières due à la pandémie et aux programmes de substitution à destination d'artistes français. La part des scènes artistiques émergentes (hors Europe et Amérique du Nord) a naturellement diminué en 2020 et 2021 (33% vs 44% en 2019), du fait des problèmes de mobilité internationale. On constate aussi une tendance depuis 2017 (sauf en 2020) à l'élargissement des zones géographiques représentées.
- La parité est globalement de mise (légère minorité d'hommes, entre 47 et 49%).
- La moyenne d'âge des artistes accueillis reste relativement stable (entre 38 et 43 ans), avec une légère tendance au rajeunissement.

➤ **Améliorer les conditions matérielles de l'accueil des artistes en résidence :**

- Rénovation des ateliers-logements : on note une tendance à l'augmentation depuis 2017 (7 en 2017 vs 14 en 2021 + 4 en cours – 26 en 2020 dont 10 ateliers rénovés par la Fondation Art Explora), ceci étant le reflet de la capacité de la Cité à développer des partenariats avec des institutions qui s'engagent sur des questions d'amélioration des conditions de résidence dans le cadre de programmes co-construits (Art Explora, Académie des beaux-arts, etc.) mais aussi le lien retrouvé avec des souscripteurs,

1

membres fondateurs historiques, qui prennent en charge la rénovation des ateliers-logements qui leur sont dédiés.

- Cours de français : après une baisse logique en 2020, reprise des cours à un niveau normal. Nouvelle offre en 2022 : cours grands débutants (notamment à destination des artistes réfugiés) en plus des habituels cours de conversation.
- Nouveaux services proposés aux résidents : ici encore, on constate une amélioration conséquente des services proposés, que ce soit en termes de mise à disposition de lieux de monstration (petite galerie ou vitrine par exemple), de conditions de vie et de travail (amélioration du Wifi dans le Marais et mise en place du Wifi à Montmartre ; rénovation de parties communes), de mise en relation (création d'un groupe des résidents sur Facebook puis Whatsapp), d'offre culturelle (développement des avantages liés à la carte Cité et de l'offre de visites), de moyens humains (création d'un poste de chargé d'accueil/gardien sur le site de Montmartre, de chargé Accueil et Vie des résidents et de chargée de programmation), ou encore de convivialité (temps d'accueil mensuel depuis 2017) ou de sécurité (caméras de surveillance, rondes sur le site de Montmartre, etc.).
Depuis 2019/2020, un travail de renforcement du lien avec les souscripteurs a été mené (membres fondateurs historiques) : mise en œuvre d'une communication régulière et repensée depuis 2016, rédaction et adoption du règlement particulier en 2020, etc. ; et depuis 2017, de nouveaux partenariats sont noués et permettent aux résidents accueillis dans ce cadre de bénéficier d'une prise en charge des prestations mensuelles, de bourses de vie, voire d'aides à la production, de mentorat, etc.
- Ateliers collectifs : on note une tendance globale à la hausse depuis 2017 de l'utilisation par les résidents de l'atelier sérigraphie, céramique ou gravure ; ou de l'auditorium et des studios. A noter : depuis 2019, sont proposés des workshops pour une initiation à l'utilisation des ateliers collectifs.
- Tarifs des prestations : augmentation de 1,2% par an depuis 2017 (entre 1% et 7% de 2010 à 2016) + 2€/an pendant 3 ans au titre de la mise en place d'une assurance multirisque occupants qui couvre les résidents en cas de vol par exemple. NB : la hausse reste globalement inférieure à l'inflation (1,6% en 2021).
- Sécurité des 2 sites : renforcement (caméras, rondes, etc.).

➤ **Accompagnement professionnel des artistes accueillis en résidence :**

- Restructuration et renforcement de l'offre d'ateliers ouverts depuis 2021/ateliers « curated by » : invitation de commissaires une fois par mois ou tous les deux mois (exemple en 2021 : Olivier Marboeuf pour ONDES, COAL, Capitaine Alexandre pour TRAME, AJC, La Buse, etc.)
- Développement de l'offre d'ateliers ouverts à Montmartre depuis 2018, puis en lien avec Art Explora et 2021 et l'Académie des beaux-arts en 2022 (organisation des « croisements » deux fois par an – ouverture de l'ensemble du site au public amateur et professionnel)
- Développement et enrichissement de l'offre de visites professionnelles sur mesure (ex : 10 visites professionnelles en 2021 - programme FIAC, Association des amis du musée d'art Contemporain de Genève, Mécènes du Sud, ONDA, etc. – vs 6 en 2019 et 3 en 2017)
- Développement du lien avec les réseaux professionnels (ANDEA, CEA, DCA, Marais Culture +, Pôles de référence de la création francophone, Visas Artistes, On the Move, ICORN/Ville de Paris, ONDA)

➤ **Diffusion :**

On note un renforcement des moyens alloués :

- Recrutement d'une chargée de programmation en CDD à temps plein depuis janvier 2021
- Recrutement d'une nouvelle responsable de la programmation culturelle en CDI depuis janvier 2021 (Natasa Petresin-Bachelez), en remplacement de la précédente responsable de la programmation
- Consolidation du budget annuel sur fonds propres (20K€ depuis 2019 vs 7K€ en 2018//97K€ dépensés en 2021 grâce à la mise en place de partenariats – Africa 2020, Utopies performatives, etc.)
- Acquisition de matériel de projection et de sonorisation mis à disposition des artistes en 2019 et 2021
- Ouverture de la Petite Galerie en 2018 (8 expositions en 2021 après une baisse liée au COVID-19 en 2020) et de la Vitrine fin 2021

Le nombre d'expositions dans la galerie a baissé en 2020.

2 expositions ont pu avoir lieu en 2021 (vs 8 en 2017 ou 5 en 2018).

La fonction « exposition » s'est vue renforcée depuis 2017 et la programmation de la galerie a évolué vers des expositions plus longues et qualitatives.

Pendant la pandémie de COVID-19, notamment en 2020, de nouveaux moyens de diffusion ont été inventés (exposition et portes ouvertes numériques, retransmission de concerts, spectacles de danse et performances, interviews vidéo artistes / commissaires, etc.).

fréquentation : en cours

➤ **Partenariats :**

On observe une accentuation de la politique partenariale de la Cité (30 partenaires en 2017 et jusqu'à 80 en 2019).

En effet, depuis 2017, la Cité développe des programmes de résidences financés, permettant aux résidents de bénéficier de bourses de vie et parfois de bourses de production voire de sessions de mentorat (premiers programmes mis en œuvre en 2017 puis montée en puissance : Cité x Art Explora, Cité x Fondation Daniel et Nina Carasso, TRAME, ONDES, Cité x CNAP...).

En lien avec le projet d'établissement mis en place depuis 2017, des axes de partenariat forts ont pu être développés (autour par exemple de la francophonie – la Cité a été désignée pôle de référence de la création francophone en France par le ministère de la Culture en 2019 aux côtés du Festival des Francophonies en Limousin et de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon ; ou encore de l'Outre-Mer – partenariat avec le ministère des Outre-mer depuis 2020).

Cette politique partenariale ambitieuse a notamment permis une amélioration du taux d'occupation des ateliers-logements jusqu'en 2019, mais aussi de donner une nouvelle vie au site de Montmartre (rénovation de 14 ateliers par la Fondation Art Explora et l'Académie des beaux-arts, concomitante à la rénovation semi-externalisée des ateliers gérés par la Cité sur le site).

Sauf en 2017 (1 sur 30), les partenariats internationaux représentent près de 20% en moyenne de la totalité des partenariats.

Un renforcement des liens avec les écoles supérieures d'art est à noter (Dijon, Cherbourg Caen, Reims, etc.).

Pendant la pandémie des partenariats ont été noués avec la Fondation Daniel et Nina Carasso (programme qui se poursuit depuis) ou avec l'Académie des beaux-arts afin de venir en aide aux artistes précarisés.

Des partenariats à destination des établissements culturels de la Ville de Paris et de l'Etat ont aussi été mis en œuvre dans ce contexte (Palais de Tokyo, Festival d'Automne, 104, Théâtre de la Ville, etc.).

On observe une capacité de la Cité à fidéliser ses partenaires (une trentaine de partenariats récurrents, soit environ 50%).

➤ **Accueil d'artistes réfugiés :**

La Cité accueille depuis son origine des artistes réfugiés, via notamment la souscription historique du Haut Commissariat aux Réfugiés.

On constate une tendance à la hausse du nombre d'artistes accueillis dans ce cadre (sauf en 2020) : de 5 artistes en 2017 à plus de 10 en 2021.

Elle participe aussi au programme ICORN et la Ville de Paris depuis 2011, et accueille en permanence au sein de l'un de ses ateliers (1703) un.e artiste réfugié.e en partenariat avec l'Institut Français et le ministère de la Culture.

A noter : depuis octobre 2021, du fait de la crise afghane, en partenariat avec le ministère de la Culture, la Cité accueille 5 artistes afghans. En 2022, en lien avec l'actuelle crise ukrainienne, elle accueillera une quinzaine d'artistes.

➤ **Rayonnement :**

Communication :

On constate une montée en puissance, notamment depuis le recrutement d'une responsable de la communication en 2016 et d'un.e alternant.e à ses côtés depuis 2017.

- Abonnés à la newsletter : de 12 000 en 2017 à 23 000 en 2021 (+ 87%)
- Abonnés Facebook : de 20 000 en 2017 à 30 000 en 2021 (+ 48%)
- Abonnés Instagram : de 1 000 en 2017 (mise en place courant 2017) à 15 000 en 2021 (x 15)
- Depuis 2017 : refonte du site Internet en version bilingue, nouveaux logo/charte graphique, tote bags, nouvelle signalétique sur le site du Marais, newsletter des résidents, etc.
- Des portraits photo de résidents sont réalisés par une photographe professionnelle depuis 2019, et vidéo depuis fin 2020/début 2021
- En 2021 : un budget a été alloué à la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de communication - en lien avec une agence et la phase 2 du projet d'établissement, le rafraîchissement de l'identité visuelle, la refonte du site Internet et l'enclenchement de la 2^{ème} phase de signalétique (projets qui seront menés en 2022). Par ailleurs, une campagne de community management a été menée autour de l'exposition *Emersions : archive vivante* et des liens de la Cité avec l'Europe.

Valorisation de l'histoire de la Cité : campagne sur les réseaux sociaux en 2020 et 2021 et exposition *Emersions* en 2021

Privatisations/espaces collectifs :

Après une baisse liée à la pandémie en 2020 (9 concerts dans l'auditorium et 80 structures/particuliers utilisateurs des studios de répétition), on note une reprise en 2021 (20 concerts, 229 utilisateurs des studios – à un niveau supérieur aux années pré-COVID pour les studios, et qui reste cependant très inférieur pour les concerts : 68 en 2019).

On constate une stabilité avec une tendance à la hausse de l'utilisation des ateliers de gravure et sérigraphie (légère baisse en 2020). L'atelier céramique est peu utilisé par des utilisateurs extérieurs (beaucoup plus par les résidents)

4

➤ **Budget :**

Produits :

- Relative stabilité des ressources propres hors prestations depuis 2017 (environ 25% des produits)
- Augmentation des loyers commerciaux (indexation, Art Explora et Académie des beaux-arts)
- Locations d'espaces : hausse de 63% des recettes en 2018 par rapport à 2017, pour atteindre 314K€, idem en 2019, mais nette baisse liée au COVID-19 en 2020 (- 64%). On note un début de reprise d'activité en 2021 (+ 70% - 193K€ environ).

Charges :

En 2020, du fait de la pandémie, on constate une baisse de la masse salariale (activité partielle et exonération de charges) ; ainsi que du rythme d'évolution des charges hors masse salariale et des produits (- 10% en 2020 du fait principalement de la diminution des prestations mensuelles et recettes de location d'espaces).

Jusque-là, la hausse des charges était contrebalancée par l'augmentation des produits, ceci ayant permis à la Cité de présenter un résultat excédentaire chaque année depuis l'exercice 2018.

Investissements :

On constate une relative stabilité du budget d'investissement de la Cité, et sa capacité à lever des fonds pour son financement (subventions d'équipement de la Ville de Paris, don de l'Institut Français, refacturations aux souscripteurs – rénovations immobilisées depuis 2020, etc.).

A noter : en 2020, prise en charge directe à hauteur de 2M€ par Art Explora de la rénovation de 10 ateliers (dont 2 regroupés en salle commune) et en 2021, à hauteur de 600 000€ par l'Académie des beaux-arts (rénovation de 4 ateliers).

ANNEXE 9 : CHIFFRES-CLÉ DE L'ACCUEIL DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE DANS LE CADRE DU PLAN DE SOUTIEN « CULTURE URGENCE UKRAINE »

1209 bénéficiaires ukrainiens des dispositifs de l'atelier des artistes en exil (demandes d'informations, demandes d'aide administrative)

48 artistes et leurs familles accueillis dans le cadre du programme PAUSE

14 ateliers-logements mis à disposition par la Cité internationale des arts

2 journalistes accueillis à la Maison des journalistes

170 étudiants accueillis dans des établissements de l'enseignement supérieur culture

14 projets soutenus pour un accompagnement artistique (dont 80% en région)

100 000 heures de cours FLE délivrées à 1 354 bénéficiaires (financement à hauteur de 100 000€ disponible¹²⁹, soit un ratio de 65€ par bénéficiaire).

Sources : MC/SG

On citera également le fonds de soutien européen pour les films ukrainiens lancé le 19 février 2023 à l'initiative de la France. Ce fonds européen de solidarité pour les films ukrainiens, doté d'1 million d'euros pour 2023, est mis en œuvre grâce à la collaboration et aux contributions financières de 15 centres du cinéma ou de ministères de la culture issus de 13 pays et de l'association EFAD. Mis en œuvre par le CNC, ce fonds vise à financer des œuvres cinématographiques en phase de développement (un réalisateur pourrait potentiellement se rendre en résidence pour cela) ou en phase de finalisation.

¹²⁹ À savoir 70 K€ de la DG2TDC et 30 K€ de la DGLFLF.



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3, rue de Valois
75001 Paris
Tel 01 40 15 80 00
www.culture.gouv.fr